



Politique **I**ntégrée de la **V**ille en **W**allonie **2021-2024**

A valider par le Conseil Communal du 14 septembre 2021

I. Préalable

Retour sur les priorités de la Déclaration de Politique Générale (DPG) 2018-2024 et leur traduction dans le PST de la Ville de Mons



Dans le préambule de la DPC 2018-2024, on peut lire :
« Notre devoir est de continuer à écrire l'histoire de la Ville. Travailler à son développement, protéger son patrimoine et ses traditions, être attentif à l'épanouissement de chacun, voilà le socle de la politique qui sera menée par la nouvelle majorité qui associe socialistes et écologistes. Mais c'est aussi une évidence pour nous : notre responsabilité est de faire en sorte que Mons soit plus que jamais une ville qui compte en Wallonie et en Belgique, et qui soit ouverte aux autres et tournée vers l'avenir. Notre projet de ville s'appuie sur la connaissance de notre histoire et les enseignements qu'il faut en tirer pour le futur. Mais aussi sur l'aspiration qui est la nôtre de contribuer au développement économique régional, au défi de la transition écologique et à la justice sociale, une valeur solidement ancrée dans l'ADN de notre région de

Mons-Borinage.....[Notre souhait est de pouvoir ouvrir un nouveau chapitre, fort et innovant, dans le développement de Mons. Nous devons nous affirmer comme la 3ème métropole wallonne, après Liège et Charleroi, et porter des projets qui nous permettront d'assumer ce rôle».

Le PST est en quelque sorte la traduction opérationnelle de la Déclaration de Politique Générale que le Bourgmestre a présentée en séance du Conseil communal du 18 décembre 2018. Il permet donc de déterminer des actions concrètes, de les planifier et d'identifier des ressources budgétaires sur la durée de la mandature (6 ans).

En tant qu'outil de programmation et d'accompagnement à la décision, le PST guide les actions menées et la conduite de l'action communale, sert de « gouvernail » en lien direct avec le programme de politique générale de la mandature 2018-2024.

Ses principaux objectifs se ventilent comme suit :



Objectifs et actions

- O.S.1 Une administration exemplaire en termes de transparence, de participation citoyenne et de transition écologique.....
- O.S. 2 Une administration communale moderne, efficace, orientée « citoyen ».....
- O.S. 3 Une ville qui conjugue harmonieusement sécurité publique et prévention.....
- O.S. 4 Une ville qui encourage et favorise le développement économique local, régional et durable.....
- O.S. 5 Une ville qui, avec son agglomération, s'affirme comme 3^{ème} Métropole wallonne, innovante et connectée.....
- O.S. 6 Une ville qui assure la propreté et la salubrité de son espace public.....
- O.S. 7 Une ville qui favorise et renforce le droit au logement de qualité pour tous.....
- O.S. 8 Une ville qui encourage la solidarité et garantit la cohésion sociale.....
- O.S. 9 Une ville qui ambitionne l'excellence de son enseignement en favorisant l'épanouissement de sa jeunesse.....
- O.S. 10 Une ville qui place les enjeux de mobilité au cœur de son développement.....
- O.S. 11 Une ville qui répond aux enjeux climatiques et environnementaux.....
- O.S. 12 Une ville qui offre un environnement convivial en améliorant le cadre de vie, la mixité sociale, le bien-être animal et la cohésion dans les quartiers.....
- O.S. 13 Une ville festive, de sport et de loisirs.....
- O.S. 14 Une ville qui renforce son statut de capitale culturelle.....

Le tableau suivant illustre le lien qui peut être établi entre les axes stratégiques du PST, ; certaines de ses actions concrètes et les actions qui seront proposées dans le plan d'actions PIVW de la Ville de Mons (cf. infra) :

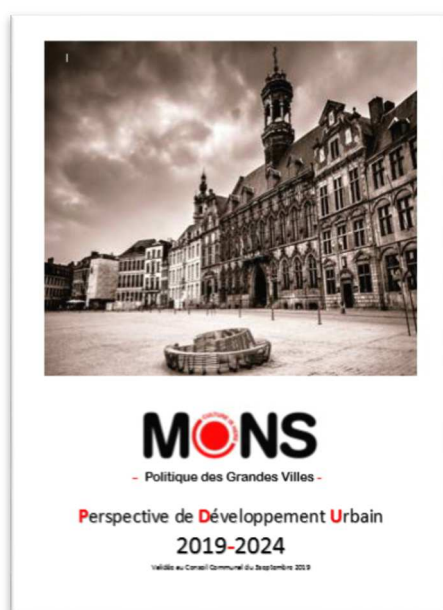
DPG 2018-2024	PST (principaux objectifs stratégiques) - 14 Objectifs Stratégiques du PST sur base de la Déclaration de Politique Générale - Objectifs Opérationnels du PST <u>Légende</u> : O.S. = Objectif stratégique O.O. = Objectif opérationnel	Exemples d'actions
La création d'activités, l'emploi et le développement commercial	Une ville qui encourage et favorise le développement économique local, régional et durable (O.S. 4) Renforcer l'attractivité des centres urbains et le développement des commerces de proximité (O.O. 4.1) Encourager la promotion de zones d'activité économique afin de favoriser l'attractivité du territoire et l'installation/création d'entreprises (O.O. 4.2) Favoriser l'économie circulaire (O.O. 4.3) Favoriser les circuits courts (O.O. 4.4) Structurer la prospection et l'accueil de nouveaux investisseurs (O.O. 4.5)	Dresser une cartographie des sites disponibles à réhabiliter (Action 4.0.2) Réaliser des aménagements spécifiques dans les axes commerciaux (Action 4.1.10) Poursuivre la requalification de la N51 (entrée de Jemappes - Wilson) (Action 4.2.2) Optimaliser la visibilité des structures qui récupèrent et conditionnent les biens récupérés par le biais du CPAS (Action 4.3.1) Créer des espaces mutualisés pour accueillir des initiatives de transition écologique (Action 4.4.3)
Le logement	Une ville qui favorise et renforce le droit au logement de qualité pour tous (O.S. 7) Actions transversales (O.O. 7.0) Elargir l'offre de logement public accessible et durable (O.O. 7.1)	Mettre en œuvre la déclaration d'intention en matière de politique du logement pour la législature 2018-2024 (Action 7.0.1) Consacrer une partie des crédits réservés à la politique foncière, en vue d'acquérir dans les 19 communes, des immeubles insalubres à des fins de rénovation, de location ou de vente (Action 7.1.4)

	Augmenter l'offre de logement privé accessible, mixte et durable (O.O. 7.2) Améliorer la qualité des logements (O.O. 7.3)	Elargir l'offre de logements et d'accueil pour les publics très fragilisés (Action 7.1.8)
L'action sociale	Une ville qui encourage la solidarité et garantit la cohésion sociale (O.S. 8) Favoriser le bien-être des aînés (O.O. 8.1) Renforcer les initiatives adaptées aux divers publics fragilisés (O.O. 8.2) Développer une politique de soutien aux associations (O.O. 8.3)	Encourager et soutenir le CPAS dans la mise en œuvre de son action (PST du CPAS) (Action 8.0.1) Rénover les salles CALVA qui le nécessitent et envisager un développement des lieux d'accueil de la vie associative (Action 8.3.2)
Energie – Environnement – Climat	Inciter à des comportements plus responsables en termes de transition écologique (O.O. 1.4) Une ville qui répond aux enjeux climatiques et environnementaux (O.S. 11) Réduire l'émission de CO2 (POLLEC) (O.S. 11) Promouvoir les énergies renouvelables (O.O. 11.2) Favoriser la bio-diversité (PCDN) (O.O. 11.3) Lutter contre les pollutions de notre environnement (OO.11.4.)	Augmenter le recours aux énergies renouvelables dans les bâtiments de la ville (Action 11.2.2) Définir un plan de plantation d'arbres sur le territoire (Action 11.3.4) Augmenter les plantations sur les terrains communaux en particulier sur les trottoirs, en bordure de voiries et de cours d'eau (Action 11.3.6)
Urbanisme et Patrimoine	Poursuivre la valorisation et le développement du patrimoine (O.O. 5.4)	Mettre en œuvre le Plan de Développement Urbain (PDU) (Action 5.4.1) Initier de nouvelles actions de rénovation urbaine (Action 5.4.9)
Enjeu transversal	Une ville qui, avec son agglomération, s'affirme comme 3ème Métropole wallonne, innovante et connectée (O.S. 5) Faire de Mons une ville connectée et intelligente (smart) (O.O. 5.2) Conforter Mons comme pôle de dynamisme wallon (O.O. 5.3) Améliorer l'offre à la population en matière de collecte des déchets (O.O. 6.2) Intensifier l'image de marque montoise du local à l'international (O.O. 14.3)	Faire mieux connaître les actions RECYTROC (Action 6.2.5)
La mobilité	Renforcer la sécurité routière (O.O. 3.1) Une ville qui place les enjeux de mobilité au cœur de son développement (O.S. 10) Favoriser la coexistence des différents usagers de l'espace public en priorisant la mobilité douce (O.O. 10.1) Amélioration de la mobilité (O.O. 10.2) Développer les équipements favorisant l'utilisation des modes doux et des transports en commun (O.O. 10.3) Garantir un parking optimal (O.O. 10.5)	Sensibiliser à la sécurisation de la pratique du vélo et à une meilleure sécurité routière pour tous les usagers Améliorer la cohabitation des différents usagers par des aménagements spécifiques (signalisation, visibilité, sites propres, revêtement spécifique par usager,...) (Action 10.1.1) Renforcer les pistes cyclables et leur sécurisation (Action 10.1.4) Mettre en œuvre de nouvelles initiatives de vélos partagés (Action 10.1.3)
L'enseignement, l'éducation et la jeunesse	Une ville qui ambitionne l'excellence de son enseignement en favorisant l'épanouissement de sa jeunesse (O.S. 9)	...

	Améliorer la qualité et l'offre d'encadrement pendant et hors les heures de classe (en ce compris l'accueil extra-scolaire) (O.O. 9.2) Améliorer le cadre de vie à l'école des élèves et des enseignants (O.O. 9.3) Favoriser l'expression et la participation de la jeunesse (O.O. 9.4) Augmenter l'offre d'accueil pour la petite enfance (O.O. 9.5.)	
Gouvernance locale et citoyenneté	Développer de nouveaux outils et projets de participation citoyenne (O.O. 1.3) Intensifier la participation citoyenne sur les questions de mobilité (O.O. 10.4)	
Le cadre de vie	Encourager et/ou soutenir les initiatives collectives citoyennes visant à améliorer le cadre de vie (O.O. 6.3) Optimiser la gestion du cadre de vie (O.O. 6.4) Une ville qui offre un environnement convivial en améliorant le cadre de vie, la mixité sociale, le bien-être animal et la cohésion dans les quartiers (O.S. 12) Œuvrer à l'embellissement du cadre de vie (O.O. 12.2) Enrichir la vie de quartier et favoriser les liens de voisinage (O.O. 12.3)	Traiter et réaménager les étangs des principaux parcs communaux (Action 12.2.4) Rénover les principaux parcs et espaces verts du Grand-Mons (Action 12.2.5) Veiller à intégrer du mobilier urbain agréable, esthétique et cohérent (Action 12.2.11)
Le sport	Une ville festive, de sport et de loisirs (O.S. 13) Poursuivre les investissements dans le sport pour tous (O.O. 13.2)	Lancer la construction d'un hall omnisports d'envergure (Action 13.2.4) Développer des circuits balisés permanents de randonnées pédestres et en vélo sur le territoire de la commune (Action 13.2.6) Soutenir la création d'infrastructures sportives dédiées au Hockey, à la gym, au padle,... (Action 13.2.10)
Agriculture et alimentation	...	...
Bien-être animal	Favoriser le bien-être animal (O.O. 12.4)	...
Le Tourisme	Positionner Mons comme ville de destination touristique majeure (O.O. 14.1)	Mettre en place des expositions de prestige sur un rythme annuel (Action 14.1.7)
La Culture – Les loisirs – Les événements	Pérenniser, promouvoir et soutenir les projets d'initiatives locales qui participent à la vie et l'identité montoise (O.O. 13.1) Stimuler l'accueil d'événements à haut potentiel de rassemblement (O.O. 13.3) Une ville qui renforce son statut de Capitale culturelle wallonne (O.S. 14) Soutenir le tissu culturel et artistique montois (O.O. 14.2) Sensibiliser aux droits culturels, à l'éveil artistique, muséal et patrimonial (O.O. 14.4)	Poursuivre l'amélioration du niveau de qualité muséologique et patrimonial de la Ville (Action 14.1.9) Mettre en place des événements à prix réduits dans les musées afin d'augmenter le nombre d'entrées et de mettre en avant le cru local culturel et artistique (Action 14.4.2)
Marchés Publics		

La sécurité	Une ville qui conjugue harmonieusement sécurité publique et prévention (O.S. 3) Développer la sécurisation de l'espace public (O.O. 3.4)	
La propreté	Eveiller à la citoyenneté et renforcer la lutte contre les incivilités (O.O. 3.2) Une ville qui assure la propreté et la salubrité de son espace public (O.S. 6)	

Complémentairement à ce Programme, la Ville de Mons a décidé de s'inscrire dans le programme wallon « Perspective de Développement Urbain » en se focalisant sur 4 axes stratégiques essentiels.



4 ambitions PDU

1. Poursuivre l'attractivité de la ville
2. Encourager la solidarité et garantir la cohésion sociale
3. Améliorer la qualité de vie du citoyen
4. Répondre aux enjeux climatiques et environnementaux

3 quartiers prioritaires PDU

1. Le centre-ville historique
2. L'ancienne commune de Jemappes
3. Le quartier de la Gare

Retour sur les ambitions de la Perspective de Développement Urbain (PDU) de la Ville de Mons

1. Poursuivre l'attractivité de la ville

Grâce à son statut de Capitale européenne de la culture en 2015, Mons a acquis une reconnaissance culturelle, patrimoniale et touristique qui croît depuis 2015. Ceci renforce la volonté des autorités de poursuivre les efforts entamés pour assurer le développement urbain du pôle montois (faire de Mons un pôle accueillant, accessible et doté de tous les services qu'une grande ville est en droit de proposer à ses citoyens et ses nombreux touristes).

Si les vingt dernières années ont permis, essentiellement grâce aux Fonds structurels Européens (FEDER), de réhabiliter son cœur urbain et de rénover et/ou construire des infrastructures qualitatives, les années post-2015 s'inscrivent dans la pérennisation de la politique d'attractivité mise en œuvre précédemment. En effet, les efforts se concentrent afin d'en faire un pôle dynamisant au cœur du territoire 'Cœur du Hainaut' et un levier majeur du développement économique de la région.

Dans ce cadre, la redynamisation commerciale du centre-ville est une nécessité absolue. Elle concerne les leviers liés à l'attractivité touristique et résidentielle mais également à la création d'activités nouvelles.

De nombreuses actions prioritaires ont, dans ce cadre, été définies tant dans la PDU que dans le PST de la ville.

2. Encourager la solidarité et garantir la cohésion sociale

La question de la cohésion sociale s'impose aujourd'hui comme une préoccupation essentielle au sein de notre ville. Du fait de son intervention dans la plupart des domaines qui régissent la vie quotidienne des populations, la ville joue sur cette question un rôle décisif. Nous sommes confrontés aux conséquences des mutations profondes de la société : étalement urbain, accélération des phénomènes de mobilité, nouvelles formes de pauvreté et d'exclusion sociale, ségrégation territoriale, individualisation des modes de vie, transformation de la famille, vieillissement de la société, effritement du lien social, etc. Autant d'évolutions qui font désormais de l'intervention en faveur de la cohésion sociale un enjeu prioritaire et stratégique pour la ville.

Pour promouvoir la solidarité et la cohésion sociale, la ville a intégré, au sein de ses services, le plan de cohésion sociale (PCS) dont le fonctionnement est basé sur l'implication de tous les partenaires, qu'ils soient associatifs, publics et privés. Déployé sur les 19 communes du grand Mons, il contribue à assurer l'égalité des chances et des conditions, l'accès effectif aux droits fondamentaux, ainsi que l'accès au bien-être économique, social et culturel.

De plus, la ville souhaite penser chaque projet en y intégrant les notions de solidarité et de cohésion sociale.

La Ville de Mons a pour ambition de permettre aux citoyens désireux de participer au débat public, de s'insérer dans un tissu social et culturel, d'être associés à l'aménagement du territoire ou de s'engager dans la mise en œuvre de projets spécifiques. Le souhait est d'appréhender l'espace public dans une optique qui dépasse celle du lieu de shopping ou d'une place, jolie mais vide de tout mobilier urbain. Les usagers-citoyens peuvent choisir de s'engager pour la ville afin de se la réapproprier.

Un volet important y est également consacré tant dans le cadre du PST que de la PDU.

3. Améliorer la qualité de vie du citoyen

Une des ambitions majeures de la Ville de Mons est d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens. Elle entend, par-là, améliorer les conditions dans lesquelles les personnes naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent. Dans cette optique, il s'agit notamment de mettre tout en œuvre afin de faciliter la vie du citoyen (en lui offrant, par exemple, un accès plus facile à l'administration, etc.), d'assurer à celui-ci de s'épanouir dans une ville propre et sécurisée, ou encore de proposer à chacun un logement accessible de qualité.

La qualité de vie du citoyen passe aussi par les aménagements des espaces publics, des espaces verts, par la mobilité, l'offre commerciale, l'éducation, les équipements, la qualité de l'air, la santé, la participation citoyenne,...

4. Répondre aux enjeux climatiques et environnementaux

La dernière décennie s'est caractérisée par une montée en puissance des préoccupations environnementales et liées au développement durable. Nombre de pays ont pris un certain nombre d'engagements en la matière qui impliquent des évolutions de grande ampleur, nécessitent une mobilisation de l'ensemble des acteurs, ainsi que des changements significatifs de nos modes de production et de consommation. A cet égard, le rôle des villes est primordial, en particulier dans les questions climatiques et énergétiques. Elles peuvent entre autres intégrer diverses améliorations

techniques et impulser des changements de comportements afin de diminuer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.

Le pôle urbain montois s'intègre bien évidemment dans cette mouvance générale, même si des progrès significatifs restent à accomplir pour faire de Mons une 'Smart City'. Un premier pas a été réalisé en matière de développement durable, notamment dans le domaine de l'habitat; il convient à présent de prendre des mesures structurantes en matière d'efficacité énergétique des bâtiments publics dont certains s'avèrent particulièrement énergivores (notamment l'Hôtel de Ville, Caserne Cabuy, site administratif de Bouzanton, et.). Un plan lumière ciblé sur le centre-ville est également mis en œuvre afin d'aller dans ce sens (projet de la programmation FEDER 2014-2020).

De plus, la ville souhaite également renforcer son maillage vert afin, d'une part, de rééquilibrer des disparités au niveau de la verdurisation et de la répartition des espaces verts publics et, d'autre part, d'améliorer les qualités paysagères. La volonté est aussi de répondre à des objectifs environnementaux et paysagers, mais également à des objectifs sociaux-récréatifs comme l'amélioration des parcours pour la « mobilité douce ».

II. Quartiers Prioritaires

Quartiers prioritaires

1. Les Quartiers prioritaires de la PDU de la Ville de Mons

Pour rappel, dans le cadre de sa PDU, **3 quartiers** se dessinant naturellement ont été retenus, à savoir le centre-ville historique, l'ancienne commune de Jemappes et le quartier de la Gare.

1. Le centre-ville historique

Véritable cœur de Cité, la vie culturelle, touristique et commerciale y joue un rôle de premier plan en termes de développement. Les investissements pour requalifier son bâti ont été importants depuis le début des années 2000 (essentiellement grâce aux fonds structurels Européens FEDER et régionaux) et dans la perspective de doter la Ville de Mons d'infrastructures qualitatives et optimales pour mener à bien le projet de Mons 2015 : Capitale européenne de la Culture.

La priorité des autorités communales est de poursuivre la redynamisation du centre-ville par une politique visant à augmenter les services aux citoyens (augmentation de l'offre de stationnement,...), par un soutien à l'initiative commerciale (maternité commerciale ou fonds d'impulsion, ...), par un dispositif d'aides aux personnes démunies (travailleurs sociaux,...) et par une politique d'animations renforcée destinée à pérenniser l'image de Mons comme destination touristique et culturelle de premier plan.

Dans ce cadre, l'artère piétonne et ses rues adjacentes est un axe prioritaire de l'action communale.

2. Le quartier de la Gare

La gare constitue une porte privilégiée de la Ville. Le quartier de la gare est un lieu stratégique, ce qui le rend intéressant pour l'implantation de services, d'écoles, de bureaux, de commerces, de logements, etc. La gare est un repère structurant du territoire. Ces éléments nous ont confortés dans le choix de mener dans ce quartier une opération de rénovation urbaine, périmètre en cours de reconnaissance par les autorités concernées. En effet, c'est au sein du périmètre de rénovation urbaine proposé que s'inscrivent quelques-uns des projets phares actuels qui viendront compléter ceux qui ont permis de structurer la « ville nouvelle » ces dernières années dans le cadre de la requalification du quartier initié grâce au chantier de la nouvelle gare-passerelle.

Parmi ceux-ci, citons les projets cofinancés dans le cadre de la programmation Convergence 2007-2013 tels que la création d'un Centre de congrès, la réhabilitation de l'Artothèque ou encore, la valorisation de la Collégiale Sainte-Waudru.

Fondamentalement, les initiatives culturelles et patrimoniales menées visaient le développement économique de la ville et le mieux-être durable de sa population. Par ailleurs, des difficultés demeurent au niveau de la fragilité de la population résidente du périmètre, de l'insécurité, de la désertification commerciale et en matière de logement.

Ces éléments justifient la reconnaissance du quartier en périmètre de rénovation urbaine.

Les actions visées dans le cadre du PDU ont pour vocation d'améliorer l'espace urbain par des services complémentaires et l'embellissement du cadre de vie au sein de ce quartier stratégique.

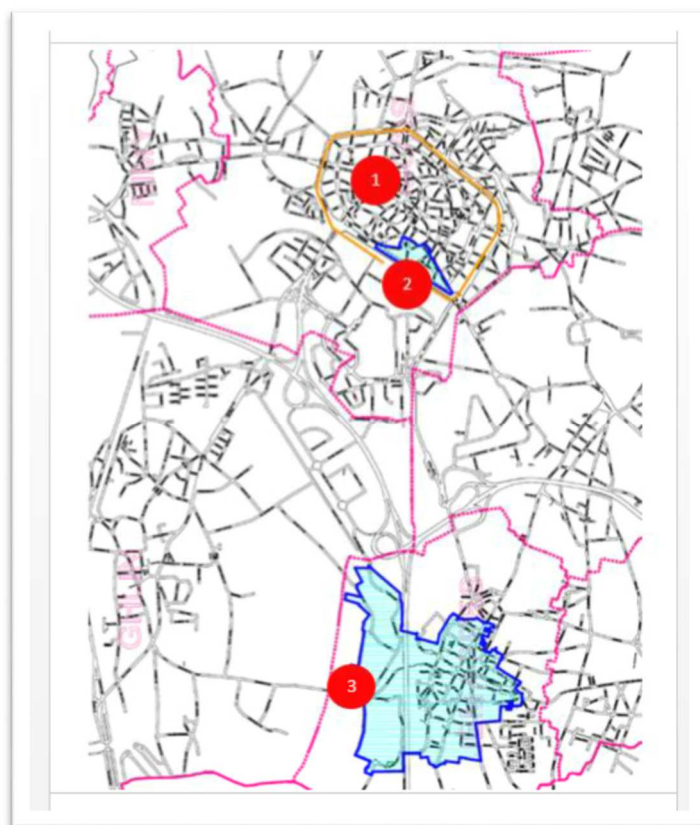
3. Jemappes

Jemappes et Flénu ont été les communes prioritaires du PGV durant de nombreuses années. Les investissements y consentis ont permis de rénover des espaces communautaires et des services aux habitants destinés à améliorer la cadre et la qualité de vie dans ces anciennes communes qui avaient fortement souffert du reflux économique.

Le visage de ces deux anciennes communes a été profondément modifié grâce à l'action du PGV. Mais les efforts à y consacrer doivent être poursuivis notamment en vue d'embellir les espaces de vie pour les habitants et leur garantir une offre commerciale de proximité.

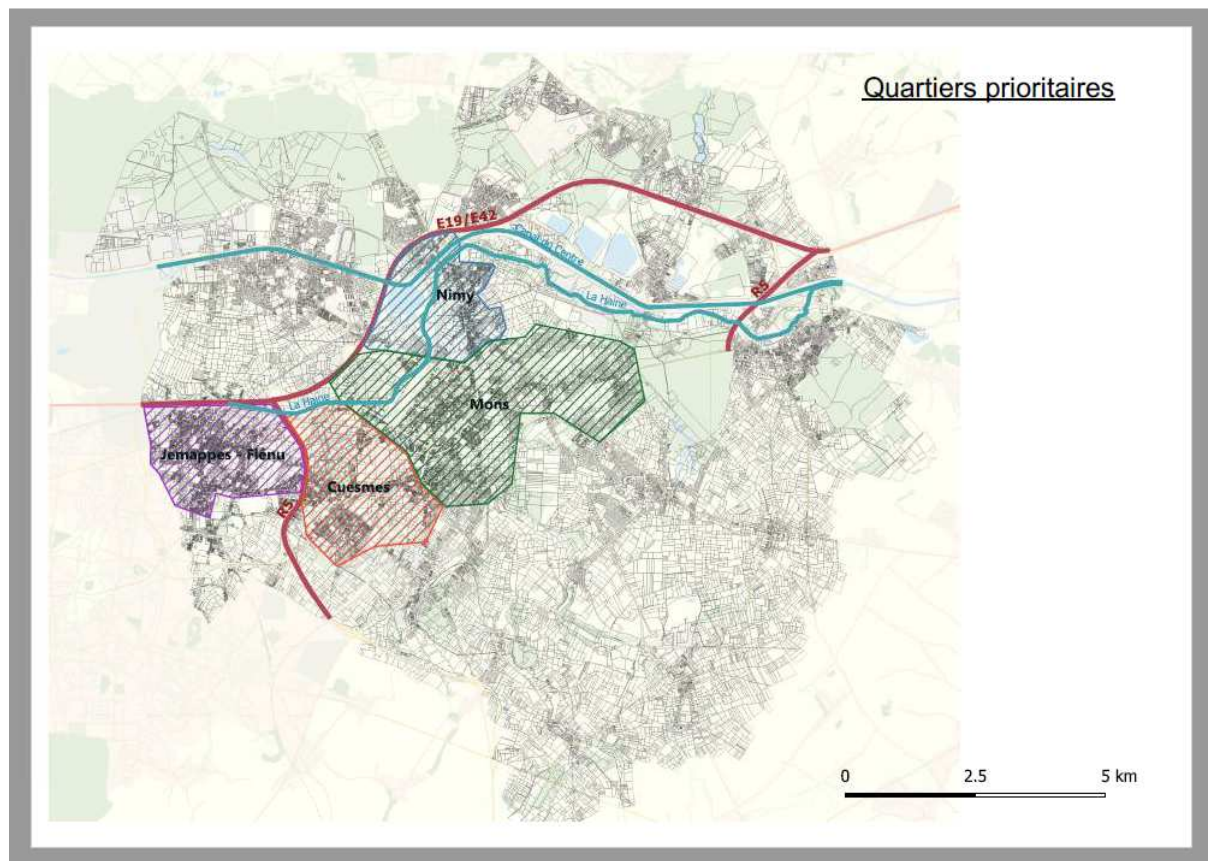
Les actions visées dans le cadre du PDU visent à rénover son parc et requalifier son artère commerciale.

La carte ci-dessous reprend ces trois quartiers prioritaires de la PDU :



2. Les Quartiers prioritaires de la PIVW de la Ville de Mons

Complémentairement aux quartiers prioritaires identifiés supra, la Ville souhaite également soutenir certains quartiers ou anciennes communes de l'entité dans le cadre de la PIVW :

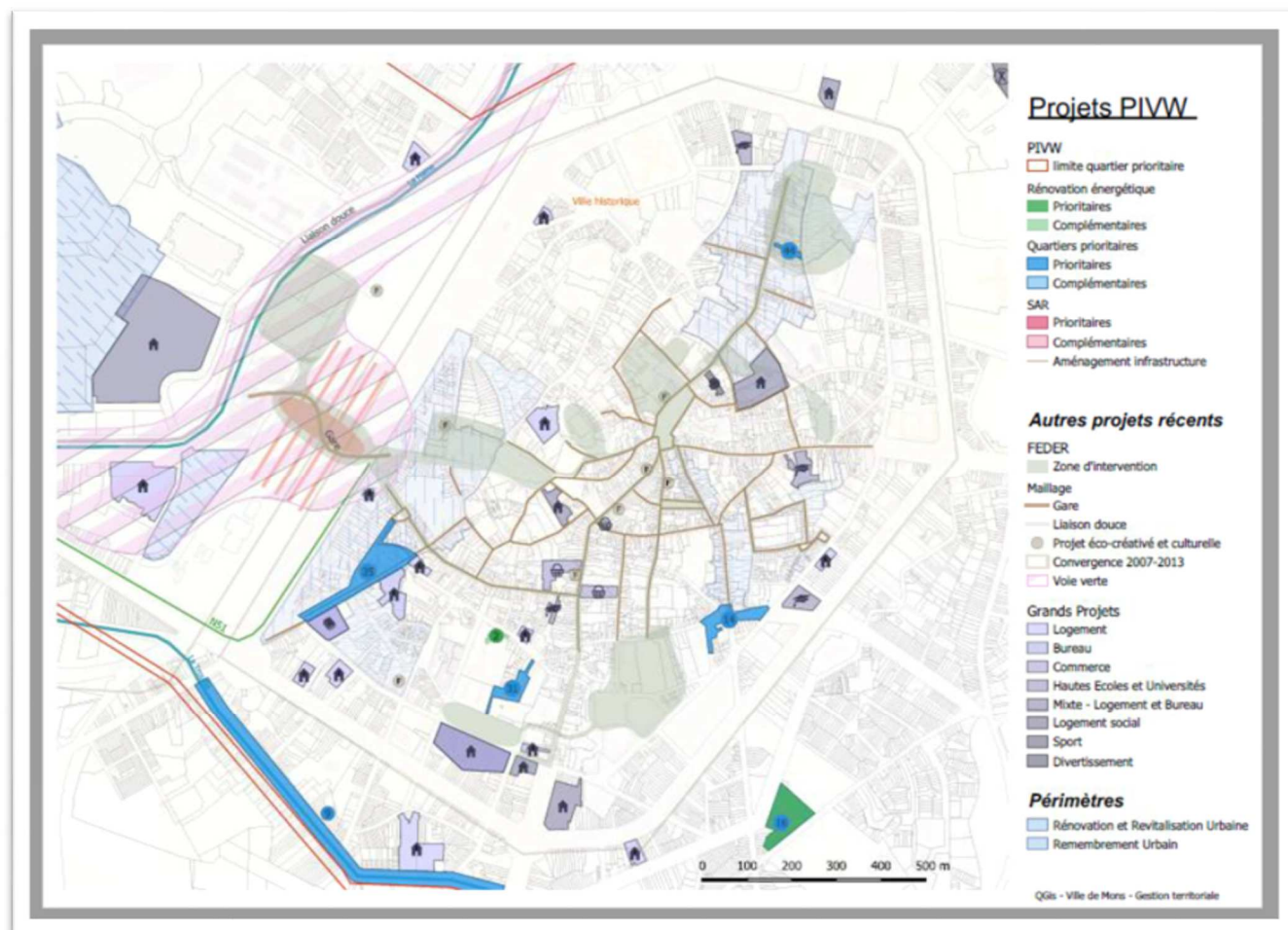


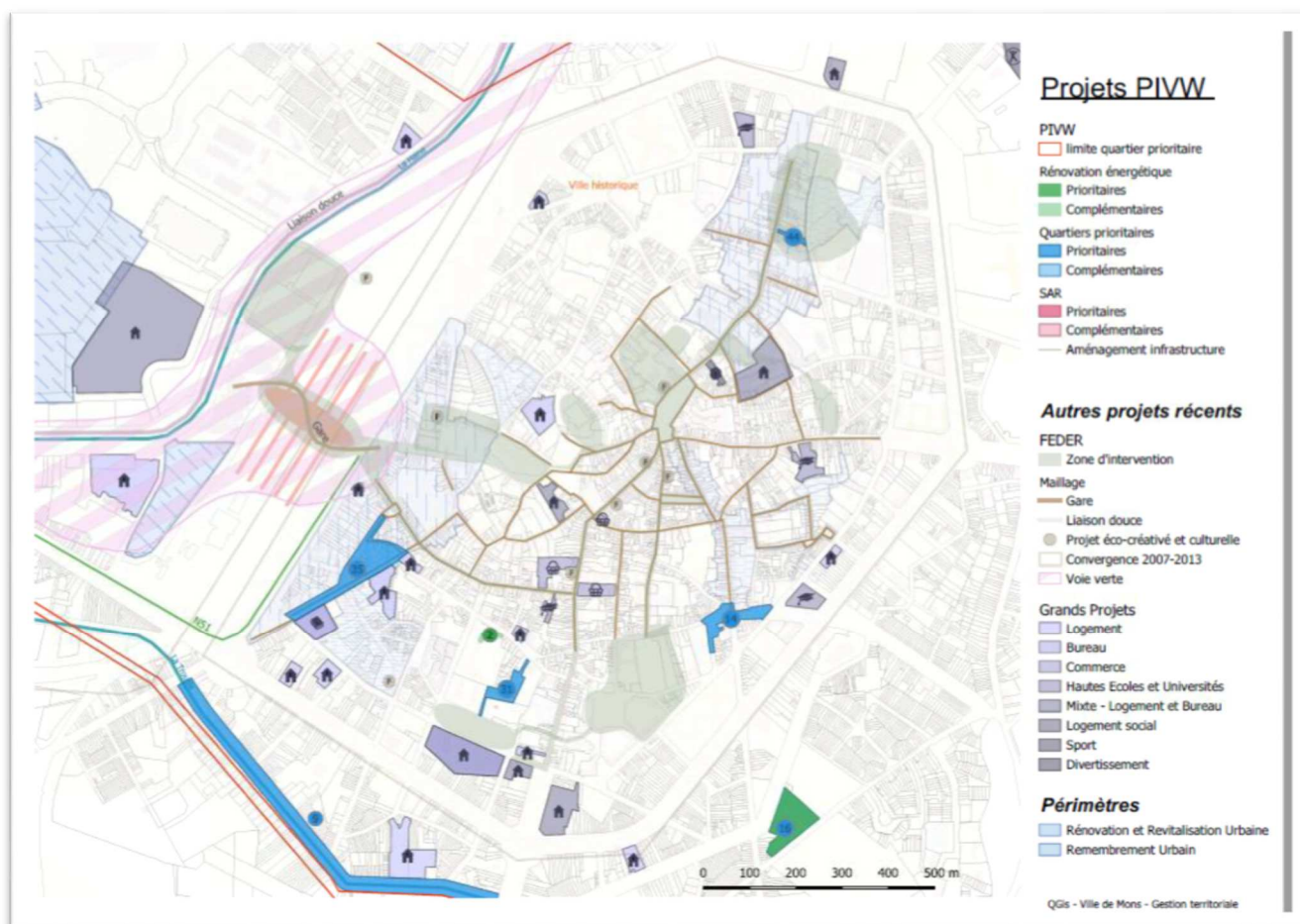
III. Actions

PIVW – VOLET 1

Fiches-Actions de la
Ville de Mons

CARTOGRAPHIE DES PROJETS (VDM ET CPAS)





PIVW – VOLET 1

Fiches-Actions de type
Rénovation
Energétique

FICHE ACTION N°1

Intitulé : Construction d'une infrastructure omnisports, d'une salle polyvalente et d'un parc paysager intégrant des équipements sportifs urbains à Cuesmes

Service(s) porteur(s) : Service des Sports – Services Techniques – Gestion Territoriale

DESCRIPTION DE L'ACTION :

- Réhabilitation du hall omnisports de Cuesmes
- Construction d'une salle sportive pour la pratique de la gymnastique
- Aménagement d'un parc paysager parc
- Equipements sportifs urbains
- Construction d'une salle polyvalente
- Réalisation d'un parking

PRIORISATION :

PRIORITE N°1		
---------------------	--	--

NIVEAU DE MATURITE DU PROJET ET PLANNING DE MISE EN ŒUVRE (DATES CLES) :

Etapes de mise en œuvre	Date	NON PERTINENT
Acquisitions (terrain, bâtiment...)		X (la Ville est propriétaire)
Etudes préalables : « A+ Concept et H2A »	2017	
Année d'approbation de l'avant-projet	2022	
Année d'approbation du projet	2023	
Année de début des travaux	2024	
Année de fin des travaux	2026	

Niveau de maturité du projet (Foncier – Etudes – Impositions URB + CP - MP...) :

- > Maîtrise du foncier (propriété Ville de Mons)
- > Auteur de projet désigné
- > Relevés de la situation existante établis
- > Avant-projet en cours

JUSTIFICATION

① Situé dans un quartier prioritaire : OUI

Si oui, lequel ? Quartier PIVW (bas de la Ville de Mons – Cuesmes – Jemappes – Flénu – Nimy)

Cuesmes est un lieu de centralité, le troisième le plus important à Mons après Mons et Jemappes. Il est donc très important d'y intervenir. Réaliser un tel projet permettra de favoriser la dynamique sportive (déjà pré-existante) de Cuesmes, tout en travaillant sur un espace réhabilité qui permettra le développement d'un meilleur cadre de vie, via son parc et en favorisant la vie associative qui disposera d'un outil de travail adapté au travers d'une nouvelle salle polyvalente.

② Objectif(s) prioritaire(s) PST de la Ville de Mons concerné(s) :

	Objectif(s) du PST concerné(s)	
O.S. 1	Une administration exemplaire en termes de transparence, de participation citoyenne et de transition écologique	
O.S. 2	Une administration communale moderne, efficace orientée "citoyens"	
O.S. 3	Une ville qui conjugue harmonieusement sécurité publique et prévention	
O.S. 4	Une ville qui encourage et favorise le développement économique local, régional et durable	
O.S. 5	Une ville qui, avec son agglomération, s'affirme comme 3ème Métropole wallonne, innovante et connectée	
O.S. 6	Une ville qui assure la propreté et la salubrité de son espace public	
O.S. 7	Une ville qui favorise et renforce le droit au logement de qualité pour tous	
O.S. 8	Une ville qui encourage la solidarité et garantit la cohésion sociale	
O.S. 9	Une ville qui ambitionne l'excellence de son enseignement en favorisant l'épanouissement de sa jeunesse	X
O.S. 10	Une ville qui place les enjeux de mobilité au cœur de son développement	
O.S. 11	Une ville qui répond aux enjeux climatiques et environnementaux	X
O.S. 12	Une ville qui offre un environnement convivial en améliorant le cadre de vie, la mixité sociale, le bien-être animal et la cohésion dans les quartiers	X
O.S. 13	Une ville festive, de sport et de loisirs	X
O.S. 14	Une ville qui renforce son statut de Capitale culturelle wallonne	

③ Objectif(s) prioritaire(s) PDU de la Ville de Mons concerné(s) :

Poursuivre l'attractivité de la ville	X
Encourager la solidarité et garantir la cohésion sociale	
Améliorer la qualité de vie du citoyen	X
Répondre aux enjeux climatiques et environnementaux	X

Objectif(s) régionaux concerné(s) par la PDU :

Rendre la ville plus accueillante	
Faire de la ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité	
Encourager la reconstruction de la ville sur la ville	X
Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité	
Offrir un réseau d'espaces publics attractifs	X
Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique	
Créer des grandes villes intelligentes	

④ Objectif(s) régionaux concerné(s) par la PIVW :

Développement des quartiers prioritaires	X
Rénovation énergétique à l'échelle de la ville et/ou par quartiers	X
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centres villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	X
Villes connectées	
Le tourisme et le Patrimoine en ville	
Le logement en Ville	
Réhabilitation de sites à réaménager situés dans les centralités des villes	X

⑤ Lien avec des documents stratégiques préexistants sur lesquels le projet s'appuie :

Documents stratégiques de référence préexistants	Intitulé - date
Dossier de rénovation urbaine	X
Dossier de revitalisation urbaine	X
Plan de mobilité	X
Master Plan	X
Plan relatif à la rénovation énergétique	X
Etude de projet menée par « A+ Concept et H2A » (voir pièce jointe au présent fichier)	Réhabilitation et développement du complexe omnisport de Cuesmes – Octobre 2017

⑥ Maitrise foncière et droits réels

Statut du/des bien(s) et du/des terrain(s) concerné(s) par le projet	OUI	NON
Bien appartenant à la Ville de Mons	X	
Bien appartenant au CPAS de Mons		X
Bien appartenant à la Régie Foncière de Mons	X	
Autre : à préciser		X
Acquisition du bien en cours (CAI ou autre à préciser) + <u>date estimée de l'acte</u>		X
Autre à préciser : -----		X
Terrain appartenant à la Ville de Mons	X	
Terrain appartenant au CPAS de Mons		X
Terrain appartenant à la Régie Foncière de Mons	X	
Acquisition du terrain en cours (CAI ou autre à préciser) + <u>date estimée de l'acte</u>		X
Autre à préciser : -----		X
Droit réel obtenu sur un terrain au profit de la Ville de Mons (+ mention de la date)		X
Convention à signer entre le propriétaire du droit réel et la Ville de Mons (<u>au plus tard au CC du 14/09/21</u>)		X
Autre statut : à préciser		X

PROCESSUS PARTICIPATIF ACTUEL OU PROJETE + CALENDRIER ET METHODE

> Contacts pris avec avec la Maison de Quartier et l'asbl Monsports

A FAIRE :

> Réunion préparatoire avec les clubs sportifs pour mieux appréhender les besoins des clubs

BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT MOBILISEES

Le projet utilise-t-il des fonds PIVW ? **OUI** - ~~NON~~

Le projet bénéficie-t-il de subsides PDU ? ~~OUI~~ – **NON**

Le projet bénéficie-t-il d'autres subsides régionaux ? ~~OUI~~ – **NON** (il existe une possibilité au niveau d'INFRASTRUCTURES)

Le projet bénéficie-t-il d'autres types de subsides (fédéraux, UE,) ? ~~OUI~~ – **NON**

a) FINANCEMENT HORS PIVW

Source(s) de financement :

Sources de financement	Montant
UE (FEDER, FSE, autre : à préciser)	/
Wallonie/FWB → préciser le type de subside (PDU, infrasport...)	/
Ville de Mons	/
TOTAL	/

b) FINANCEMENT PIVW

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant (TVAC)
1/ Dépense globale (coût total du projet) :	8.100.000€
2/ Contribution Ville de Mons (30%) :	2.430.000 €
<u>MOINS</u> Subsidés RW (hors PIVW)	- 0€
3/ Montant total du droit de tirage utilisé (contribution SPW via la PIVW) :	5.670.000 €
% Montant total en subside PIVW	70%

c) TYPES DE DÉPENSES FINANCÉES VIA LE SUBSIDE PIVW :

Types de dépenses	Montant	%
Frais de personnel (frais de fonctionnement) :	Oui (cf. fiche transversale)	
Autres frais de fonctionnement et/ou transfert (à préciser) : > Loyers : > Assurances : > Téléphonie : > Frais de déplacement : > Consommables informatiques : > Hébergement de sites Internet : > Matériel informatique : > Fournitures diverses : > Achats outillages : > prestations diverses (gardiennage, nettoyage...) :		NON
Frais d'investissement :	/ (Propriété de la Ville)	

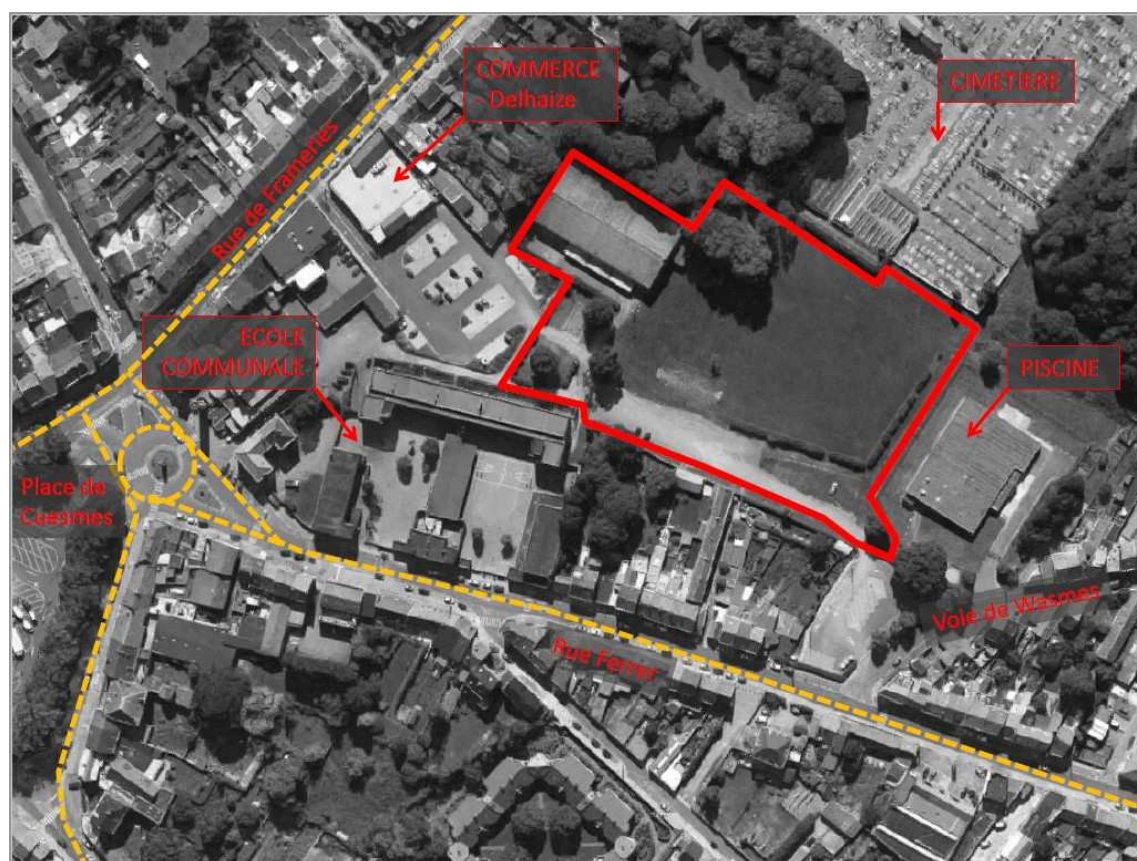
> <u>Acquisitions</u> (biens meubles et immeubles) : > <u>Etudes</u> (5% MAX si externe – 3% MAX si interne) : → Appel à un auteur de projet pour la conception du projet > <u>Travaux</u>, dont : ● Reconditionnement complet du hall existant : 1.500.000€ (dont 1/3 de travaux en rénovation énergétique) ● Construction d'une salle de gymnastique : 2.450.000€ ● Construction d'une salle polyvalente : 2.000.000€ ● Parking : 500.000€ ● Aménagement d'un parc : 1.000.000€	TOT : ± 650.000€ estimés pour l'étude (5% financés via la PIVW) TOT : 7.450.000€ estimés pour les travaux	
Montant total subsidy PIVW :	5.670.000€	70%

LOCALISATION :

Espace de mise en œuvre :

Espace situé entre la Voie de Wasmes et la rue de Frameries à 7033 Cuesmes (site de la piscine communale et du hall omnisport de Cuesmes)

Visualisation





Indicateurs de mise en œuvre :

- Action de verdurisation : nombre de plantations réalisées + axe verdurisé + superficie verdurisée
- Réalisation de l'avant-projet
- Réalisation du projet
- Réalisation des travaux
- Ouverture du complexe sportif, du parc et de la salle CALVA au public
- Parking : nombre de places supplémentaires créées
- Taux d'occupation des infrastructures sportives et de la salle CALVA
- Réalisation d'articles de presse

FICHE ACTION N° 2

Intitulé : Rénovation énergétique de bâtiments publics

service(s) porteur(s) : Services Techniques

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Objectifs :

- Réduire les consommations d'énergie de la Ville
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics
- Réduire la consommation d'énergie fossile et les émissions de CO₂
- Développer les énergies renouvelables
- Atteindre les objectifs fixés dans le PAEDC

Cette fiche concerne la rénovation énergétique de deux sites « gros consommateurs d'énergie » de la Ville, à savoir les ateliers communaux de l'ancienne caserne Cabuy à Ghlin (surface chauffée de 17 751 m²) et les ateliers communaux Piérart à Cuesmes (surface chauffée de 10 497 m²).

La Ville de Mons a acquis l'ancienne caserne militaire de Ghlin afin de rassembler de nombreux services et se délester de plus d'une dizaine de bâtiments énergivores. La caserne est constituée de 8 hangars de 3 travées, d'un bâtiment administratif et d'un garage. La nouvelle serre communale viendra s'ajouter au site dans les années à venir. Le site de la caserne Cabuy est un des sites les plus gros consommateurs d'énergie de la Ville avec près de 200 000 litres de mazout/an et 500 000 kWh d'électricité/an. Pour diminuer drastiquement la consommation énergétique et les émissions de CO₂ de la caserne, une des pistes proposée est la modification du système de chauffage et l'utilisation d'une source renouvelable d'énergie.

Les ateliers communaux Piérart rassemblent, quant à eux, les services de la Régie des travaux et de la Gestion des biens. Le site comprend un bâtiment administratif, des ateliers, un vestiaire, un hangar. Ce site est également un gros consommateur d'énergie avec près de 150 000 m³ de gaz/an et 180 000 kWh d'électricité/an.

Afin d'améliorer la performance énergétique de ces deux sites, ils ont été intégrés dans la convention RenoWatt qui vise à mettre en place un contrat de performance énergétique afin de réaliser les actions nécessaires pour atteindre un objectif de réduction des consommations (-73% d'émissions de CO₂ ; soit 850 tonnes de CO₂ évitées par an). Des quickscans et analyses financières ont été réalisés et des solutions proposées. Le cahier des charges y relatif est en cours de finalisation.

Plus concrètement, il s'agit pour la caserne Cabuy de:

- Renforcer l'isolation des hangars H1 et H2 (toitures et éventuellement murs et châssis)
- Réaliser un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse (plaquettes de bois).
- Améliorer la régulation du chauffage et de l'installation solaire thermique
- Relampage
- Produire de l'électricité via des panneaux photovoltaïques
- Améliorer le système de ventilation

Et pour les ateliers Piérart :

- Améliorer l'isolation des toitures et des murs
- Améliorer la régulation du chauffage
- Relampage
- Produire de l'électricité via des panneaux photovoltaïques

PRIORISATION :

1		
----------	--	--

NIVEAU DE MATURITE DU PROJET ET PLANNING DE MISE EN ŒUVRE (DATES CLES) :

Etapes de mise en œuvre	Date	NON PERTINENT
Acquisitions (terrain, bâtiment...)	Sites appartenant à la Ville	
Etudes préalables : Quickscans et analyses financières Rédaction du CSC	2021	
Année d'approbation du CSC	2021	
Année de réception des offres et négociations, attribution, signature des contrats	2021-2022	
Année d'attribution	2022	
Année de conception et travaux	2022-2024	
Année de fin des travaux	2024	

Ces deux sites font parties de la Convention RenoWatt qui vise à conclure des contrats de performance énergétique (CPE). Dans le cadre du CPE, c'est l'ESCO, c'est-à-dire le groupement d'entreprises, qui prendra en charge les métiers de bureau d'études, d'architecte, d'entreprise de travaux et d'entreprise de maintenance afin de garantir l'atteinte des objectifs de réduction des consommations d'énergie.

Niveau de maturité du projet (Foncier – Etudes – Impositions URB + CP - MP...) :

- > Aucun problème foncier (sites propriétés de la Ville)
- > Contrat de performance énergétique en cours
- > Mise au point du cahier des charges en cours

JUSTIFICATION

① **Situé dans un quartier prioritaire** : partiellement (volet concernant Cuesmes)

② Objectif(s) prioritaire(s) PST de la Ville de Mons concerné(s) :

	Objectif(s) du PST concerné(s)	
O.S. 1	Une administration exemplaire en termes de transparence, de participation citoyenne et de transition écologique	
O.S. 2	Une administration communale moderne, efficace orientée "citoyens"	
O.S. 3	Une ville qui conjugue harmonieusement sécurité publique et prévention	
O.S. 4	Une ville qui encourage et favorise le développement économique local, régional et durable	

O.S. 5	Une ville qui, avec son agglomération, s'affirme comme 3ème Métropole wallonne, innovante et connectée	
O.S. 6	Une ville qui assure la propreté et la salubrité de son espace public	
O.S. 7	Une ville qui favorise et renforce le droit au logement de qualité pour tous	
O.S. 8	Une ville qui encourage la solidarité et garantit la cohésion sociale	
O.S. 9	Une ville qui ambitionne l'excellence de son enseignement en favorisant l'épanouissement de sa jeunesse	
O.S. 10	Une ville qui place les enjeux de mobilité au cœur de son développement	
O.S. 11	Une ville qui répond aux enjeux climatiques et environnementaux	x
O.S. 12	Une ville qui offre un environnement convivial en améliorant le cadre de vie, la mixité sociale, le bien-être animal et la cohésion dans les quartiers	
O.S. 13	Une ville festive, de sport et de loisirs	
O.S. 14	Une ville qui renforce son statut de Capitale culturelle wallonne	

③ Objectif(s) prioritaire(s) PDU de la Ville de Mons concerné(s) :

Poursuivre l'attractivité de la ville	
Encourager la solidarité et garantir la cohésion sociale	
Améliorer la qualité de vie du citoyen	
Répondre aux enjeux climatiques et environnementaux	x

Objectif(s) régionaux concerné(s) par la PDU :

Rendre la ville plus accueillante	
Faire de la ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité	
Encourager la reconstruction de la ville sur la ville	
Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité	
Offrir un réseau d'espaces publics attractifs	
Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique	
Créer des grandes villes intelligentes	

④ Objectif(s) régionaux concerné(s) par la PIVW :

Développement des quartiers prioritaires	X (Cuesmes)
Rénovation énergétique à l'échelle de la ville et/ou par quartiers	X
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centres villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Le tourisme et le Patrimoine en ville	
Le logement en Ville	
Réhabilitation de sites à réaménager situés dans les centralités des villes	

⑤ Lien avec des documents stratégiques préexistants sur lesquels le projet s'appuie :

Documents stratégiques de référence préexistants	Intitulé - date
Dossier de rénovation urbaine	
Dossier de revitalisation urbaine	
Plan de mobilité	
Master Plan	
Plan relatif à la rénovation énergétique	2015 : Plan d'Action Energie Climat (PAED)

⑥ Maitrise foncière et droits réels

Statut du/des bien(s) et du/des terrain(s) concerné(s) par le projet	OUI	NON
Bien appartenant à la Ville de Mons	X	
Bien appartenant au CPAS de Mons		
Bien appartenant à la Régie Foncière de Mons		
Autre : à préciser		
Acquisition du bien en cours (CAI ou autre à préciser) + <u>date estimée de l'acte</u>		
Autre à préciser : -----		
Terrain appartenant à la Ville de Mons		
Terrain appartenant au CPAS de Mons		
Terrain appartenant à la Régie Foncière de Mons (je ne sais pas si c'est possible !!!)		
Acquisition du terrain en cours (CAI ou autre à préciser) + <u>date estimée de l'acte</u>		
Autre à préciser : -----		
Droit réel obtenu sur un terrain au profit de la Ville de Mons (+ mention de la date)		
Convention à signer entre le propriétaire du droit réel et la Ville de Mons		
Autre statut : à préciser		

PROCESSUS PARTICIPATIF ACTUEL OU PROJETE + CALENDRIER ET METHODE

> Non pertinent au vu du projet

BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT MOBILISEES

Le projet utilise-t-il des fonds PIVW ? **OUI** - ~~NON~~

Le projet bénéficie-t-il de subsides PDU ? ~~OUI~~ – **NON**

Le projet bénéficie-t-il d'autres subsides régionaux ? ~~OUI~~ – **NON** (il existe une possibilité au niveau UREBA et POLLEC)

Le projet bénéficie-t-il d'autres subsides régionaux ? à demander en septembre 2021

Candidature à poser pour le subside POLLEC 2021 (jusqu'à 500 000€) : pour le réseau de chaleur alimenté par une chaudière biomasse de la Caserne Cabuy

Candidature à poser pour l'Ureba exceptionnel 2021 (jusqu'à 500 000€/bâtiment) : pour l'isolation des hangars H1 et H2 de la caserne Cabuy

Le projet bénéficie-t-il d'autres types de subsides (fédéraux, UE,) ? ~~OUI~~ – **NON**

a) FINANCEMENT PIVW

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant (TVAC)
1/ Dépense globale (coût total du projet) :	9.000.000€ (dont 7.085.000€ via la PIVW)
2/ Contribution Ville de Mons (30%) :	2.125.500 €
<u>MOINS Subsidés RW (hors PIVW)</u>	- 1.915.000€ (A DEMANDER)
3/ Montant total du droit de tirage utilisé (contribution SPW via la PIVW) :	4.959.500 €
% Montant total en subside PIVW	70%

b) FINANCEMENT HORS PIVW

Source(s) de financement :

Sources de financement	Montant Caserne Cabuy (TVAC)	Montant Ateliers Piérart (TVAC)	Montant total pour les 2 sites (TVAC)
UE (FEDER, FSE, autre : à préciser)	-	-	-
Wallonie/FWB → UREBA	± 360 000 €	± 100 000 €	± 460 000 €
Wallonie/FWB → UREBA exceptionnel	± 955 000 €	-	± 955 000 €
Wallonie/FWB → POLLEC 2021	500 000 €	-	500 000 €
Ville de Mons	/	/	/
TOTAL	± 8 000 000 €	± 1 000 000 €	± 9 000 00 €

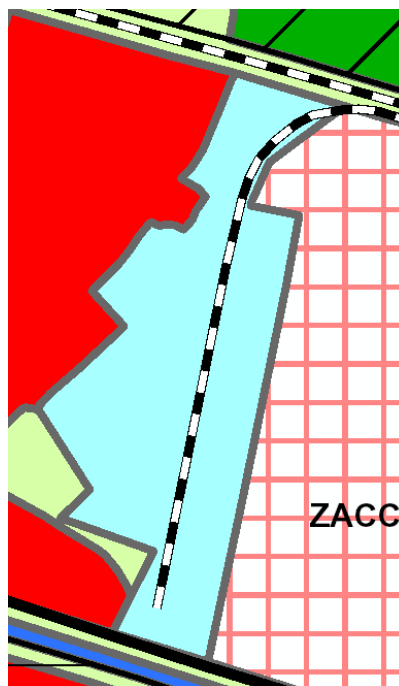
c) TYPES DE DÉPENSES FINANCÉES VIA LE SUBSIDE PIVW :

Types de dépenses	Montant	%
Frais de personnel (frais de fonctionnement) :	Oui (cf. fiche transversale)	
Autres frais de fonctionnement et/ou transfert (à préciser) : > Loyers : > Assurances : > Téléphonie : > Frais de déplacement : > Consommables informatiques : > Hébergement de sites Internet : > Matériel informatique : > Fournitures diverses : > Achats outillages : > prestations diverses (gardiennage, nettoyage...) :		NON
Frais d'investissement : > <u>Acquisitions</u> (biens meubles et immeubles) : > <u>Etudes</u> (5% MAX si externe – 3% MAX si interne) : > <u>Travaux</u> , dont : ● travaux d'isolation :	/ (Propriétés de la Ville) TOT : / (réalisées par Renowat) ± 650.000€ estimés pour l'étude (5% financés via la PIVW)	

<u>Cabuy</u> : renforcement de l'isolation des hangars H1 et H2 (toitures et éventuellement murs et châssis) <u>Piérart</u> : améliorer de l'isolation des toitures et des murs ● travaux de techniques spéciales : <u>Cabuy</u> • Réaliser un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse (plaquettes de bois). • Améliorer la régulation du chauffage et de l'installation solaire thermique • Relampage • Produire de l'électricité via des panneaux photovoltaïques • Améliorer le système de ventilation <u>Piérart</u> • Améliorer la régulation du chauffage • Relampage • Produire de l'électricité via des panneaux photovoltaïques	TOT : ± 9.000.000 € estimés pour les travaux (partiellement à charge de la PIVW)	
Montant total subside PIVW :	4.959.500 €	70%

LOCALISATION :

1) Caserne Cabuy : Route de Wallonie 18 Z, 7011 Ghlin

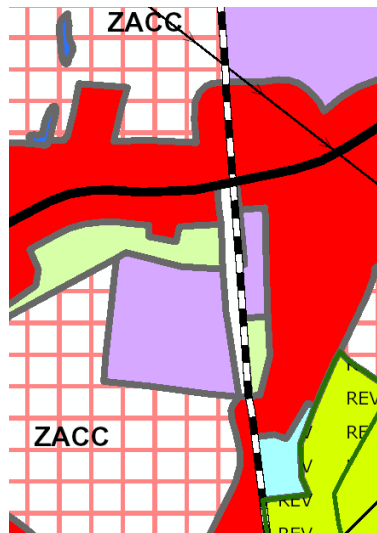


Affectation au plan de secteur : Services publics et équipements communautaires

Affectations juridiques relevant de l'Aménagement du territoire :

- Guide communal d'urbanisme : Aire H2 Territoire des grands ensembles à usage collectif de la seconde couronne.
- Schéma de développement communal : en zone de services publics et d'équipements communautaires ;
- Plan d'assainissement du sous-bassin hydrographique de la Haine

2) Ateliers Pierart : Rue Emile Vandervelde 116, 7033 Cuesmes



Affectation au plan de secteur : Activité économique mixte

Affectations juridiques relevant de l'Aménagement du territoire :

- Guide communal d'urbanisme : Aire E : territoire à vocation industrielle.
- Schéma de développement communal : en zone d'activités économiques mixtes
- Plan d'assainissement du sous-bassin hydrographique de la Haine

Espace de mise en œuvre :

Zones concernées par les travaux



Caserne Cabuy

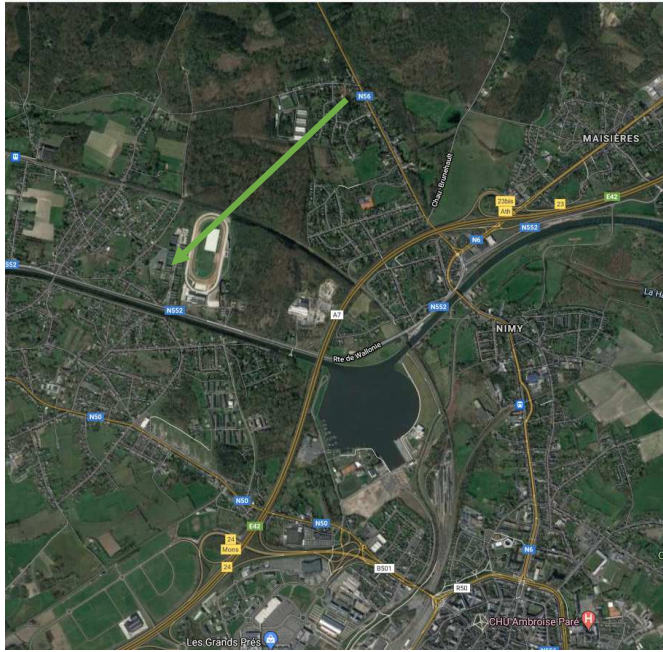


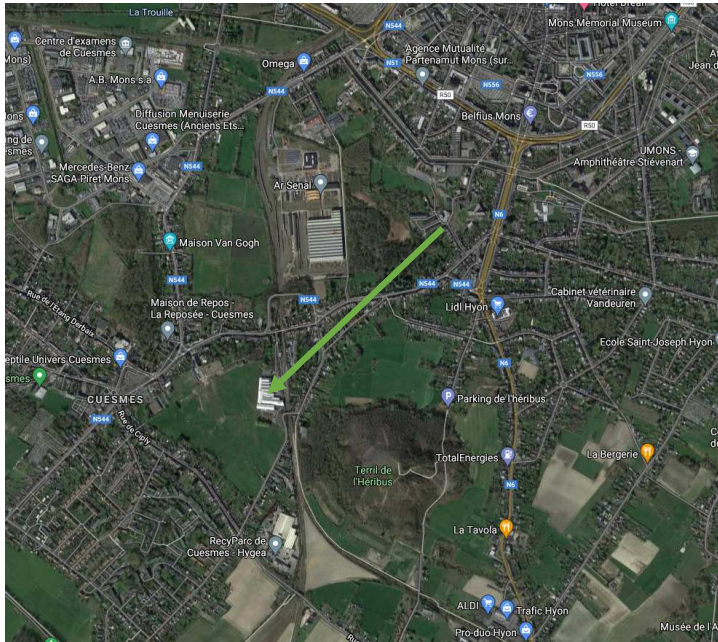
Ateliers Piérart

Visualisation

Caserne Cabuy et Ateliers Piérart







Indicateur(s) de mise en œuvre :

- Pourcentage de réduction des consommations d'énergie
- Production d'électricité verte (kWh/an)

FICHE ACTION N°3

Intitulé : Rénovation énergétique du siège central (SITE DE BOUZANTON – bâtiment CLASSE) du CPAS de Mons : Projet RENOWATT (Mons)

Service(s) porteur(s) : CPAS DE MONS

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Les travaux consistent principalement en l'isolation des toitures, la modernisation des chaudières, ainsi que l'optimisation de la régulation des bâtiments qui accueillent les services du CPAS de Mons.

PRIORISATION :

	2	
--	---	--

NIVEAU DE MATURITE DU PROJET ET PLANNING DE MISE EN ŒUVRE (DATES CLES) :

Etapes de mise en œuvre	date	NON PERTINENT
Acquisitions (terrain, bâtiment...)		X
Etudes préalables :	Novembre 2020	
Année d'approbation de l'avant-projet	Novembre 2021	
Année d'approbation du projet	Juin 2022	
Année de début des travaux	Juin 2023	
Année de fin des travaux fin des travaux	Juin 2024	

Niveau de maturité du projet (Foncier – Etudes – Impositions URB + CP - MP...) :

- Ebauche du projet

JUSTIFICATION

① Situé dans un quartier prioritaire : OUI – ~~NON~~

Si oui, lequel ? Centre-Ville Historique/Quartier de la Gare/Jemappes/Périmètre RU (à préciser)/Quartier PIVW (bas de la Ville de Mons – Cuesmes – Jemappes – Flénu - Nimy)

Le site de Bouzanton se situe à proximité du quartier de la Gare. L'ancien hospice « Bonne Maison de Bouzanton » fait l'objet d'un classement depuis le 28/12/1977 et accueille les services sociaux et administratifs du CPAS de Mons.

« Le bâtiment de grande qualité, aujourd'hui en L, se compose d'un corps principal, d'une chapelle à gauche du porche d'entrée donnant dans la cour et d'une aile en retour en légère saillie à l'extrême droite. Une partie de cette aile s'avancait jusqu'aux rives de la Trouille. Elle a été supprimée au moment du détournement de la Trouille en 1871. Une nouvelle façade a été édifiée dans le prolongement, reproduisant le style de la partie ancienne. Une annexe de 1703, jadis l'orphelinat des filles, limite l'angle sud-est de la cour. Une autre la conciergerie de 1707 s'étend à front de rue à gauche de la Chapelle. La chapelle Saint-Vincent dite aussi Saint-Quentin, remonte au 16e siècle pour ses

fondations. Mononef à chevet à trois pans, elle est datée par ancrs de 1605, date à laquelle elle est remaniée pour être intégrée au corps principal avec son porche d'entrée sous une même bâtière. »

② Objectif(s) prioritaire(s) PST de la Ville de Mons concerné(s)

	Objectif(s) du PST concerné(s)	
O.S. 1	Une administration exemplaire en termes de transparence, de participation citoyenne et de transition écologique	
O.S. 2	Une administration communale moderne, efficace orientée "citoyens"	
O.S. 3	Une ville qui conjugue harmonieusement sécurité publique et prévention	
O.S. 4	Une ville qui encourage et favorise le développement économique local, régional et durable	
O.S. 5	Une ville qui, avec son agglomération, s'affirme comme 3ème Métropole wallonne, innovante et connectée	
O.S. 6	Une ville qui assure la propreté et la salubrité de son espace public	
O.S. 7	Une ville qui favorise et renforce le droit au logement de qualité pour tous	
O.S. 8	Une ville qui encourage la solidarité et garantit la cohésion sociale	
O.S. 9	Une ville qui ambitionne l'excellence de son enseignement en favorisant l'épanouissement de sa jeunesse	
O.S. 10	Une ville qui place les enjeux de mobilité au cœur de son développement	
O.S. 11	Une ville qui répond aux enjeux climatiques et environnementaux	X
O.S. 12	Une ville qui offre un environnement convivial en améliorant le cadre de vie, la mixité sociale, le bien-être animal et la cohésion dans les quartiers	
O.S. 13	Une ville festive, de sport et de loisirs	
O.S. 14	Une ville qui renforce son statut de Capitale culturelle wallonne	

③ Objectif(s) prioritaire(s) PDU de la Ville de Mons concerné(s) :

Poursuivre l'attractivité de la ville	
Encourager la solidarité et garantir la cohésion sociale	
Améliorer la qualité de vie du citoyen	
Répondre aux enjeux climatiques et environnementaux	X

Objectif(s) régionaux concerné(s) par la PDU :

Rendre la ville plus accueillante	
Faire de la ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité	
Encourager la reconstruction de la ville sur la ville	
Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité	
Offrir un réseau d'espaces publics attractifs	
Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique	
Créer des grandes villes intelligentes	

④ Objectif(s) régionaux concerné(s) par la PIVW :

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique à l'échelle de la ville et/ou par quartiers	X
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centres villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Le tourisme et le Patrimoine en ville	
Le logement en Ville	
Réhabilitation de sites à réaménager situés dans les centralités des villes	

⑤ Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle :

L'ensemble des bâtiments du site de Bouzanton ne répond plus aux normes minimales en matière d'isolation thermique et sont dès lors très énergivore.

Complémentairement aux problèmes d'isolation thermique, le système de production de chaleur n'est plus adapté, ce qui engendre des coûts de consommation très importants.

⑥ Lien avec des documents stratégiques préexistants sur lesquels le projet s'appuie :

Documents stratégiques de référence préexistants	Intitulé - date
Dossier de rénovation urbaine	Sans objet
Dossier de revitalisation urbaine	Sans objet
Plan de mobilité	Sans objet
Master Plan	Sans objet
Plan relatif à la rénovation énergétique	Rénowatt – novembre 2020

⑦ Maitrise foncière et droits réels

Statut du/des bien(s) et du/des terrain(s) concerné(s) par le projet	OUI	NON
Bien appartenant à la Ville de Mons		X
Bien appartenant au CPAS de Mons	X	
Bien appartenant à la Régie Foncière de Mons		X
Autre : à préciser		
Acquisition du bien en cours (CAI ou autre à préciser) + <u>date estimée de l'acte</u>		X
Autre à préciser : -----		
Terrain appartenant à la Ville de Mons		X
Terrain appartenant au CPAS de Mons	X	
Terrain appartenant à la Régie Foncière de Mons (je ne sais pas si c'est possible !!!)		X
Acquisition du terrain en cours (CAI ou autre à préciser) + <u>date estimée de l'acte</u>		X
Autre à préciser : -----		
Droit réel obtenu sur un terrain au profit de la Ville de Mons (+ mention de la date)		X
Convention à signer entre le propriétaire du droit réel et la Ville de Mons		X
Autre statut : à préciser		

PROCESSUS PARTICIPATIF ACTUEL OU PROJETÉ + CALENDRIER ET METHODE

> Consultation citoyenne à prévoir

BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT MOBILISEES

Le projet utilise-t-il des fonds PIVW ? ~~OUI~~ – ~~NON~~

Le projet bénéficie-t-il de subsides PDU ? ~~OUI~~ – ~~NON~~

Le projet bénéficie-t-il d'autres subsides régionaux ? OUI – ~~NON~~

Le projet bénéficie-t-il d'autres types de subsides (fédéraux, UE,) ? ~~OUI~~ – ~~NON~~

a) FINANCEMENT HORS PIVW

Source(s) de financement :

Sources de financement	Montant
UE (FEDER, FSE, autre : à préciser)	/
Wallonie/FWB → préciser le type de subside (PDU, infrasport...)	/
Ville de Mons	/
TOTAL	/

b) FINANCEMENT PIVW

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
1/ Dépense globale (coût total du projet) :	660.548,68€ TVAC
2/ Contribution CPAS de Mons (30%) :	198.164,604 €
<i>MOINS Subsides RW (hors PIVW)</i>	- 0€
3/ Montant total du droit de tirage utilisé (contribution SPW via la PIVW) :	462.384,076€
% Montant total en subside PIVW	70%

c) TYPES DE DÉPENSES FINANCÉES VIA LE SUBSIDE PIVW :

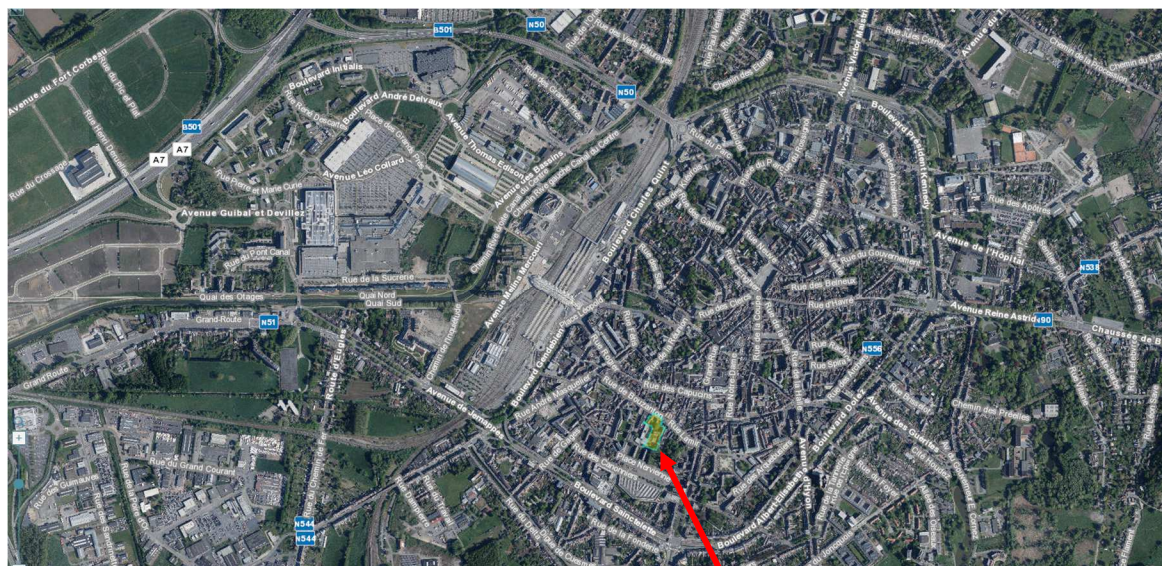
Types de dépenses	Montant TVAC	%
Frais de personnel (frais de fonctionnement) :	Oui (cf. fiche transversale)	
Autres frais de fonctionnement et/ou transfert (à préciser) : > Loyers : > Assurances : > Téléphonie : > Frais de déplacement : > Consommables informatiques : > Hébergement de sites Internet : > Matériel informatique : > Fournitures diverses : > Achats outillages : > prestations diverses (gardiennage, nettoyage...) :		NON

Frais d'investissement : > <u>Acquisitions</u> (biens meubles et immeubles) : / > <u>Etudes</u> (5% MAX si externe – 3% MAX si interne) : Etudes Rénowatt > <u>Travaux</u> , dont : ● Isolation des toitures, ● modernisation des chaudières ● optimisation de la régulation	46.656,39 € TVAC TOT : 613.892,29€ estimés pour les travaux	
Montant total subsidy PIVW :	462.384,076€	70%

LOCALISATION :

Espace de mise en œuvre : 1 rue de Bouzanton – 7000 Mons

Visualisation (plan, photos, esquisse, images pertinentes ...)



FICHE ACTION N°4

Intitulé : **Rénovation énergétique des logements sociaux du CPAS de Mons**

service(s) porteur(s) : CPAS DE MONS

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Il s'agit de la rénovation énergétique des 120 logements sociaux du CPAS (transit, urgence, insertion et MO) :

> Menuiseries extérieures

> Isolation des toitures

> Annexes et chauffage

PRIORISATION :

1	2	
---	---	--

NIVEAU DE MATURITE DU PROJET ET PLANNING DE MISE EN ŒUVRE (DATES CLES) :

Etapes de mise en œuvre	date	NON PERTINENT
Acquisitions (terrain, bâtiment...)		X
Etudes préalables : Réalisation d'un cadastre du bâti existant et de son état général	2020	
Année d'approbation de l'avant-projet	2021	
Année d'approbation du projet	2022	
Année de début des travaux	2022	
Année de fin des travaux	2024	

Niveau de maturité du projet (Foncier – Etudes – Impositions URB + CP - MP...) :

➤ Ebauche du projet

JUSTIFICATION

① Situé dans un quartier prioritaire : OUI - NON

Ces logements sociaux du CPAS se situent sur Mons (périphérie : Rue du Joncquois, rue de la Mutualité, rue de la Prévoyance, rue du Progrès, rue de l'Epargne, rue du Trieu, Chaussée du Roeulx, Chaussée de Cuesmes). D'autres logements se situent aussi à Jemappes et Cuesmes.

② Objectif(s) prioritaire(s) PST de la Ville de Mons concerné(s)

	Objectif(s) du PST concerné(s)	
O.S. 1	Une administration exemplaire en termes de transparence, de participation citoyenne et de transition écologique	
O.S. 2	Une administration communale moderne, efficace orientée "citoyens"	
O.S. 3	Une ville qui conjugue harmonieusement sécurité publique et prévention	
O.S. 4	Une ville qui encourage et favorise le développement économique local, régional et durable	
O.S. 5	Une ville qui, avec son agglomération, s'affirme comme 3ème Métropole wallonne, innovante et connectée	
O.S. 6	Une ville qui assure la propreté et la salubrité de son espace public	
O.S. 7	Une ville qui favorise et renforce le droit au logement de qualité pour tous	X
O.S. 8	Une ville qui encourage la solidarité et garantit la cohésion sociale	X
O.S. 9	Une ville qui ambitionne l'excellence de son enseignement en favorisant l'épanouissement de sa jeunesse	
O.S. 10	Une ville qui place les enjeux de mobilité au cœur de son développement	
O.S. 11	Une ville qui répond aux enjeux climatiques et environnementaux	X
O.S. 12	Une ville qui offre un environnement convivial en améliorant le cadre de vie, la mixité sociale, le bien-être animal et la cohésion dans les quartiers	X
O.S. 13	Une ville festive, de sport et de loisirs	
O.S. 14	Une ville qui renforce son statut de Capitale culturelle wallonne	

③ Objectif(s) prioritaire(s) PDU de la Ville de Mons concerné(s) :

Poursuivre l'attractivité de la ville	X
Encourager la solidarité et garantir la cohésion sociale	X
Améliorer la qualité de vie du citoyen	X
Répondre aux enjeux climatiques et environnementaux	X

Objectif(s) régionaux concerné(s) par la PDU :

Rendre la ville plus accueillante	
Faire de la ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité	
Encourager la reconstruction de la ville sur la ville	
Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité	X
Offrir un réseau d'espaces publics attractifs	
Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique	
Créer des grandes villes intelligentes	

④ Objectif(s) régionaux concerné(s) par la PIVW :

Développement des quartiers prioritaires	X
Rénovation énergétique à l'échelle de la ville et/ou par quartiers	X
Cohésion sociale	X
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centres villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Le tourisme et le Patrimoine en ville	
Le logement en Ville	X
Réhabilitation de sites à réaménager situés dans les centralités des villes	

⑤ Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle :

Le patrimoine immobilier privé du CPAS de Mons se compose en grande partie de petites maisons unifamiliales provenant notamment d'institutions de bienfaisance et de legs de particulier. Le CPAS a souhaité développer son offre de logements afin de répondre aux besoins spécifiques des publics les plus fragilisés.

Le CPAS de Mons souhaite la rénovation et l'amélioration des performances énergétiques de ses logements.

La rénovation des logements sociaux du CPAS de Mons est un moyen essentiel pour lutter contre la précarité énergétique, qui touche les ménages locataires d'un logement social.

Les investissements dans la rénovation des logements sociaux pourront générer d'importantes retombées économiques (création d'emplois, revenus de la TVA), sociales (entre autres, diminution des problèmes de santé et du stress chez les habitant(e)s) et environnementales (réduction des émissions de gaz à effets de serre).

⑥ Lien avec des documents stratégiques préexistants sur lesquels le projet s'appuie :

Documents stratégiques de référence préexistants	Intitulé – date
Dossier de rénovation urbaine	Sans objet
Dossier de revitalisation urbaine	Sans objet
Plan de mobilité	Sans objet
Master Plan	Sans objet
Plan relatif à la rénovation énergétique : oui	Un état des lieux global de l'ensemble des logements du CPAS a été réalisé en 2020.

⑦ Maitrise foncière et droits réels

Statut du/des bien(s) et du/des terrain(s) concerné(s) par le projet	OUI	NON
Bien appartenant à la Ville de Mons		X
Bien appartenant au CPAS de Mons	X	
Bien appartenant à la Régie Foncière de Mons		X
Autre : à préciser		X
Acquisition du bien en cours (CAI ou autre à préciser) + <u>date estimée de l'acte</u>		X
Autre à préciser : -----		
Terrain appartenant à la Ville de Mons		X
Terrain appartenant au CPAS de Mons	X	
Terrain appartenant à la Régie Foncière de Mons (je ne sais pas si c'est possible !!!)		X
Acquisition du terrain en cours (CAI ou autre à préciser) + <u>date estimée de l'acte</u>		X
Autre à préciser : -----		

Droit réel obtenu sur un terrain au profit de la Ville de Mons (+ mention de la date)		X
Convention à signer entre le propriétaire du droit réel et la Ville de Mons (		X
Autre statut : à préciser		

PROCESSUS PARTICIPATIF ACTUEL OU PROJETE + CALENDRIER ET METHODE

> Consultation citoyenne à prévoir

BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT MOBILISEES

Le projet utilise-t-il des fonds PIVW ? OUI ~~NON~~

Le projet bénéficie-t-il de subsides PDU ? ~~OUI~~ NON

Le projet bénéficie-t-il d'autres subsides régionaux ? ~~OUI~~ NON

Le projet bénéficie-t-il d'autres types de subsides (fédéraux, UE,) ? ~~OUI~~
NON

a) FINANCEMENT HORS PIVW

Source(s) de financement :

Sources de financement	Montant
UE (FEDER, FSE, autre : à préciser)	/
Wallonie/FWB → préciser le type de subside (PDU, infrasport...)	/
Ville de Mons	/
TOTAL	/

b) FINANCEMENT PIVW

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
1/ Dépense globale (coût total du projet) :	2.500.000€ dont : Priorité 1 : 1.000.000€ Priorité 2 : 1.500.000€
2/ Contribution CPAS de Mons (30%) :	750.000 € dont : Priorité 1 : 300.000€ Priorité 2 : 450.000€
<u>MOINS</u> Subsidés RW (hors PIVW)	- 0€
3/ Montant total du droit de tirage utilisé (contribution SPW via la PIVW) :	1.750.000€ dont : Priorité 1 : 700.000€ Priorité 2 : 1.050.000€
% Montant total en subside PIVW	70%

c) TYPES DE DÉPENSES FINANÇÉES VIA LE SUBSIDE PIVW :

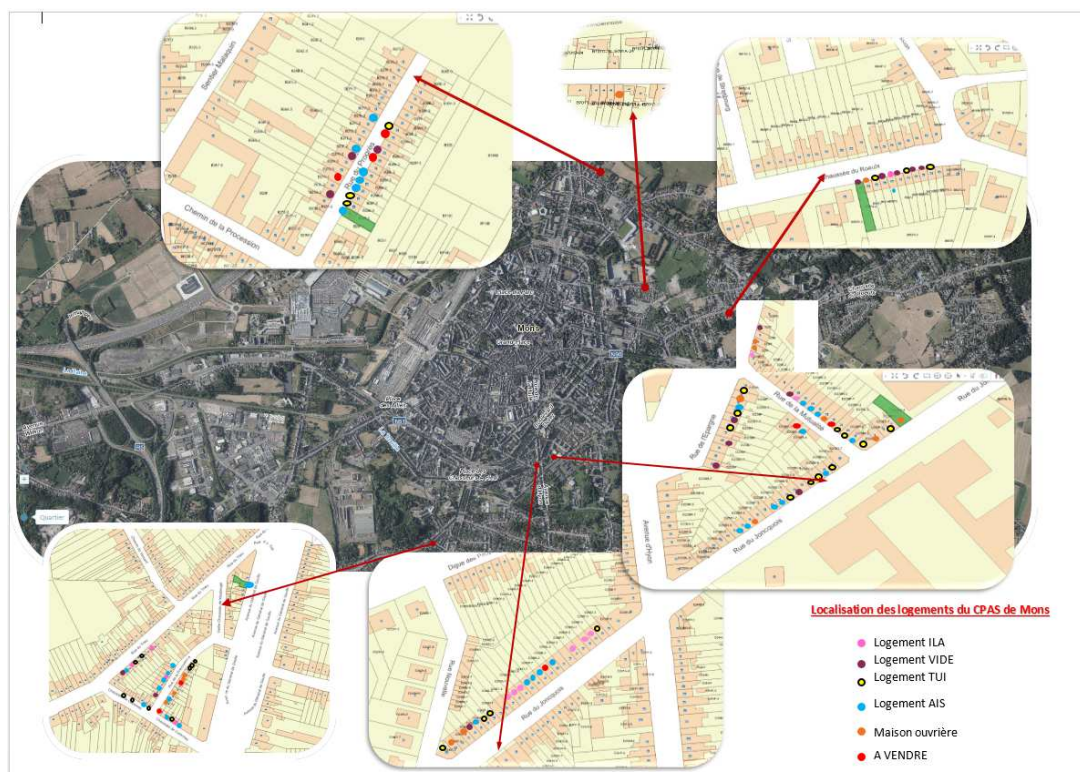
Types de dépenses	Montant TVAC	%
Frais de personnel (frais de fonctionnement) :	Oui (cf. fiche transversale)	
Autres frais de fonctionnement et/ou transfert (à préciser) : > Loyers : > Assurances : > Téléphonie : > Frais de déplacement : > Consommables informatiques : > Hébergement de sites Internet : > Matériel informatique : > Fournitures diverses : > Achats outillages : > prestations diverses (gardiennage, nettoyage...) :		NON
Frais d'investissement : > <u>Acquisitions</u> (biens meubles et immeubles) : / > <u>Etudes</u> (5% MAX si externe – 3% MAX si interne) : par le Bureau d'Etudes du CPAS de Mons > <u>Travaux</u> , dont : ● Menuiseries extérieures ● chauffage ● l'isolation des toitures ● annexes	75.1275€ (4,29%) TOT : 1.675.000€ estimés pour les travaux (95.71%)	
Montant total subside PIVW :	1.400.000 € TVAC (priorité 1 + priorité 2)	70%

LOCALISATION :

Espace de mise en œuvre :

Ces 120 logements sociaux du CPAS se situent sur Mons (périphérie : Rue du Joncquois, rue de la Mutualité, rue de la Prévoyance, rue du Progrès, rue de l'Epargne, rue du Trieu, Chaussée du Roelux, Chaussée de Cuesmes). D'autres logements se situent aussi à Jemappes et Cuesmes.

Visualisation (plan, photos, esquisse, images pertinentes ...)





Indicateur(s) de mise en œuvre :

- Réduction des factures énergétiques des locataires
- Amélioration de la qualité de vie et du confort des logements des locataires

FICHE ACTION N°5

Intitulé : Reconditionnement de l'ancienne école Saint-Lazare en maison d'accueil de jour et de nuit pour les sans-abris (L'escale »)

service(s) porteur(s) : Services techniques et CPAS

DESCRIPTION DE L'ACTION :

- o Regroupement sur un même site des abris de jour et de nuit
- o Mutualisation des espaces
- o Reconditionnement des locaux (isolation, ...)
- o Cohésion sociale dans des espaces de travail conviviaux

Axes prioritaires :

- Rénovation énergétique
- Rénovation et aménagements de bâtiments publics
- Cohésion sociale

Travaux de reconditionnement et de sécurisation de l'ancienne école Saint Lazare sise Chemin de la Procession, 31 à Mons en vue de son réaménagement afin d'y accueillir en plus du centre d'accueil de jour (« L'escale »), un centre d'accueil de nuit.

Le projet permettra une autonomie des deux entités tout en développant des zones communes favorisant la cohésion des équipes.

Programme fonctionnel :

a) Centre d'accueil de jour « L'escale »

Capacité d'accueil : 40 personnes (hiver) – 25 personnes (été)

Le centre sera un lieu de vie convivial, structuré et protégé.

L'usage de matériaux et d'équipements résistants et ne nécessitant pas ou peu d'entretien sera privilégié. Système de vidéo-surveillance à généraliser.

Une attention particulière au niveau du traitement acoustique des espaces sera prévue.

Le programme d'aménagement du centre d'accueil de jour comprendra :

- une « entrée-sortie » indépendante et distincte de celle du centre de nuit.
- une zone d'accueil intégrant un sas d'entrée sécurisé.
- un espace de vie communautaire relativement central pouvant accueillir l'ensemble des usagers afin de leur permettre de se restaurer, de se détendre, de se reposer, ...
- une cuisine fonctionnelle intégrant une zone de lavage, une zone de préparation, une zone de stockage et une zone froide. La cuisine permettra la mise en œuvre d' « ateliers-cuisine ».
- un espace sanitaire pour les hébergés comprenant un nombre suffisant d'appareils sanitaires:
 - o 5 douches (H et F)
 - o 1 wc par dizaine d'hébergés
 - o 1 lavabo par tranche de 4 hébergés
- Un local « atelier » pour de petites activités manuelles, des groupes de paroles,...

b) Centre d'accueil de nuit

Capacité d'accueil : 40 personnes (hiver) – 16 personnes (été)

Le centre sera un lieu de repos structuré et protégé.

L'usage de matériaux et d'équipements résistants et ne nécessitant pas ou peu d'entretien sera privilégié.

Système de vidéo-surveillance à généraliser.

Une attention particulière au niveau du traitement acoustique des espaces sera prévue.

Une ventilation mécanique des espaces sera prévue.

Le programme d'aménagement du centre d'accueil de nuit comprendra :

- Une « entrée-sortie » indépendante et distincte de celle du centre de jour.
- Une zone d'accueil sécurisée intégrant un local d'attente et de petite restauration.
- Une zone de couchage « hommes » et une zone de couchage « femmes » qui seront modulables en fonction des besoins et/ou des circonstances (cloisons rétractables).
- un espace sanitaire pour les hébergés comprenant un nombre suffisant d'appareils sanitaires:
 - o 8 douches (H et F)
 - o 1 wc par dizaine d'hébergés
 - o 1 lavabo par tranche de 4 hébergés
- un local pour le veilleur de nuit localisé de préférence entre les deux espaces de couchage afin de permettre une vision et un contrôle des usagers.
- un local de réserve (stockage des linges de lit).
- Une zone où certains usagers peuvent dormir avec leur chien.

c) Zones communes aux deux entités

- Une zone « relais médical » intégrant un cabinet médical avec locaux sanitaires spécifiques (douche, WC,...) et deux chambres d'isolement en cas de suspicion de maladie contagieuse
- Un local « déchets » ou local « poubelles »
- un local équipé d'armoires-vestiaires / consignes pour le rangement des effets personnels des usagers du centre.
- Un grand bureau « open space » pouvant accueillir de 5 à 6 bureaux individuels pour le personnel d'encadrement.
- Un bureau individuel pour le coordinateur de l'équipe.
- Une salle de réunion pouvant accueillir une dizaine de personnes et pouvant servir de d'espace détente pour le personnel.
- Une kitchenette équipée avec zone de réfectoire pour le personnel d'encadrement.
- 4 bureaux d'entretiens confidentiels équipés en téléphonie et ordinateurs.
- Un espace sanitaire pour le personnel.
- Un local pour le personnel d'entretien équipé d'un vidoir.
- Des locaux techniques « basse tension », « Groupe de ventilation » et « chaufferie ».
- Un local laverie-buanderie pour l'entretien des textiles.

d) Abords et cour centrale

Réaménagement de l'espace central intégrant :

- une zone sécurisée permettant l'accès d'au moins deux véhicules de service
- une zone végétalisée via des plantations et via une zone à jardiner par exemple
- une zone polyvalente permettant la mise en place de bancs ou de tables de pique-nique

- une « coursive – préau » pouvant permettre aux hébergés d’avoir une circulation extérieure protégée tandis que les circulations intérieures doivent être prioritairement réservées au personnel d’encadrement.

Traitement de l’enceinte périphérique via la mise en place d’un dispositif résistant, opacifiant et de hauteur suffisante pour limiter les nuisances acoustiques et visuelles vers les riverains.

Accès sécurisé et automatique pour les véhicules de service et/ou les fournisseurs (portail ou porte de garage sectionnelle).

Installation d’un espace spécifique pour le gardiennage des chiens (chenil).

PRIORISATION :

	2	
--	----------	--

NIVEAU DE MATURITE DU PROJET ET PLANNING DE MISE EN ŒUVRE (DATES CLES) :

Etapes de mise en œuvre	date	NON PERTINENT
Acquisitions (terrain, bâtiment...)		Propriété Ville de Mons
Etudes préalables : Esquisse réalisée en interne		Auteur de projet désigné, relevés de la situation existante établis
Année d’approbation de l’avant-projet	Fin 2021	
Année d’approbation du projet	Courant 2022	
Année de début des travaux	À partir 2023	
Année de fin des travaux	Fin 2024	

Niveau de maturité du projet (Foncier – Etudes – Impositions URB + CP - MP...) :

- > Maîtrise du foncier (propriété Ville de Mons)
- > Auteur de projet désigné
- > Relevés de la situation existante établis
- > Avant-projet en cours

JUSTIFICATION

① Situé dans un quartier prioritaire : OUI ~~NON~~

Nimy (campus universitaire) : Quartier Saint Lazare (quartier PIVW)

Le site étant déjà partiellement dévolu à cette fonction (centre de jour), il nous semble opportun d’y rester et de l’améliorer. De plus, ce site est situé en périphérie du centre-ville, proche des facilités (soins de santé, commerces, transports en commun,...), à proximité d’une future zone d’enjeux communale et d’un prochain grand axe de mobilité douce.

② Objectif(s) prioritaire(s) PST de la Ville de Mons concerné(s) :

	Objectif(s) du PST concerné(s)	
O.S. 1	Une administration exemplaire en termes de transparence, de participation citoyenne et de transition écologique	
O.S. 2	Une administration communale moderne, efficace orientée "citoyens"	
O.S. 3	Une ville qui conjugue harmonieusement sécurité publique et prévention	
O.S. 4	Une ville qui encourage et favorise le développement économique local, régional et durable	
O.S. 5	Une ville qui, avec son agglomération, s'affirme comme 3ème Métropole wallonne, innovante et connectée	
O.S. 6	Une ville qui assure la propreté et la salubrité de son espace public	
O.S. 7	Une ville qui favorise et renforce le droit au logement de qualité pour tous	
O.S. 8	Une ville qui encourage la solidarité et garantit la cohésion sociale	X
O.S. 9	Une ville qui ambitionne l'excellence de son enseignement en favorisant l'épanouissement de sa jeunesse	
O.S. 10	Une ville qui place les enjeux de mobilité au cœur de son développement	
O.S. 11	Une ville qui répond aux enjeux climatiques et environnementaux	X
O.S. 12	Une ville qui offre un environnement convivial en améliorant le cadre de vie, la mixité sociale, le bien-être animal et la cohésion dans les quartiers	X
O.S. 13	Une ville festive, de sport et de loisirs	
O.S. 14	Une ville qui renforce son statut de Capitale culturelle wallonne	

③ Objectif(s) prioritaire(s) PDU de la Ville de Mons concerné(s) :

Poursuivre l'attractivité de la ville	
Encourager la solidarité et garantir la cohésion sociale	x
Améliorer la qualité de vie du citoyen	x
Répondre aux enjeux climatiques et environnementaux	x

Objectif(s) régionaux concerné(s) par la PDU :

1. Rendre la ville plus accueillante	
2. Faire de la ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité	
3. Encourager la reconstruction de la ville sur la ville	
4. Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité	
5. Offrir un réseau d'espaces publics attractifs	
6. Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique	
7. Créer des grandes villes intelligentes	

④ Objectif(s) régionaux concerné(s) par la PIVW :

Développement des quartiers prioritaires	x
Rénovation énergétique à l'échelle de la ville et/ou par quartiers	x
Cohésion sociale	x
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centres villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Le tourisme et le Patrimoine en ville	
Le logement en Ville	
Réhabilitation de sites à réaménager situés dans les centralités des villes	

⑤ Lien avec des documents stratégiques préexistants sur lesquels le projet s'appuie :

Documents stratégiques de référence préexistants	Intitulé - date
Dossier de rénovation urbaine	Sans objet
Dossier de revitalisation urbaine	Sans objet
Plan de mobilité	Sans objet
Master Plan	Sans objet
Plan relatif à la rénovation énergétique	Sans objet

⑥ Maitrise foncière et droits réels

Statut du/des bien(s) et du/des terrain(s) concerné(s) par le projet	OUI	NON
Bien appartenant à la Ville de Mons	x	
Bien appartenant au CPAS de Mons		X
Bien appartenant à la Régie Foncière de Mons		X
Autre : à préciser		
Acquisition du bien en cours (CAI ou autre à préciser) + <u>date estimée de l'acte</u>		X
Autre à préciser : -----		
Terrain appartenant à la Ville de Mons	x	
Terrain appartenant au CPAS de Mons		X
Terrain appartenant à la Régie Foncière de Mons		X
Acquisition du terrain en cours (CAI ou autre à préciser) + <u>date estimée de l'acte</u>		X
Autre à préciser : -----		
Droit réel obtenu sur un terrain au profit de la Ville de Mons (+ mention de la date)		X
Convention à signer entre le propriétaire du droit réel et la Ville de Mons (<u>au plus tard au CC du 14/09/21</u>)		x
Autre statut : à préciser		

PROCESSUS PARTICIPATIF ACTUEL OU PROJETÉ + CALENDRIER ET METHODE

> Comités mis en place lors du transfert du service Prévention vers le CPAS (équipe de l'abri de jour a rencontré les usagers à l'époque) -> enquête interne (consultation usagers)

A FAIRE :

> Réunions citoyennes à programmer

BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT MOBILISEES

Le projet utilise-t-il des fonds PIVW ? **OUI** - ~~NON~~

Le projet bénéficie-t-il de subsides PDU ? ~~OUI~~ - **NON**

Le projet bénéficie-t-il d'autres subsides régionaux ? ~~OUI~~ – **NON**

Le projet bénéficie-t-il d'autres types de subsides (fédéraux, UE,) ? ~~OUI~~ – **NON**

a) FINANCEMENT HORS PIVW

Source(s) de financement :

Sources de financement	Montant
UE (FEDER, FSE, autre : à préciser)	/
Wallonie/FWB → préciser le type de subside (PDU, infrasport...)	/
Ville de Mons	/
TOTAL	/

b) FINANCEMENT PIVW

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
1/ Dépense globale (coût total du projet) :	2.850.000€
2/ Contribution Ville de Mons (30%) :	855.000€
<i>MOINS Subsides RW (hors PIVW)</i>	- 0€
3/ Montant total du droit de tirage utilisé (contribution SPW via la PIVW) :	1.995.000€
% Montant total en subside PIVW	70%

c) TYPES DE DÉPENSES FINANÇÉES VIA LE SUBSIDE PIVW :

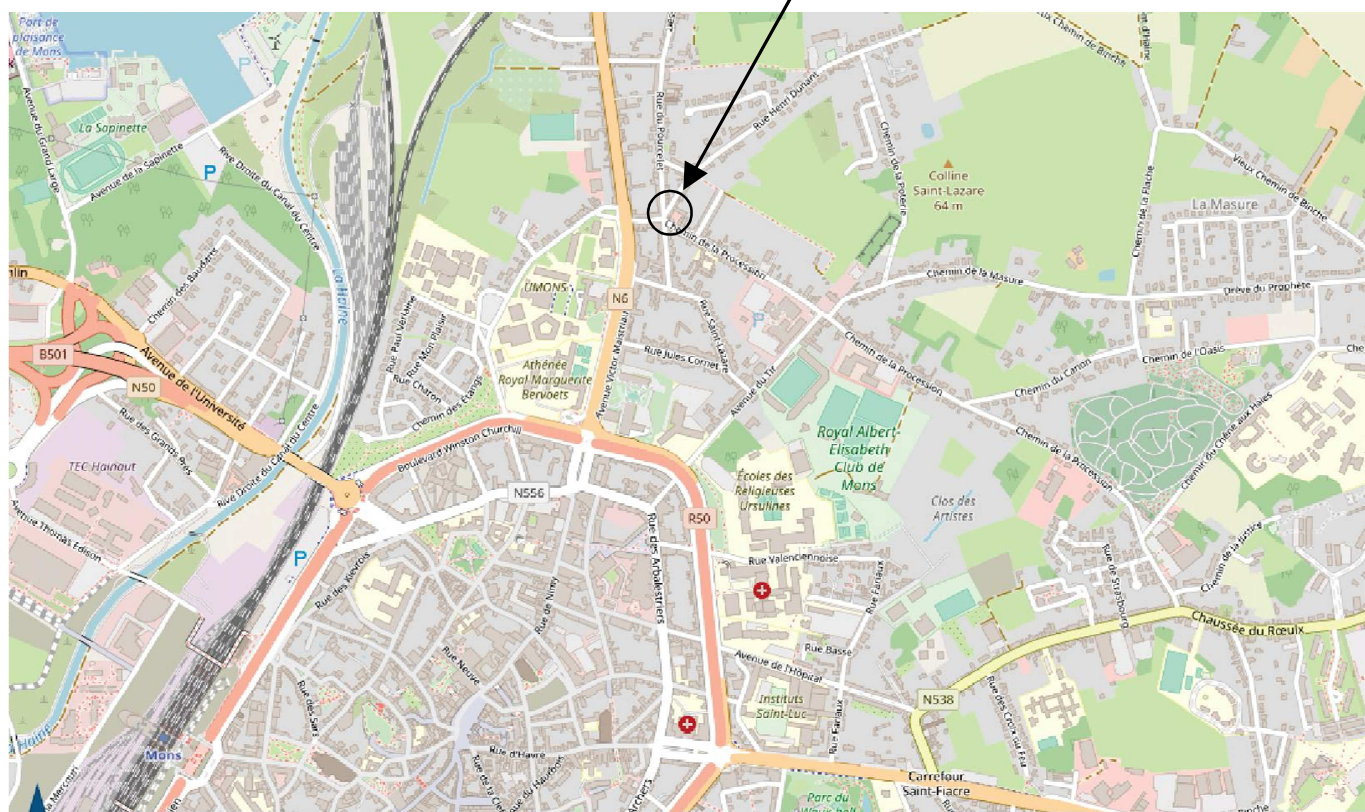
Types de dépenses	Montant	%
Frais de personnel (frais de fonctionnement) :	Oui (cf. fiche transversale)	
Autres frais de fonctionnement et/ou transfert (à préciser) : > Loyers : > Assurances : > Téléphonie : > Frais de déplacement : > Consommables informatiques : > Hébergement de sites Internet : > Matériel informatique : > Fournitures diverses : > Achats outillages : > prestations diverses (gardiennage, nettoyage...) :		NON
Frais d'investissement : > <u>Acquisitions</u> (biens meubles et immeubles) : / (Propriété de la Ville) > <u>Etudes</u> (5% MAX si externe – 3% MAX si interne) : → Appel à un auteur de projet pour la conception du projet > <u>Travaux</u> , dont : ● reconditionnement complet des bâtiments compte tenu des futures occupations ● mise en conformité incendie ● renouvellement des sanitaires, électricité, chauffage,...	TOT : ± 200.000€ estimés pour l'étude (5% financés via la PIVW) TOT : 2.500.000€ estimés pour les travaux TOT : 150.000€ estimés pour les abords	

● traitement de l'enveloppe extérieure (menuiseries, toitures,...) ● dispositifs de sécurisation spécifiques vu le public à accueillir ● aménagement des abords et de la cour centrale		
Montant total subside PIVW :	1.995.000€	70%

LOCALISATION :

Contexte urbanistique :

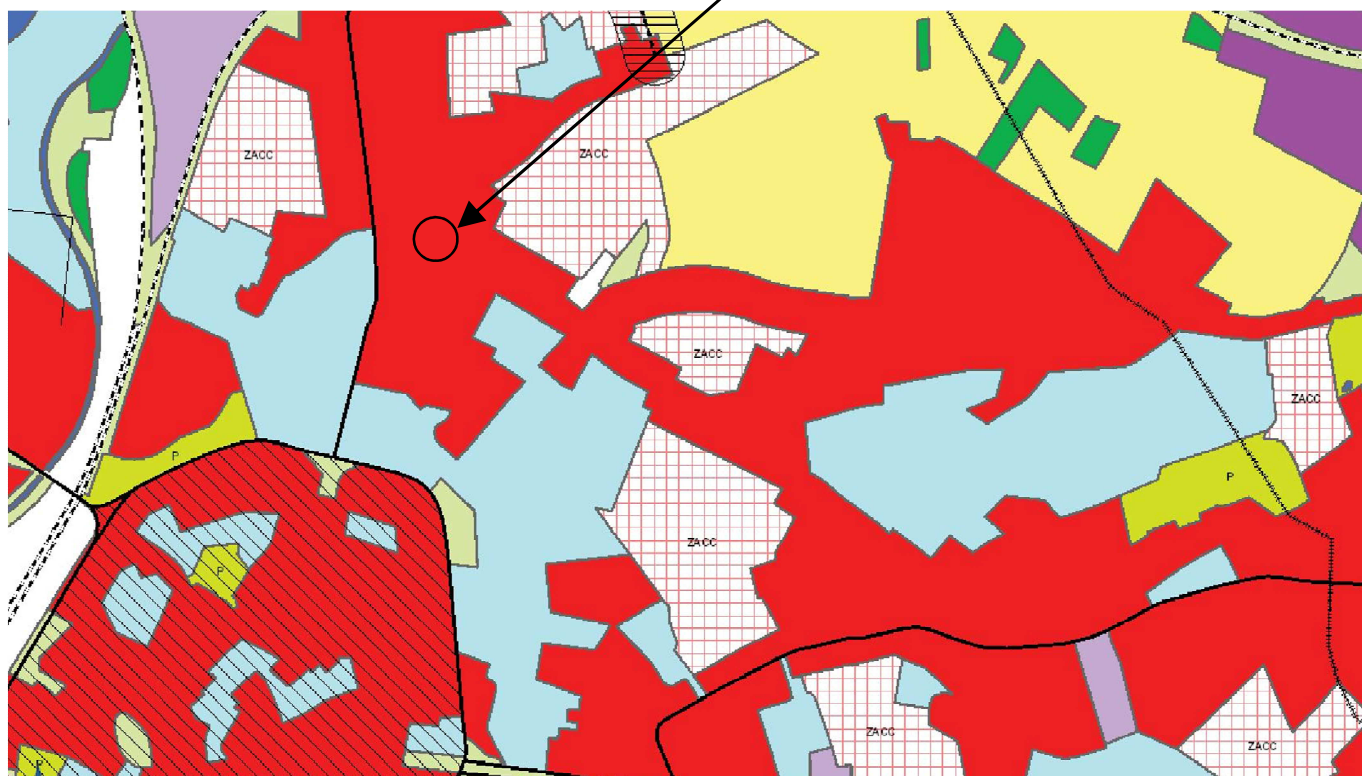
Emplacement du site



Plan de secteur :

Affectation : Zone d'habitat

Emplacement du site







PIVW – Fiches-Actions
de type Quartiers
Prioritaires

FICHE ACTION N°6

Intitulé : Passerelle cyclable à Jemappes

Service(s) porteur(s) : Mobilité/Urba/Travaux

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Il s'agit de réaliser et d'aménager une passerelle cyclable à Jemappes pour assurer la connexion avec le chemin de halage le long de la Haine, qui constitue un itinéraire cyclable structurant pour rejoindre Mons à l'est et des communes du Borinage à l'ouest. L'accès à ce halage est actuellement empêché par les lignes ferroviaires.

PRIORISATION :

Priorité n°1		
--------------	--	--

NIVEAU DE MATURITE DU PROJET ET PLANNING DE MISE EN ŒUVRE (DATES CLES) :

Etapes de mise en œuvre	Date
Acquisitions (terrain, bâtiment...)	/
Préparation – démarches préalables	Second semestre 2021 : discussion plus approfondie avec le SPW- Voies Hydrauliques pour accord
Etudes préalables :	2022 : marché public en vue de désigner un auteur de projet pour la conception de la passerelle
Année d'approbation de l'avant-projet	2022
Année d'approbation du projet	2022 ou 2023
Année de début des travaux	2023 : permis d'urbanisme et début des travaux de réalisation
Année de fin des travaux	2023/2024

Niveau de maturité du projet (Foncier – Etudes – Impositions URB + CP - MP...) :

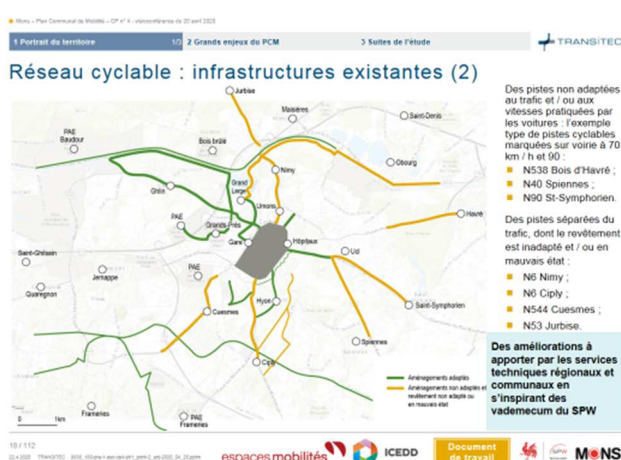
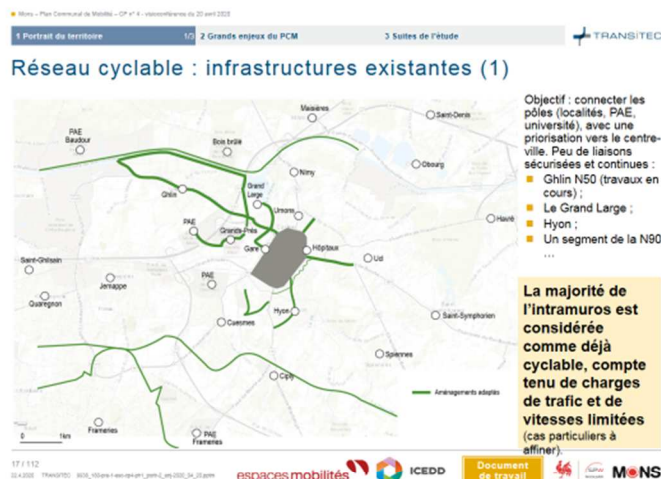
> Identification des lieux d'étude terminée

> Etape suivante : réaliser une mission d'étude pour établir un avant-projet et une estimation financière plus détaillée

JUSTIFICATION

① Situé dans un quartier prioritaire : OUI - ~~NON~~

Si oui, lequel ? ~~Centre Ville Historique/Quartier de la Gare/Jemappes/Périmètre RU (à préciser)/Quartier PIVW (bas de la Ville de Mons – Cuesmes – Jemappes – Flénu – Nimy)~~



Jemappes est un village de l'entité montoise densément peuplé. Il constitue une porte d'entrée du Borinage et forme d'ailleurs une conurbation avec les communes voisines situées à l'ouest du territoire.

Ce village est traversé par la N51 qui se poursuit jusqu'à la frontière française. Il s'agit d'un axe historique qui constitue une porte d'entrée vers le bassin de vie du Cœur du Hainaut.

Cependant, cette voirie souffre de l'absence d'aménagements cyclables.

Actuellement une alternative existe pour les cyclistes car la rivière Haine suit le tracé de la N51 et le chemin de halage offre un cheminement praticable, constituant en quelque sorte une véritable autoroute cyclable depuis le Borinage.

Néanmoins, l'accessibilité de cet itinéraire fait défaut à hauteur de Jemappes. Aucune possibilité n'est offerte et seule l'utilisation du tunnel desservant les quais de la gare permet d'accéder au halage, nécessitant de franchir certains obstacles (cohabitation avec les piétons, escaliers avec goulotte, ...).

Il est dès lors important de permettre aux cyclistes d'accéder à ce chemin de halage à hauteur de Jemappes en proposant des possibilités de traverser les lignes de chemin fer,



Source : étude de mobilité en cours (Transitec)

notamment par une passerelle ; ce qui nous permettrait de toucher toute la population venant de Cuesmes/Jemappes et au-delà, du Borinage qui souhaite se rendre à Mons.

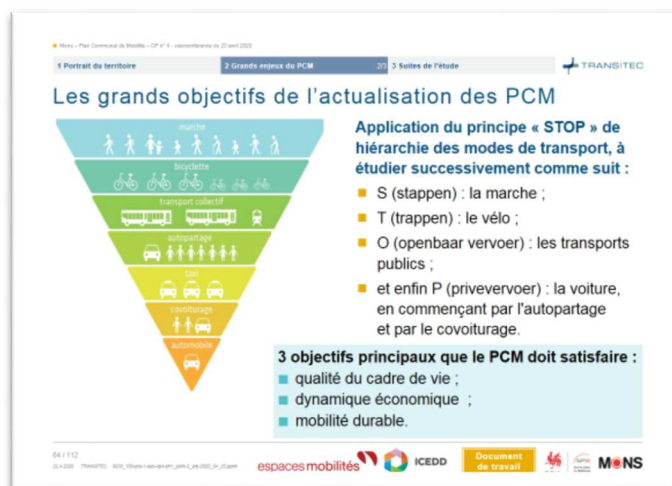
Cette liaison contribuerait à désengorger la N51, un des principaux axes d'entrée pour le centre-ville de Mons.

② Objectif(s) prioritaire(s) PST de la Ville de Mons concerné(s) :

	Objectif(s) du PST concerné(s)	
O.S. 1	Une administration exemplaire en termes de transparence, de participation citoyenne et de transition écologique	
O.S. 2	Une administration communale moderne, efficace orientée "citoyens"	
O.S. 3	Une ville qui conjugue harmonieusement sécurité publique et prévention	
O.S. 4	Une ville qui encourage et favorise le développement économique local, régional et durable	
O.S. 5	Une ville qui, avec son agglomération, s'affirme comme 3ème Métropole wallonne, innovante et connectée	
O.S. 6	Une ville qui assure la propreté et la salubrité de son espace public	
O.S. 7	Une ville qui favorise et renforce le droit au logement de qualité pour tous	
O.S. 8	Une ville qui encourage la solidarité et garantit la cohésion sociale	
O.S. 9	Une ville qui ambitionne l'excellence de son enseignement en favorisant l'épanouissement de sa jeunesse	
O.S. 10	Une ville qui place les enjeux de mobilité au cœur de son développement	x
O.S. 11	Une ville qui répond aux enjeux climatiques et environnementaux	x
O.S. 12	Une ville qui offre un environnement convivial en améliorant le cadre de vie, la mixité sociale, le bien-être animal et la cohésion dans les quartiers	x
O.S. 13	Une ville festive, de sport et de loisirs	
O.S. 14	Une ville qui renforce son statut de Capitale culturelle wallonne	

Lien du projet avec le PST de Mons et les autres documents/plans/schémas stratégiques de la Ville

L'objectif de ce projet est de permettre aux cyclistes à l'ouest du territoire montois d'accéder facilement à un itinéraire cyclable structurant et sécurisé. Il s'intègre totalement dans un des enjeux du PST de la Ville de Mons consistant à placer les enjeux de mobilité au cœur de son développement :



O.O.10.1. Favoriser la coexistence des différents usagers de l'espace public en priorisant la mobilité douce

Action 10.1.3. Mettre en œuvre de nouvelles initiatives de vélos partagés

En outre, la réactualisation du Plan communal de Mobilité est actuellement en cours. Une des principales mesures étudiées dans ce cadre est le réseau cyclable existant et projeté. Cette jonction avec le RaVEL Haine est jugée prioritaire.

Le travail mené dans ce cadre a confirmé la nécessité de réaliser un accès au chemin de halage. Ce dernier pourrait constituer à l'avenir une véritable autoroute cyclable entre Saint-Ghislain et Mons. L'accessibilité à cette voie cyclable a été discutée en 2021 avec le SPW, la SNCB, ... et ces institutions estiment justifié de mener à bien ce projet.

③ Objectif(s) prioritaire(s) PDU de la Ville de Mons concerné(s) :

Poursuivre l'attractivité de la ville	X
Encourager la solidarité et garantir la cohésion sociale	
Améliorer la qualité de vie du citoyen	X
Répondre aux enjeux climatiques et environnementaux	X

Lien du projet avec la PDU de Mons

L'objectif de ce projet est de permettre aux cyclistes à l'ouest du territoire montois d'accéder facilement à un itinéraire cyclable structurant et sécurisé.

Jemappes et Flénu sont considérés comme quartiers prioritaires dans la PDU. Ce projet est donc en total adéquation avec les orientations de la PDU.

Objectif(s) régionaux concerné(s) par la PDU :

Rendre la ville plus accueillante	X
Faire de la ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité	
Encourager la reconstruction de la ville sur la ville	
Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité	
Offrir un réseau d'espaces publics attractifs	X
Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique	
Créer des grandes villes intelligentes	

④ Objectif(s) régionaux concerné(s) par la PIVW :

Développement des quartiers prioritaires	X
Rénovation énergétique à l'échelle de la ville et/ou par quartiers	
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	X
Animation et gestion commerciale des centres villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	

Le tourisme et le Patrimoine en ville	
Le logement en Ville	
Réhabilitation de sites à réaménager situés dans les centralités des villes	

⑤ Lien avec des documents stratégiques préexistants sur lesquels le projet s'appuie :

	Documents stratégiques de référence préexistants	Intitulé - date
	Dossier de rénovation urbaine	
	Master Plan	
	Dossier de revitalisation urbaine	
	Plan relatif à la rénovation énergétique	
 Les objectifs communaux – Programme de législation « l'un des défis majeurs de la nouvelle majorité » - mobilité active : une planification stratégique ambitieuse « Plan trottoirs » et « Plan piste cyclable » à articuler dans le cadre de l'articulation du PCM ; - principes d'apaisement, de partage et de sécurisation de l'espace public, tout en assurant l'accessibilité au centre-ville ; - priorisation des transports publics, intermodalité train-bus ; - gestion de l'engorgement et de la circulation : objectifs de réduction d'émissions de CO₂ de 40 % à l'horizon 2030 ; - mobilité « inclusive » (seniors, accessibilité universelle, etc.) ; - mobilité scolaire : promotion de la mobilité active, sécurisation des abords d'école ; - exemplarité : plan de déplacement du personnel communal ; - co-construction, implication citoyenne (commission vélo, commission piétonne).	Plan de mobilité	Actualisation en cours – approbation fin 2021

⑥ Maitrise foncière et droits réels

Statut du/des bien(s) et du/des terrain(s) concerné(s) par le projet	OUI	NON
Bien appartenant à la Ville de Mons		
Bien appartenant au CPAS de Mons		
Bien appartenant à la Régie Foncière de Mons		
Autre : à préciser		
Acquisition du bien en cours (CAI ou autre à préciser) + <u>date estimée de l'acte</u>		
Autre à préciser : -----		
Terrain appartenant à la Ville de Mons	Oui (Rue des Trois Crampons)	
Terrain appartenant au CPAS de Mons		
Terrain appartenant à la Régie Foncière de Mons (je ne sais pas si c'est possible !!!)		
Acquisition du terrain en cours (CAI ou autre à préciser) + <u>date estimée de l'acte</u>		
Autre à préciser : terrain appartenant au SPW	La rampe d'accès sera réalisée sur un terrain	

	appartenant au SPW – Voies hydrauliques	
Droit réel obtenu sur un terrain au profit de la Ville de Mons (+ mention de la date)		
Convention à signer entre le propriétaire du droit réel et la Ville de Mons		Les discussions avec le SPW - Voies Hydrauliques commenceront dès septembre 2021
Autre statut : à préciser		

PROCESSUS PARTICIPATIF ACTUEL OU PROJETE + CALENDRIER ET METHODE

- Consultation du Conseil consultatif du Vélo de la Ville de Mons lors de toutes les étapes du projet (de l'introduction de la fiche/action PIVW à la réalisation des plans par l'auteur de projet)

BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT MOBILISEES

Le projet utilise-t-il des fonds PIVW ? **OUI** - ~~NON~~

Le projet bénéficie-t-il de subsides PDU ? ~~OUI~~ – **NON**

Le projet bénéficie-t-il d'autres subsides régionaux ? ~~OUI~~ – **NON**

Le projet bénéficie-t-il d'autres types de subsides (fédéraux, UE,) ? ~~OUI~~ – **NON**

a) FINANCEMENT HORS PIVW

Source(s) de financement :

Sources de financement	Montant
UE (FEDER, FSE, autre : à préciser)	/
Wallonie/FWB → préciser le type de subside (PDU, infrasport...)	/
Ville de Mons	/
TOTAL	/

b) FINANCEMENT PIVW

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant (TVAC)
1/ Dépense globale (coût total du projet) :	900.000 €
2/ Contribution Ville de Mons (30%)	270.000 €
<u>MOINS Subsides RW (hors PIVW)</u>	- 0 €
3/ Montant total du droit de tirage utilisé (contribution SPW via la PIVW) :	630.000 €
% Montant total en subside PIVW	70 %

c) TYPES DE DÉPENSES FINANCÉES VIA LE SUBSIDE PIVW :

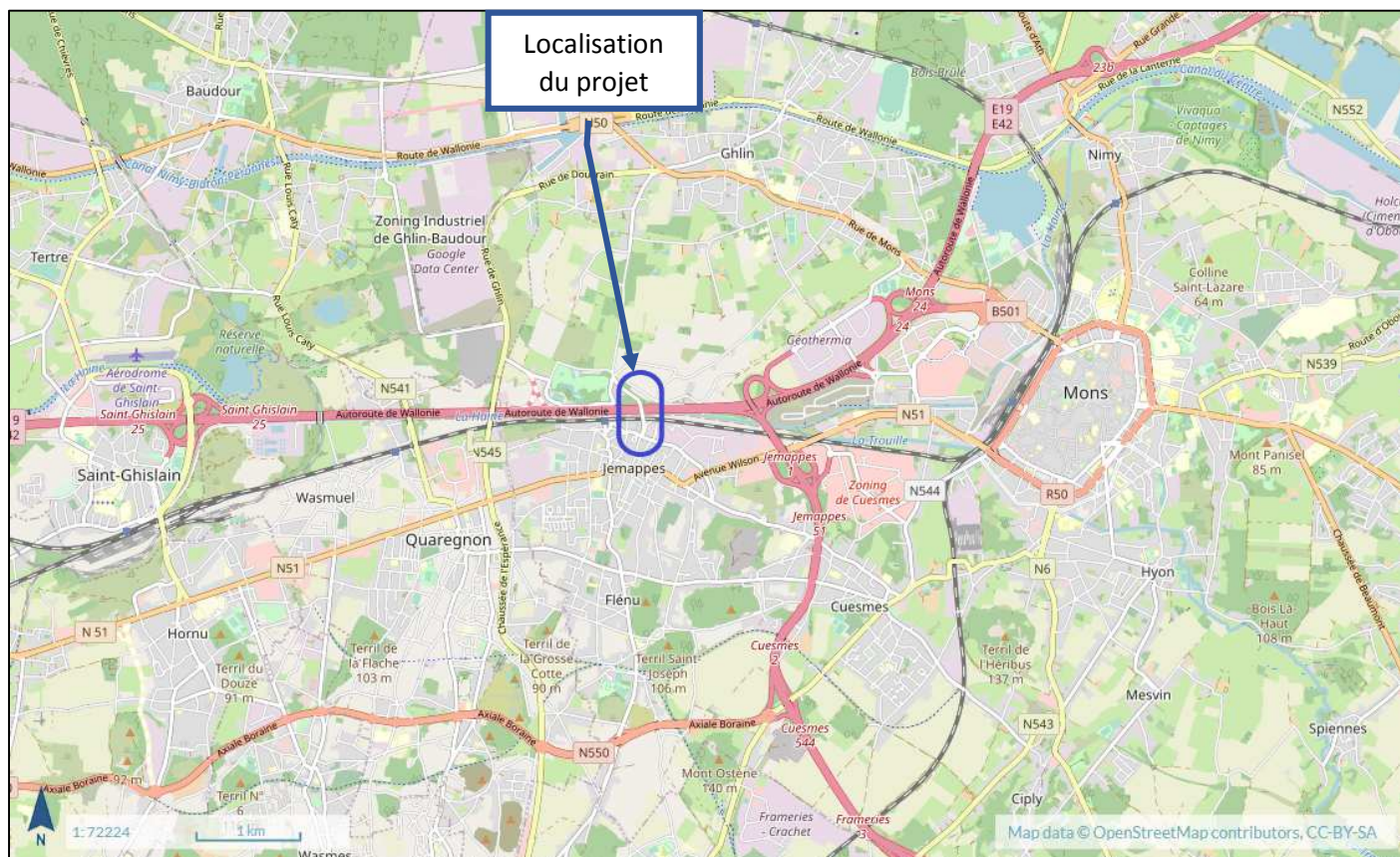
Types de dépenses	OUI	NON
Frais de personnel (frais de fonctionnement) :	Oui (cf. fiche transversale)	
Autres frais de fonctionnement et/ou transfert (à préciser) : > Loyers : > Assurances : > Téléphonie : > Frais de déplacement : > Consommables informatiques : > Hébergement de sites Internet : > Matériel informatique : > Fournitures diverses : > Achats outillages : > prestations diverses (gardiennage, nettoyage...) :		NON
Frais d'investissement : > <u>Acquisitions</u> (biens meubles et immeubles) : > <u>Etudes</u> (5% MAX si externe – 3% MAX si interne) : ➔ Appel à un auteur de projet pour la conception de la rampe d'accès > <u>Travaux</u> , dont : ● Aménagement cyclable sur la rue des Trois Crampons avec la réfection et l'élargissement du trottoir actuel sur ± 150 mètres ● Aménagement cyclable sur le pont ● Rampe d'accès au chemin de halage présent le long de la Haine	/ TOT : 100.000 € estimés pour l'étude (5% financés via la PIVW) TOT : 800.000 € estimés pour les travaux	
Montant total subside PIVW :	630.000 €	70%

LOCALISATION :

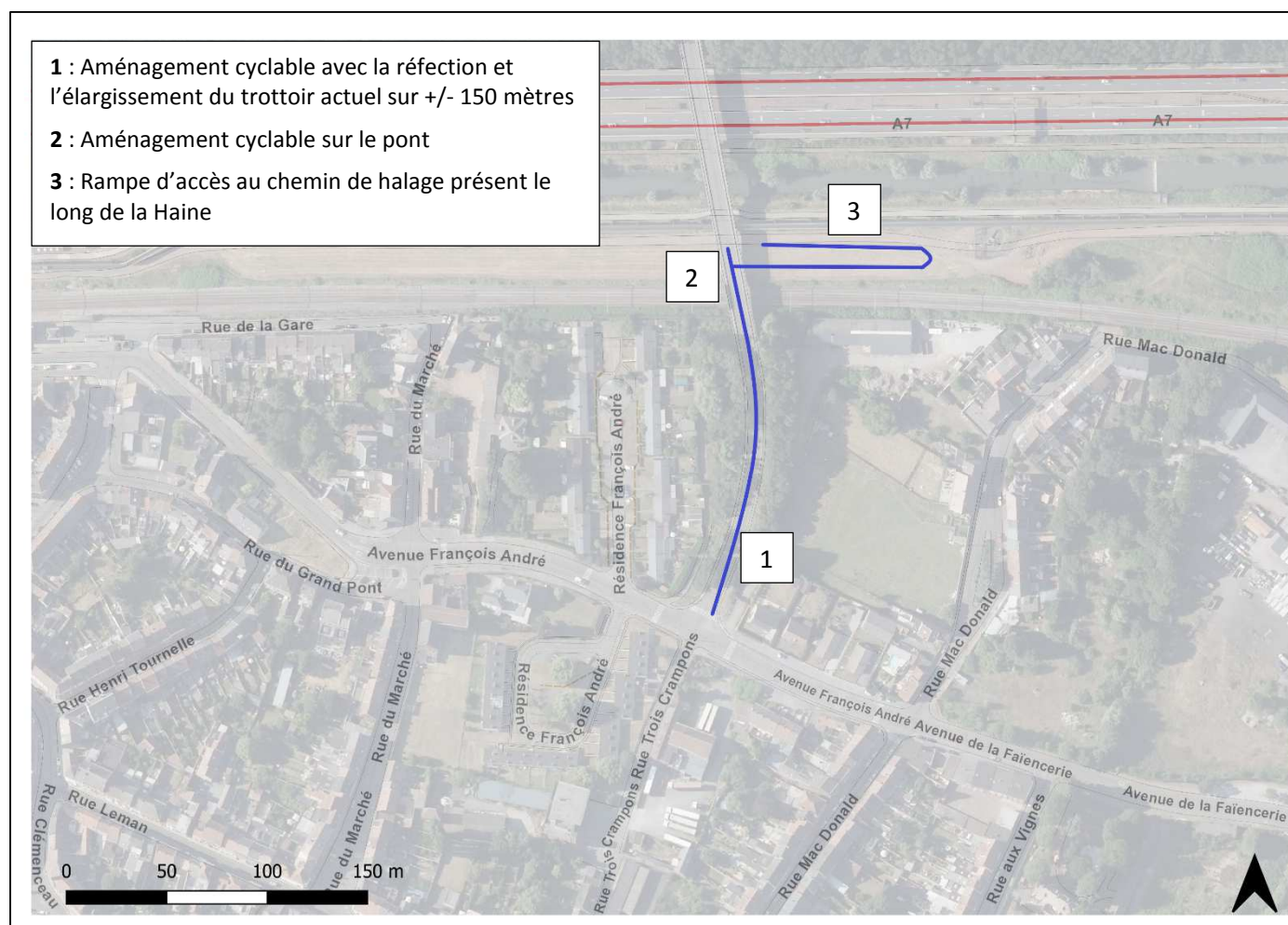
Espace de mise en œuvre :

L'aménagement proposé se situe à la rue des Trois Crampons à Jemappes, à partir du carrefour avec la rue François André et sur le pont qui enjambe le chemin de fer et l'autoroute.

Plan de localisation :



Visualisation (plan, photos, esquisse, images pertinentes ...)



Rue des Trois Crampons – carrefour avec la rue François André, vers le pont – Aout 2020



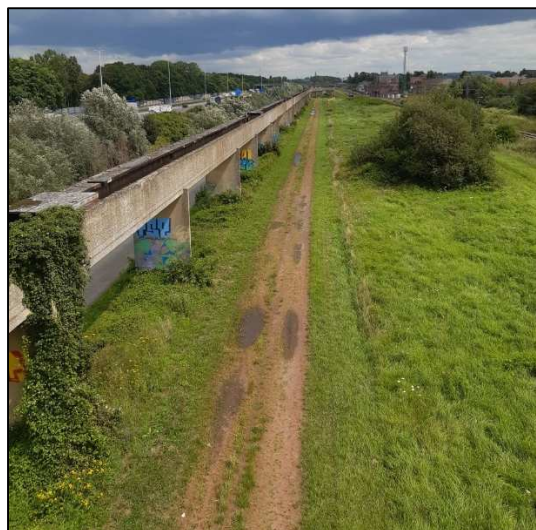
Rue des trois Crampons – pont enjambant l’autoroute, en venant du carrefour avec la rue François André – Aout 2020



Rue des Trois Crampons – Vue depuis le pont de la zone où la rampe serait installée – aout 2020



Chemin de halage longeant la Haine, vue depuis le pont à la rue des Trois Crampons – juillet 2021



Indicateur(s) de mise en œuvre :

- Avant-projet réalisé par l’auteur de projet
- Obtention du permis d’urbanisme
- Attribution du ou des marchés de travaux
- Réception provisoire des travaux

FICHE ACTION N°7

Intitulé : Réaménagement des abords de la Trouille à la Digue de Cuesmes

service(s) porteur(s) : Gestion territoriale et Services techniques

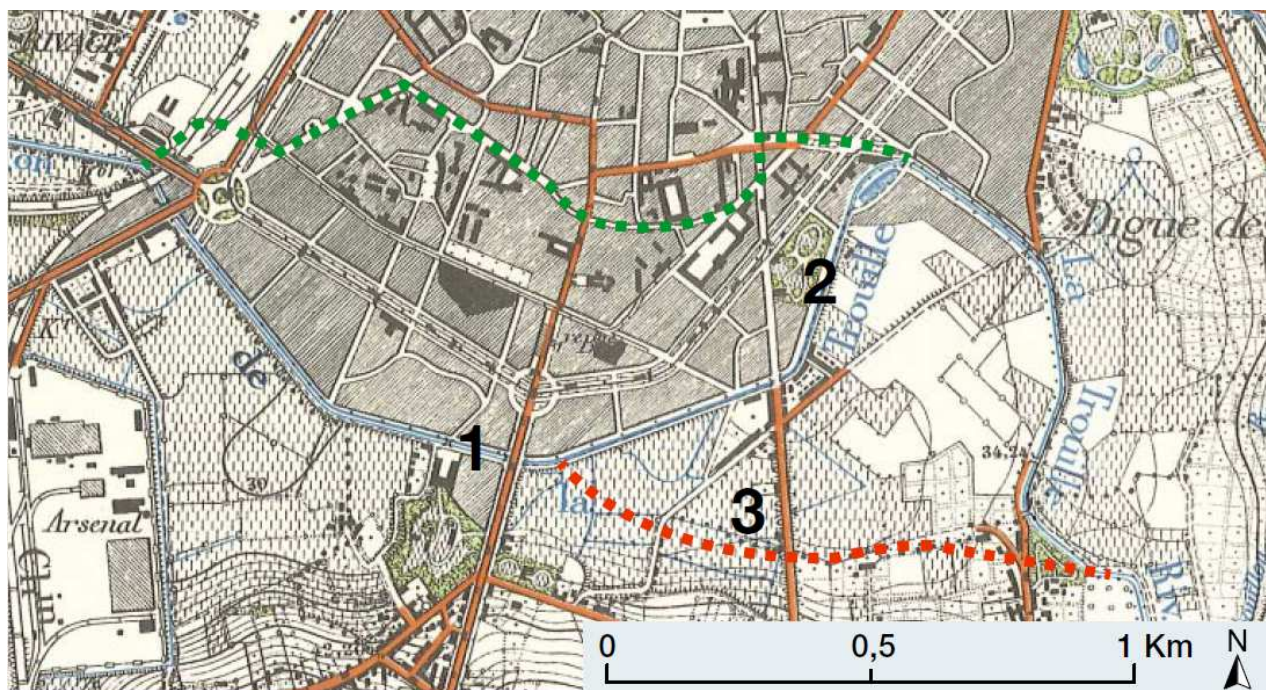
DESCRIPTION DE L'ACTION :

Objectifs :

- Renforcer l'identité de ces lieux
- Améliorer la qualité paysagère du quartier
- Renforcer la cohésion sociale
- Créer un maillage d'espaces de respiration dans ce contexte urbain
- Réfection des voiries
- Réalisation des aménagements permettant d'atteindre ces objectifs
- Réaménagement des espaces verts

La carte ci-dessous présente la ville de Mons et le cours de la Trouille dans les années 1930. Le cours d'eau, qui jadis pénétrait en intra-muros au pied sud de la butte (pointillés verts), est dévié au début des années 1870 ; sa dérivation canalisée est intégrée dans une enfilade de voiries arborées, aménagées à l'extérieur des boulevards de ceinture (1).

En 1962, une seconde dérivation de la Trouille (pointillés rouges) entraîne le comblement d'une partie du canal, remplacé par un terre-plein enherbé (2). Le nouveau cours traverse, dans un fossé bétonné, un quartier urbanisé (3).



Cette portion de la Trouille au Sud de l'Intramuros constitue le tronçon le plus proche d'une voie d'eau pour l'intramuros. La longueur de cette section du cours d'eau en fait également l'un de ses atouts majeurs.

Néanmoins, ses qualités potentielles d'agrément ne sont à ce jour pas mises en valeur.

A cette fin, il est prévu un réaménagement complet des bords de la Trouille, ce qui implique la suppression du muret (dialogue entre l'eau et ses abords), la remise à niveau des berges, la création d'un cheminement spécifiquement dédié aux modes doux (cumul des fonctions d'agrément et de déplacement au quotidien), ainsi qu'un réaménagement complet de façade à façade pour la Digue de Cuesmes et la rue du Delta.

Les deux objectifs essentiels sont donc 1/ la mise en valeur d'une ressource naturelle (l'eau) et des berges, et 2/ le développement de la mobilité douce via la création d'un maillage de mobilité douce (création de cheminements piétons et cyclables de qualité aux abords du cours d'eau).

Sont visés plus spécifiquement :

- l'aménagement complet (de façade à façade) de la Digue de Cuesmes et de la rue du Delta (réfection des voiries, trottoirs et égouttage)
- l'aménagement des abords de la Trouille (avec modes doux le long de cette dernière, suppression du muret et remise à niveau des berges, remise en valeur)
- la création d'une nouvelle passerelle mode doux moderne et légère sur la Trouille
- la création d'un maillage de mobilité douce en venant de Cuesmes (en contournant boulevard direction des écoles, les universités, hôpitaux...)
- l'amélioration de l'état physique du cours d'eau (objectif de la directive cadre –eau européenne) + amélioration de la capacité d'auto-épuration du cours d'eau
- la renaturation des berges et restauration du réseau écologique : création de couloirs écologiques en centre urbain ; il s'agit aussi de repenser la végétalisation bordant le cours d'eau et le lien entre le bâti et les éléments naturels
- la « re-création » d'un espace de vie permettant l'osmose entre la faune et la flore et l'humain

(Rq : Actuellement → fonction presque canalisée du cours d'eau)

Justification sur le plan de la mobilité cyclable :

- tronçon important manquant dans le maillage existant et en projet
- tracé parallèle au ring au sud de la ville, à travers des quartiers agréables et apaisés
- desserte intéressante du centre-ville, de la gare, du zoning de Cuesmes
- en continuité avec la digue des Peupliers (cheminement très emprunté)
- en continuité avec des projets d'envergure (place Nervienne, place des Alliés, Avenue Joseph Wauters...)

PRIORISATION :

1		
---	--	--

NIVEAU DE MATURITE DU PROJET ET PLANNING DE MISE EN ŒUVRE (DATES CLES) :

Etapes de mise en œuvre	date	NON PERTINENT
Acquisitions (terrain, bâtiment...)	Domaine public	
Etudes préalables : Esquisse réalisée en interne		
Année d'approbation de l'avant-projet	Fin 2022	
Année d'approbation du projet	Fin 2023	
Année de début des travaux	Courant 2024	
Année de fin des travaux	Courant 2025	

Niveau de maturité du projet (Foncier – Etudes – Impositions URB + CP - MP...) :

> Ebauche de la réflexion

> Etape suivante : réaliser une mission d'étude pour établir un avant-projet et une estimation financière plus détaillée (esquisse réalisée en interne)

JUSTIFICATION**① Situé dans un quartier prioritaire : OUI**

Si oui, lequel ? Quartier PIVW (bas de la Ville de Mons)

Située au Sud de l'intramuros, la Trouille suit son cours à la limite entre Mons et Cuesmes. Bordée de végétation manquant de structure et surmontée de deux passerelles permettant aux modes doux son franchissement, elle n'offre qu'une qualité visuelle assez médiocre au sein de son contexte et il est actuellement presque impossible de profiter de son caractère d'agrément potentiel.

Les voiries composant le domaine public autour de la Trouille sont en mauvais état et pas toujours très praticables.

Les trottoirs, bien que de largeur correcte, sont régulièrement dégradés. Cette perte de qualité nuit à la vie du quartier.

Il est indéniable que la voiture a pris de plus en plus de place au détriment des autres usagers et du caractère d'agrément naturel d'un cours d'eau. Or, à l'heure actuelle, il est logique de favoriser les autres modes de circulation tout en canalisant la voiture. Il est également important, lorsque cela est possible, d'augmenter (notamment lorsque l'espace public est plus large) la présence de la nature en ville.

② Objectif(s) prioritaire(s) PST de la Ville de Mons concerné(s) :

	Objectif(s) du PST concerné(s)	
O.S. 1	Une administration exemplaire en termes de transparence, de participation citoyenne et de transition écologique	
O.S. 2	Une administration communale moderne, efficace orientée "citoyens"	
O.S. 3	Une ville qui conjugue harmonieusement sécurité publique et prévention	
O.S. 4	Une ville qui encourage et favorise le développement économique local, régional et durable	
O.S. 5	Une ville qui, avec son agglomération, s'affirme comme 3ème Métropole wallonne, innovante et connectée	
O.S. 6	Une ville qui assure la propreté et la salubrité de son espace public	
O.S. 7	Une ville qui favorise et renforce le droit au logement de qualité pour tous	
O.S. 8	Une ville qui encourage la solidarité et garantit la cohésion sociale	X
O.S. 9	Une ville qui ambitionne l'excellence de son enseignement en favorisant l'épanouissement de sa jeunesse	
O.S. 10	Une ville qui place les enjeux de mobilité au cœur de son développement	X
O.S. 11	Une ville qui répond aux enjeux climatiques et environnementaux	X
O.S. 12	Une ville qui offre un environnement convivial en améliorant le cadre de vie, la mixité sociale, le bien-être animal et la cohésion dans les quartiers	X
O.S. 13	Une ville festive, de sport et de loisirs	
O.S. 14	Une ville qui renforce son statut de Capitale culturelle wallonne	

③ Objectif(s) prioritaire(s) PDU de la Ville de Mons concerné(s) :

Poursuivre l'attractivité de la ville	
Encourager la solidarité et garantir la cohésion sociale	
Améliorer la qualité de vie du citoyen	X
Répondre aux enjeux climatiques et environnementaux	X

Objectif(s) régionaux concerné(s) par la PDU :

Rendre la ville plus accueillante	X
Faire de la ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité	X
Encourager la reconstruction de la ville sur la ville	
Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité	X
Offrir un réseau d'espaces publics attractifs	X
Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique	
Créer des grandes villes intelligentes	

④ Objectif(s) régionaux concerné(s) par la PIVW :

Développement des quartiers prioritaires	X
Rénovation énergétique à l'échelle de la ville et/ou par quartiers	
Cohésion sociale	X
Politique de mobilité en ville	X
Animation et gestion commerciale des centres villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	X
Villes connectées	
Le tourisme et le Patrimoine en ville	
Le logement en Ville	
Réhabilitation de sites à réaménager situés dans les centralités des villes	

⑤ Lien avec des documents stratégiques préexistants sur lesquels le projet s'appuie :

Documents stratégiques de référence préexistants	Intitulé - date
Dossier de rénovation urbaine	/
Dossier de revitalisation urbaine	/
Plan de mobilité	/
Master Plan	/
Plan relatif à la rénovation énergétique	/
Autres (à préciser) :	/

⑥ Maitrise foncière et droits réels

Statut du/des bien(s) et du/des terrain(s) concerné(s) par le projet	OUI	NON
Bien appartenant à la Ville de Mons		
Bien appartenant au CPAS de Mons		
Bien appartenant à la Régie Foncière de Mons		
Autre : à préciser	Domaine public géré par la Ville de Mons	
Acquisition du bien en cours (CAI ou autre à préciser) + <u>date estimée de l'acte</u>		
Autre à préciser :		
Terrain appartenant à la Ville de Mons		
Terrain appartenant au CPAS de Mons		
Terrain appartenant à la Régie Foncière de Mons (je ne sais pas si c'est possible !!!)		
Acquisition du terrain en cours (CAI ou autre à préciser) + <u>date estimée de l'acte</u>		
Autre à préciser : -----		
Droit réel obtenu sur un terrain au profit de la Ville de Mons (+ mention de la date)		
Convention à signer entre le propriétaire du droit réel et la Ville de Mons (<u>au plus tard au CC du 14/09/21</u>)		
Autre statut : à préciser		

PROCESSUS PARTICIPATIF ACTUEL OU PROJETE + CALENDRIER ET METHODE

A FAIRE :

> Identification des besoins avec les citoyens

> Dynamique à relancer via la Commission participative du développement durable (CPDD)

> Imposer à l'auteur de projet d'inclure dans le cahier de charge un processus participatif dans tout le déroulement de son projet

> Intégration dans le programme Contrat de Rivière (structures de gestion participative qui ont pour objectif de faire collaborer tous les acteurs d'un même sous-bassin hydrographique)

BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT MOBILISEES

Le projet utilise-t-il des fonds PIVW ? **OUI** - ~~NON~~

Le projet bénéficie-t-il de subsides PDU ? ~~OUI~~ – **NON**

Le projet bénéficie-t-il d'autres subsides régionaux ? ~~OUI~~ – **NON**

Le projet bénéficie-t-il d'autres types de subsides (fédéraux, UE,) ? ~~OUI~~ – **NON**

a) FINANCEMENT HORS PIVW

Source(s) de financement :

Sources de financement	Montant
UE (FEDER, FSE, autre : à préciser)	/
Wallonie/FWB → préciser le type de subside (PDU, infrasport...)	/
Ville de Mons	/
TOTAL	/

b) FINANCEMENT PIVW

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
1/ Dépense globale (coût total du projet) :	7.250.000€
2/ Contribution Ville de Mons (30%) :	2.175.000€
<u>MOINS Subsidés RW (hors PIVW)</u>	- 0€
3/ Montant total du droit de tirage utilisé (contribution SPW via la PIVW) :	5.075.000€
% Montant total en subside PIVW	30%

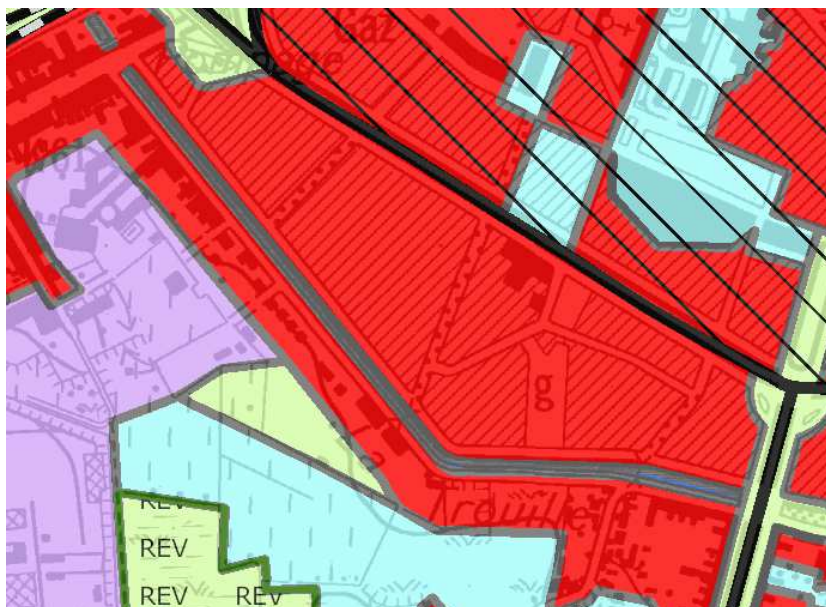
c) TYPES DE DÉPENSES FINANCÉES VIA LE SUBSIDE PIVW :

Types de dépenses	Montant	%
Frais de personnel (frais de fonctionnement) :	Oui (cf. fiche transversale)	
Autres frais de fonctionnement et/ou transfert (à préciser) : > Loyers : > Assurances : > Téléphonie : > Frais de déplacement : > Consommables informatiques : > Hébergement de sites Internet : > Matériel informatique : > Fournitures diverses : > Achats outillages : > prestations diverses (gardiennage, nettoyage...) :		NON
Frais d'investissement : > <u>Acquisitions</u> (biens meubles et immeubles) :	/ (Propriété de la Ville)	

> <u>Etudes</u> (5% MAX si externe – 3% MAX si interne) : → Appel à un auteur de projet pour la conception du projet > <u>Travaux</u>, dont : ● Réfection des voiries, trottoirs et égouttage (rue du Delta +Digue de Cuesmes), dont : - Egouttage : 1.800.000€ TVAC - Raccordements particuliers : 54.000€ TVAC - Réfection trottoirs en pavés béton et voirie en hydrocarboné : 3.246.000€ TVAC ● Berges de la Trouille : aménagement de la piste cyclable : 900.000€ TVAC ● Passerelles : 2 X 300.000€ TVAC	TOT : ± 650.000€ estimés pour l'étude (5% financés via la PIVW) TOT : 800.000 € estimés pour les travaux	
Montant total subside PIVW :	5.075.000€	70%

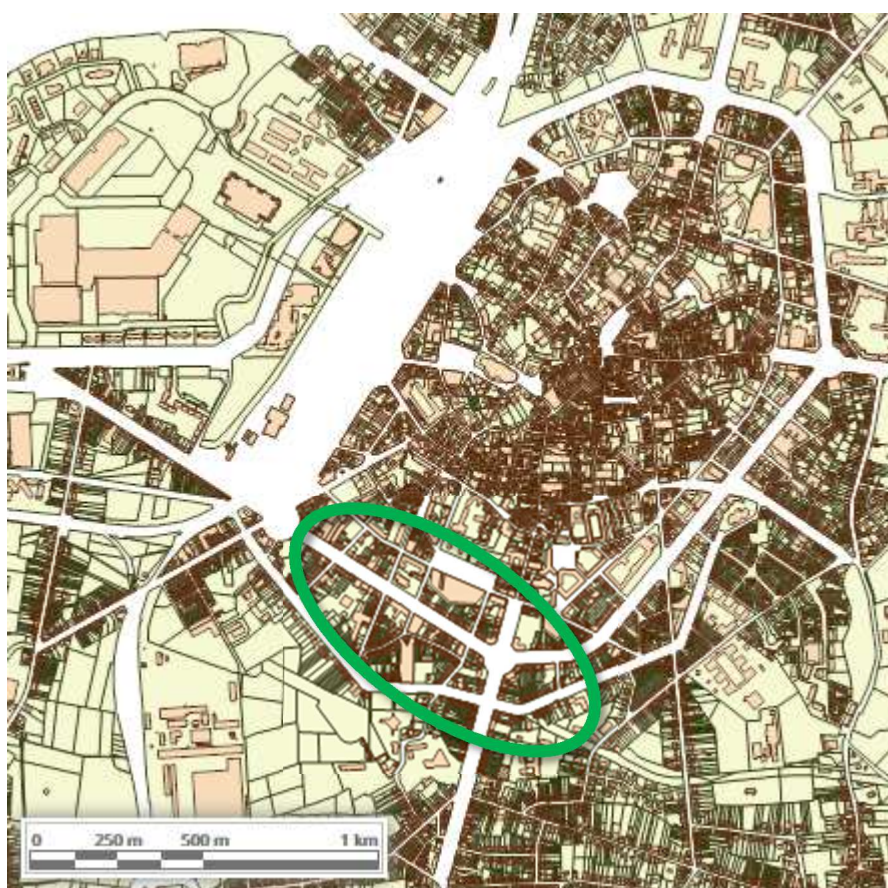
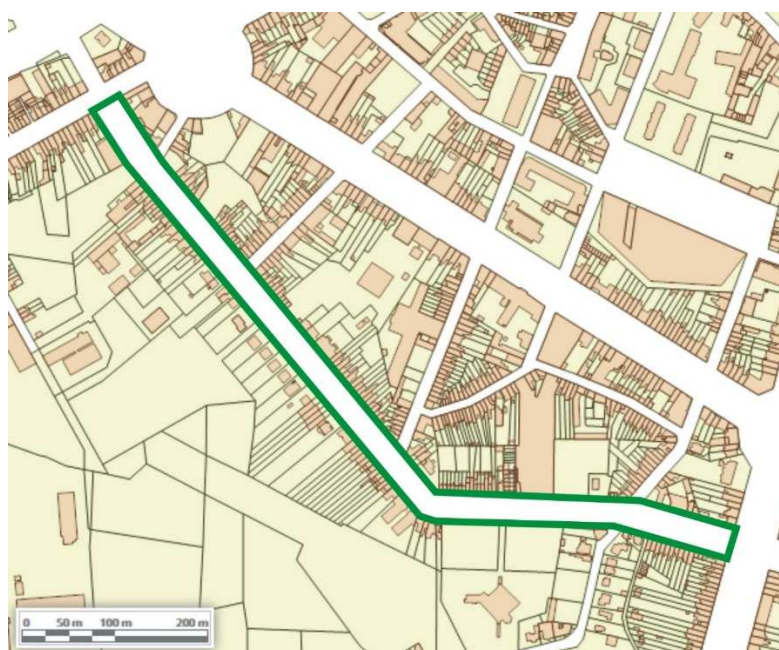
LOCALISATION :

- Affectation au plan de secteur : Zone d'habitat



- Affectations juridiques relevant de l'Aménagement du territoire :
 - Guide communal d'Urbanisme : Aire B, de la première couronne
 - Schéma de Développement communal : zone d'habitat urbain de première couronne
 - Plan d'assainissement du sous-bassin hydrographique de la Haine

Espace de mise en œuvre :



Visualisation : vues générales prises entre août 2019 et mars 2021









Indicateur(s) de mise en œuvre :

- Obtention du permis d'urbanisme
- Nombre de m² réaménagés
- Nombre de m dédiés aux modes actifs nouvellement créés

FICHE ACTION N°8

Intitulé : Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques

service(s) porteur(s) : Service des Travaux – Régie des Travaux

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Objectifs :

- Projets de végétalisation afin de rendre le pôle urbain montois plus attractif, notamment en réaménageant les entrées de Ville et de villages
- Projets de végétalisation afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens
- Projets de végétalisation pour permettre de répondre aux enjeux climatiques et environnementaux

Le projet vise essentiellement la végétalisation de différents axes routiers (notamment de voiries pénétrant la Ville de Mons) et le réaménagement espaces verts existants, en priorité sur les anciennes communes de Cuesmes et de Jemappes. Il comportera également un volet « Plan global de replantation d'arbres d'alignement sur les 19 communes de Mons » ; et ce, afin remplacer les arbres ayant disparus suite à des problèmes phytosanitaires, des dépérissements naturels, des accidents de la route, etc. (notamment des arbres dont le développement racinaire provoque des problèmes de surfaces (risques de chutes) et souterrain (problème avec impétrans et développement racinaire chez les riverains).

Ces nouveaux aménagements paysagers (ou nouvelles plantations) permettront d'augmenter l'attractivité de la Ville tout en répondant aux enjeux climatiques et environnementaux. Cela permettra de remonter le niveau de qualité de vie et de poursuivre l'attractivité de la commune de MONS.

PRIORISATION :

1		
---	--	--

PLANNING DE MISE EN ŒUVRE (DATES CLES) :

Etapes de mise en œuvre	date	NON PERTINENT
Acquisitions (terrain, bâtiment...)		X
Etudes préalables : Esquisse réalisées en interne	Courant 2021-2025	
Année d'approbation de l'avant-projet	Courant 2021-2025	
Année d'approbation du projet	Courant 2021-2025	
Année de début des travaux	Courant 2022- +	
Année de fin des travaux	Courant 2025	

JUSTIFICATION

① Situé dans un quartier prioritaire : OUI

Si oui, lesquels ? Centre-ville Historique / Quartier de la Gare / Jemappes et Cuesmes essentiellement

② Objectif(s) prioritaire(s) PST de la Ville de Mons concerné(s) :

	Objectif(s) du PST concerné(s)	
O.S. 1	Une administration exemplaire en termes de transparence, de participation citoyenne et de transition écologique	
O.S. 2	Une administration communale moderne, efficace orientée "citoyens"	
O.S. 3	Une ville qui conjugue harmonieusement sécurité publique et prévention	
O.S. 4	Une ville qui encourage et favorise le développement économique local, régional et durable	
O.S. 5	Une ville qui, avec son agglomération, s'affirme comme 3ème Métropole wallonne, innovante et connectée	
O.S. 6	Une ville qui assure la propreté et la salubrité de son espace public	
O.S. 7	Une ville qui favorise et renforce le droit au logement de qualité pour tous	
O.S. 8	Une ville qui encourage la solidarité et garantit la cohésion sociale	
O.S. 9	Une ville qui ambitionne l'excellence de son enseignement en favorisant l'épanouissement de sa jeunesse	
O.S. 10	Une ville qui place les enjeux de mobilité au cœur de son développement	
O.S. 11	Une ville qui répond aux enjeux climatiques et environnementaux	X
O.S. 12	Une ville qui offre un environnement convivial en améliorant le cadre de vie, la mixité sociale, le bien-être animal et la cohésion dans les quartiers	X
O.S. 13	Une ville festive, de sport et de loisirs	
O.S. 14	Une ville qui renforce son statut de Capitale culturelle wallonne	

③ Objectif(s) prioritaire(s) PDU de la Ville de Mons concerné(s) :

Poursuivre l'attractivité de la ville	X
Encourager la solidarité et garantir la cohésion sociale	
Améliorer la qualité de vie du citoyen	X
Répondre aux enjeux climatiques et environnementaux	X

Objectif(s) régionaux concerné(s) par la PDU :

Rendre la ville plus accueillante	X
Faire de la ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité	
Encourager la reconstruction de la ville sur la ville	
Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité	X
Offrir un réseau d'espaces publics attractifs	X
Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique	
Créer des grandes villes intelligentes	

④ Objectif(s) régionaux concerné(s) par la PIVW :

Développement des quartiers prioritaires	X
Rénovation énergétique à l'échelle de la ville et/ou par quartiers	
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centres villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	X
Villes connectées	
Le tourisme et le Patrimoine en ville	
Le logement en Ville	
Réhabilitation de sites à réaménager situés dans les centralités des villes	

⑤ Lien avec des documents stratégiques préexistants sur lesquels le projet s'appuie :

Documents stratégiques de référence préexistants	Intitulé - date
Dossier de rénovation urbaine	Sans objet
Dossier de revitalisation urbaine	Sans objet
Plan de mobilité	Sans objet
Master Plan	Sans objet
Plan relatif à la rénovation énergétique	Sans objet
-----	Sans objet

⑥ Maitrise foncière et droits réels

Statut du/des bien(s) et du/des terrain(s) concerné(s) par le projet	OUI	NON
Bien appartenant à la Ville de Mons		
Bien appartenant au CPAS de Mons		
Bien appartenant à la Régie Foncière de Mons		
Autre : à préciser		
Acquisition du bien en cours (CAI ou autre à préciser) + <u>date estimée de l'acte</u>		
Autre à préciser : -----		
Terrain appartenant à la Ville de Mons	Oui	
Terrain appartenant au CPAS de Mons		
Terrain appartenant à la Régie Foncière de Mons (je ne sais pas si c'est possible !!!)		
Acquisition du terrain en cours (CAI ou autre à préciser) + <u>date estimée de l'acte</u>		
Autre à préciser : -: espace public SPW et espace public Ville de MONS		
Droit réel obtenu sur un terrain au profit de la Ville de Mons (+ mention de la date)		
Convention à signer entre le propriétaire du droit réel et la Ville de Mons		
Autre statut : à préciser : Domaine public		

BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT MOBILISEES

Le projet utilise-t-il des fonds PIVW ? OUI

Le projet bénéficie-t-il de subsides PDU ? OUI

Le projet bénéficie-t-il d'autres subsides régionaux ? OUI

Le projet bénéficie-t-il d'autres types de subsides (fédéraux, UE,) ? NON

a) FINANCEMENT HORS PIVW

Source(s) de financement :

Sources de financement	Montant
UE (FEDER, FSE, autre : à préciser)	X
Wallonie/FWB → préciser le type de subside (PDU, infrasport...)	500.000€
Ville de Mons	200.000€
TOTAL	700.000€

b) FINANCEMENT PIVW

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
1/ Dépense globale (coût total du projet) :	2.200.000 €
2/ Contribution Ville de Mons (30%) :	660.000 €
<i>MOINS Subsidés RW (hors PIVW)</i>	- 700.000€
3/ Montant total du droit de tirage utilisé (= contribution SPW au financement du projet via la PIVW) :	1.540.000€
% Montant total en subside PIVW	70%

c) TYPES DE DÉPENSES FINANCÉES VIA LE SUBSIDE PIVW :

Types de dépenses	Montant	%
Frais de personnel (frais de fonctionnement) :		
Autres frais de fonctionnement et/ou transfert → à préciser :		
> Loyers : > Assurances : > Téléphonie : > Frais de déplacement : > Consommables informatiques : > Hébergement de sites Internet : > Matériel informatique : > Fournitures diverses : > Achats outillages : > prestations diverses (Gardiennage, nettoyage...) :		
Investissement > études (5% MAX si externe – 3% MAX si interne) : Auteur de projet Architecte paysagiste > travaux, dont : - Travaux de mise à blanc et abattages, rognage de souches + travaux de terrassement - Travaux de plantation d'arbres, d'arbustes et vivaces avec garantie de reprise de 2 années - Travaux de pose de toile anti racines et d'écorces ou brf (bois raméal fragmenté) pour limiter l'apparition d'adventices - Travaux de création de nouveaux gazons - Travaux de plantation de haies -...	500.000€ Travaux estimés à 1.700.000€	

Montant total subside PIVW :	1.540.000,00 €	70%
------------------------------	----------------	-----

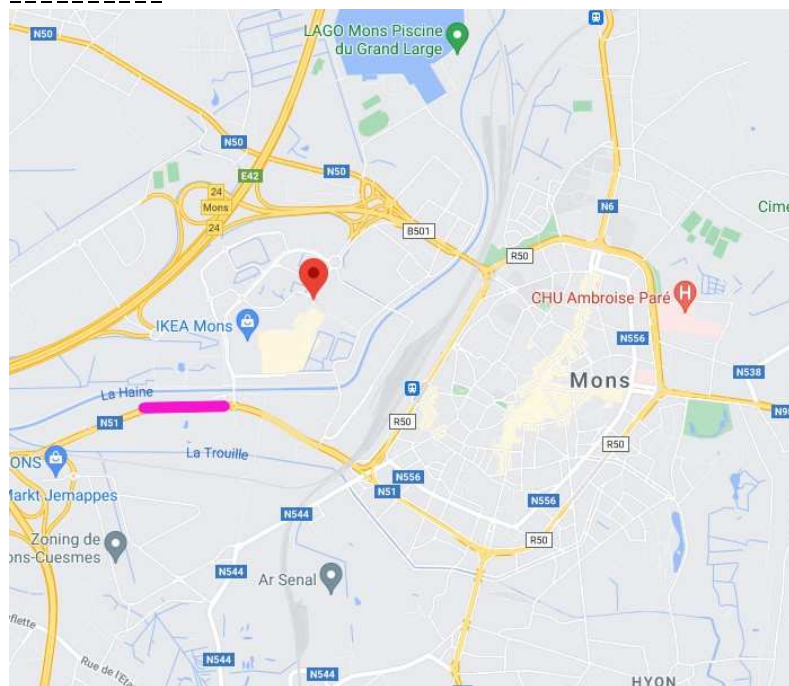
LOCALISATION :

Exemple de projets envisagés :

1) Végétalisation Avenue de Jemappes

Espace de mise en œuvre : Domaine public

Visualisation



Situation actuelle :



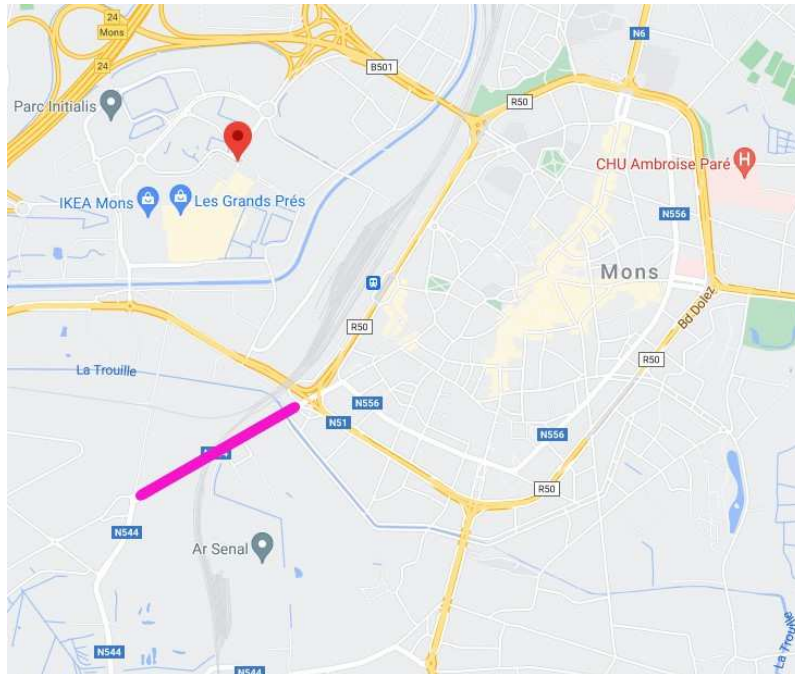
Situation projetée (Dossier actuellement soumis au SPW) :



2) Végétalisation Avenue Wauters (Cuesmes)

Espace de mise en œuvre : Domaine public

Visualisation

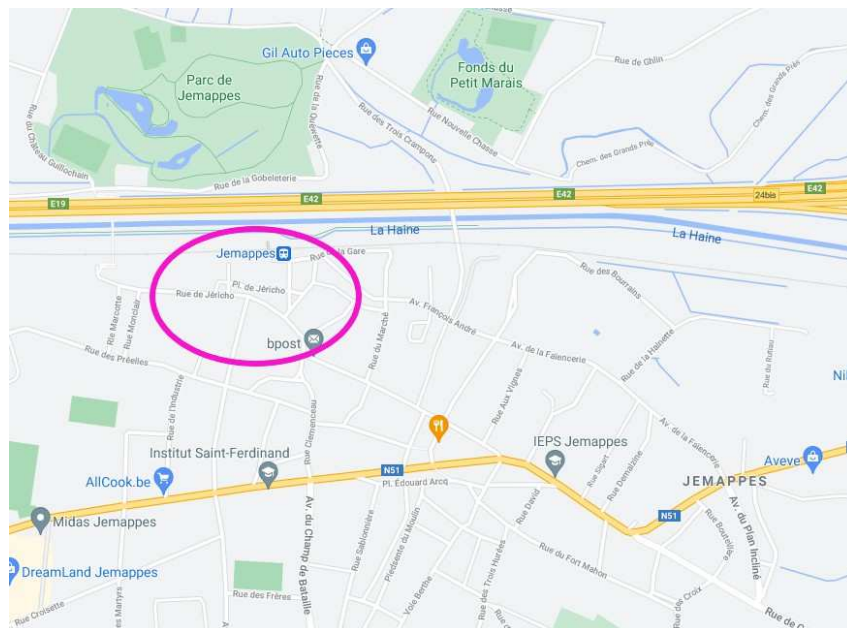


Situation actuelle :



Réaménagement d'espaces verts Place de Jéricho à Jemappes

Espace de mise en œuvre Domaine public



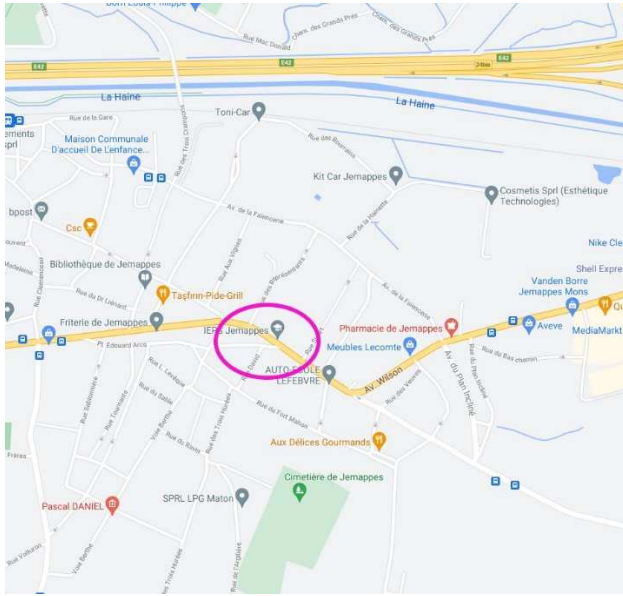
Situation actuelle :





3) Réaménagement espaces verts compris entre l'Avenue Roi Albert et la Rue de l'Heaume (Jemappes)

Espace de mise en œuvre : Domaine public



Situation actuelle :





4) Fourniture et pose de végétaux : Plan global de replantation d'arbres d'alignement sur les 19 communes de MONS.

Le plan global de replantation d'arbres d'alignement consistera à replanter sur le domaine public les arbres ayant disparus suite à des problèmes phytosanitaires, des dépérissements naturels, des problèmes de sécurité, suite à un accident de la route, dégâts souterrains et/ou aériens.

La ligne de conduite est de planter le bon arbre au bon endroit.

La liste des endroits à planter en cours d'élaboration et les variétés des arbres utilisés seront en fonction de l'emplacement.

Indicateur(s) de mise en œuvre :

- Végétalisation Avenue de Jemappes : création de places de parking sur dalles gazon (470m²), plantations de 13 platanes au devenir arbres remarquables, plantation d'une haie de 400m de charmes, création de 1250m² de pelouse. Dossier actuellement soumis au SPW.

FICHE ACTION N°9

Intitulé : Réaménagement du Marché aux Poissons

Service(s) porteur(s) : Gestion territoriale + Services techniques

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Objectifs :

- Renforcer l'identité de ces lieux
- Améliorer la qualité paysagère du quartier
- Renforcer la cohésion sociale
- Créer un maillage d'espaces de respiration dans ce contexte urbain
- Réfection des voiries
- Réalisation des aménagements permettant d'atteindre ces objectifs

La Place du Marché aux Poissons ainsi que son prolongement sur l'Avenue Orban constituent une entrée de ville à proximité directe du périmètre culturel (Carré des Arts,...). Il s'agit d'une zone qui s'est vue fortement déstructurée dans les années 70 au point aujourd'hui de former plus un grand carrefour qu'une place en tant que tel. Ce quartier constitue par contre toujours une zone d'habitat importante à l'échelle de l'intramuros. Il se trouve néanmoins en déficit d'espaces publics de qualité.

Ces lieux sont aujourd'hui exclusivement consacrés à la circulation automobile et au stationnement. Les piétons ne bénéficient que de trottoirs de faible largeur et les traversées d'un bord à l'autre sont longues et très peu sécurisées. La végétation y est absente. Localisés à proximité d'une entrée de ville, sur le trajet de nombreux étudiants se rendant aux cours et bordés de commerces de proximité, cet espace est pourtant fort fréquenté non seulement par une clientèle de passage, mais également par les habitants du quartier. Une véritable vie de quartier existe en effet autour de ce lieu où se côtoient toutes les générations.

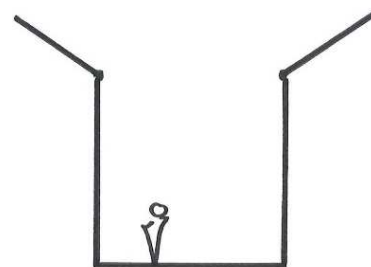
Ils nécessitent néanmoins un réaménagement global pour pouvoir être appréhendés comme un seul espace. Actuellement en effet, l'amorce de l'Avenue d'Hyon, où la circulation reste assez importante, marque une rupture à l'échelle du piéton.

Ainsi, le projet prévoit un type de traitement semblable tant pour le Marché aux Poissons que pour l'Avenue Frère Orban. L'Avenue Frère Orban aura également pour rôle d'assurer la transition entre le Marché aux Poissons et la sortie de l'Avenue Orban, ce qui se traduira par la création au centre de l'Avenue d'un alignement de tilleuls, rappelant les tilleuls déjà présents sur le second tronçon de l'Avenue Orban.

Afin de compléter cet aménagement, la rue Froissart, aujourd'hui en mauvais état et de faible longueur, sera intégrée au projet.

Afin de prolonger dans la même philosophie la réfection des voiries dans ce quartier (la rue de la Halle fera prochainement l'objet de travaux), nous optons pour ces espaces pour un réaménagement des voiries et trottoirs de plain-pied.

Ces espaces seront donc pensés comme une zone de rencontre où la faible vitesse de circulation est nécessaire pour permettre la cohabitation entre les différents modes de circulation (piétons, cyclistes, voitures, etc) et, ainsi, permettre la réappropriation de la totalité de l'espace public par le piéton. Ce choix est motivé d'une part, par le statut de ces espaces (place publique de quartier de grande superficie où se tient le marché le vendredi) et par le besoin de renforcer la présence de végétaux en cœur de ville.



Profil de
« plain-pied »
Création d'une
zone de
rencontre.

En l'état actuel, ces voiries sont asphaltées mais leur revêtement ainsi que celui des trottoirs y est dégradé. Ces espaces sont quasi-exclusivement orientés vers la circulation automobile. Le projet permettra de les rendre praticables à tous les types d'usagers et de leur donner un véritable statut de « place », par nature plus compatible avec le bien-vivre ensemble.

PRIORISATION :

1		
----------	--	--

NIVEAU DE MATURITE DU PROJET ET PLANNING DE MISE EN ŒUVRE (DATES CLES) :

Etapes de mise en œuvre	date	NON PERTINENT
Acquisitions (terrain, bâtiment...)	Domaine public	
Etudes préalables : Esquisse réalisée en interne	Juillet 2021 (voir annexe)	
Année d'approbation de l'avant-projet	Fin 2022	
Année d'approbation du projet	Fin 2023	
Année de début des travaux	Courant 2024	
Année de fin des travaux	Courant 2025	

Niveau de maturité du projet (Foncier – Etudes – Impositions URB + CP - MP...) :

> Ebauche de la réflexion

> Etapes suivantes :

- AP à désigner
- relevés à réaliser

JUSTIFICATION

① Situé dans un quartier prioritaire : OUI

Si oui, lequel ? Centre-Ville Historique/ Quartier PIVW (bas de la Ville de Mons)

Le domaine public est en mauvais état et pas toujours très praticable dans ce quartier du Sud de l'Intramuros. Les trottoirs sont souvent de petite dimension, en pente vers la voirie ou leur revêtement en piteux état. Cette perte de qualité nuit fortement à la vie du quartier.

La voirie se caractérise par la multiplicité de ses fonctions : circulation, stationnement, accès aux logements, aux commerces, etc.

Il est indéniable que la voiture a pris de plus en plus de place au détriment des autres usagers. Or, à l'heure actuelle, il est logique de favoriser les autres modes de circulation tout en canalisant la voiture. Il est également important lorsque cela est possible d'augmenter (notamment lorsque l'espace public est plus large) la présence du végétal en ville.

② Objectif(s) prioritaire(s) PST de la Ville de Mons concerné(s) :

	Objectif(s) du PST concerné(s)	
O.S. 1	Une administration exemplaire en termes de transparence, de participation citoyenne et de transition écologique	
O.S. 2	Une administration communale moderne, efficace orientée "citoyens"	
O.S. 3	Une ville qui conjugue harmonieusement sécurité publique et prévention	
O.S. 4	Une ville qui encourage et favorise le développement économique local, régional et durable	
O.S. 5	Une ville qui, avec son agglomération, s'affirme comme 3ème Métropole wallonne, innovante et connectée	
O.S. 6	Une ville qui assure la propreté et la salubrité de son espace public	
O.S. 7	Une ville qui favorise et renforce le droit au logement de qualité pour tous	
O.S. 8	Une ville qui encourage la solidarité et garantit la cohésion sociale	
O.S. 9	Une ville qui ambitionne l'excellence de son enseignement en favorisant l'épanouissement de sa jeunesse	
O.S. 10	Une ville qui place les enjeux de mobilité au cœur de son développement	X
O.S. 11	Une ville qui répond aux enjeux climatiques et environnementaux	X
O.S. 12	Une ville qui offre un environnement convivial en améliorant le cadre de vie, la mixité sociale, le bien-être animal et la cohésion dans les quartiers	X
O.S. 13	Une ville festive, de sport et de loisirs	
O.S. 14	Une ville qui renforce son statut de Capitale culturelle wallonne	

③ Objectif(s) prioritaire(s) PDU de la Ville de Mons concerné(s) :

Poursuivre l'attractivité de la ville	
Encourager la solidarité et garantir la cohésion sociale	
Améliorer la qualité de vie du citoyen	X
Répondre aux enjeux climatiques et environnementaux	X

Objectif(s) régionaux concerné(s) par la PDU :

Rendre la ville plus accueillante	X
Faire de la ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité	X
Encourager la reconstruction de la ville sur la ville	
Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité	X
Offrir un réseau d'espaces publics attractifs	X
Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique	
Créer des grandes villes intelligentes	

④ Objectif(s) régionaux concerné(s) par la PIVW :

Développement des quartiers prioritaires	X
Rénovation énergétique à l'échelle de la ville et/ou par quartiers	
Cohésion sociale	X
Politique de mobilité en ville	X
Animation et gestion commerciale des centres villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	X
Villes connectées	
Le tourisme et le Patrimoine en ville	
Le logement en Ville	
Réhabilitation de sites à réaménager situés dans les centralités des villes	

⑤ Lien avec des documents stratégiques préexistants sur lesquels le projet s'appuie :

Documents stratégiques de référence préexistants	Intitulé - date
Dossier de rénovation urbaine	
Dossier de revitalisation urbaine	Jointif (et pensé en lien) avec : Rue de la Halle – premier arrêté 31/08/2006. Un second, le 12/07/2012.
Plan de mobilité	
Master Plan	
Plan relatif à la rénovation énergétique	
Dossier de réponse à un appel à projet	Appel à projets visant à « améliorer le cadre de vie des citoyens et augmenter l'attractivité des lieux de centralité de nos communes » - février 2018

⑥ Maitrise foncière et droits réels

Statut du/des bien(s) et du/des terrain(s) concerné(s) par le projet	OUI	NON
Bien appartenant à la Ville de Mons		
Bien appartenant au CPAS de Mons		
Bien appartenant à la Régie Foncière de Mons		
Autre : à préciser	Domaine public géré par la Ville de Mons	
Acquisition du bien en cours (CAI ou autre à préciser) + <u>date estimée de l'acte</u>		

Autre à préciser : Si la batterie de garages à l'angle de la Rue Froissart devient un petit square, il y aura lieu de faire l'acquisition partielle de cette parcelle.	X	
Terrain appartenant à la Ville de Mons		
Terrain appartenant au CPAS de Mons		
Terrain appartenant à la Régie Foncière de Mons (je ne sais pas si c'est possible !!!)		
Acquisition du terrain en cours (CAI ou autre à préciser) + <u>date estimée de l'acte</u>		
Autre à préciser : -----		
Droit réel obtenu sur un terrain au profit de la Ville de Mons (+ mention de la date)		
Convention à signer entre le propriétaire du droit réel et la Ville de Mons (<u>au plus tard au CC du 14/09/21</u>)		
Autre statut : à préciser		

PROCESSUS PARTICIPATIF ACTUEL OU PROJETE + CALENDRIER ET METHODE

A ORGANISER

BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT MOBILISEES

Le projet utilise-t-il des fonds PIVW ? **OUI** - ~~NON~~

Le projet bénéficie-t-il de subsides PDU ? ~~OUI~~ – **NON**

Le projet bénéficie-t-il d'autres subsides régionaux ? ~~OUI~~ – **NON**

Le projet bénéficie-t-il d'autres types de subsides (fédéraux, UE,) ? ~~OUI~~ – **NON**

a) FINANCEMENT HORS PIVW

Source(s) de financement :

Sources de financement	Montant
UE (FEDER, FSE, autre : à préciser)	/
Wallonie/FWB → préciser le type de subside (PDU, infrasport...)	/
Ville de Mons	/
TOTAL	/

d) FINANCEMENT PIVW

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
1/ Dépense globale (coût total du projet) :	1.650.000€
2/ Contribution Ville de Mons (30%) :	495.000€
<i>MOINS Subsidés RW (hors PIVW)</i>	<i>- 0€</i>
3/ Montant total du droit de tirage utilisé (contribution SPW via la PIVW) :	1.555.000€
% Montant total en subside PIVW	70%

e) TYPES DE DÉPENSES FINANCÉES VIA LE SUBSIDE PIVW :

Types de dépenses	Montant	%
Frais de personnel (frais de fonctionnement) :	Oui (cf. fiche transversale)	
Autres frais de fonctionnement et/ou transfert (à préciser) : > Loyers : > Assurances : > Téléphonie : > Frais de déplacement : > Consommables informatiques : > Hébergement de sites Internet : > Matériel informatique : > Fournitures diverses : > Achats outillages : > prestations diverses (gardiennage, nettoyage...) :		NON
Frais d'investissement : > <u>Acquisitions</u> (biens meubles et immeubles) : (Remarque : possibilité d'acquérir les garages situés rue Froissart) > <u>Etudes</u> (5% MAX si externe – 3% MAX si interne) : ➔ Appel à un auteur de projet pour la conception du projet > <u>Travaux</u> , dont : ● élargissement des zones de trottoirs ● remplacement des revêtements (pavés, ..) ● réorganisation du stationnement ● plantations ● mobilier urbain	/ (Propriété de la Ville) TOT : ± 150.000€ estimés pour l'étude (5% financés via la PIVW) TOT : 1.500.000 € estimés pour les travaux	
Montant total subside PIVW :	1.155.000€	70%

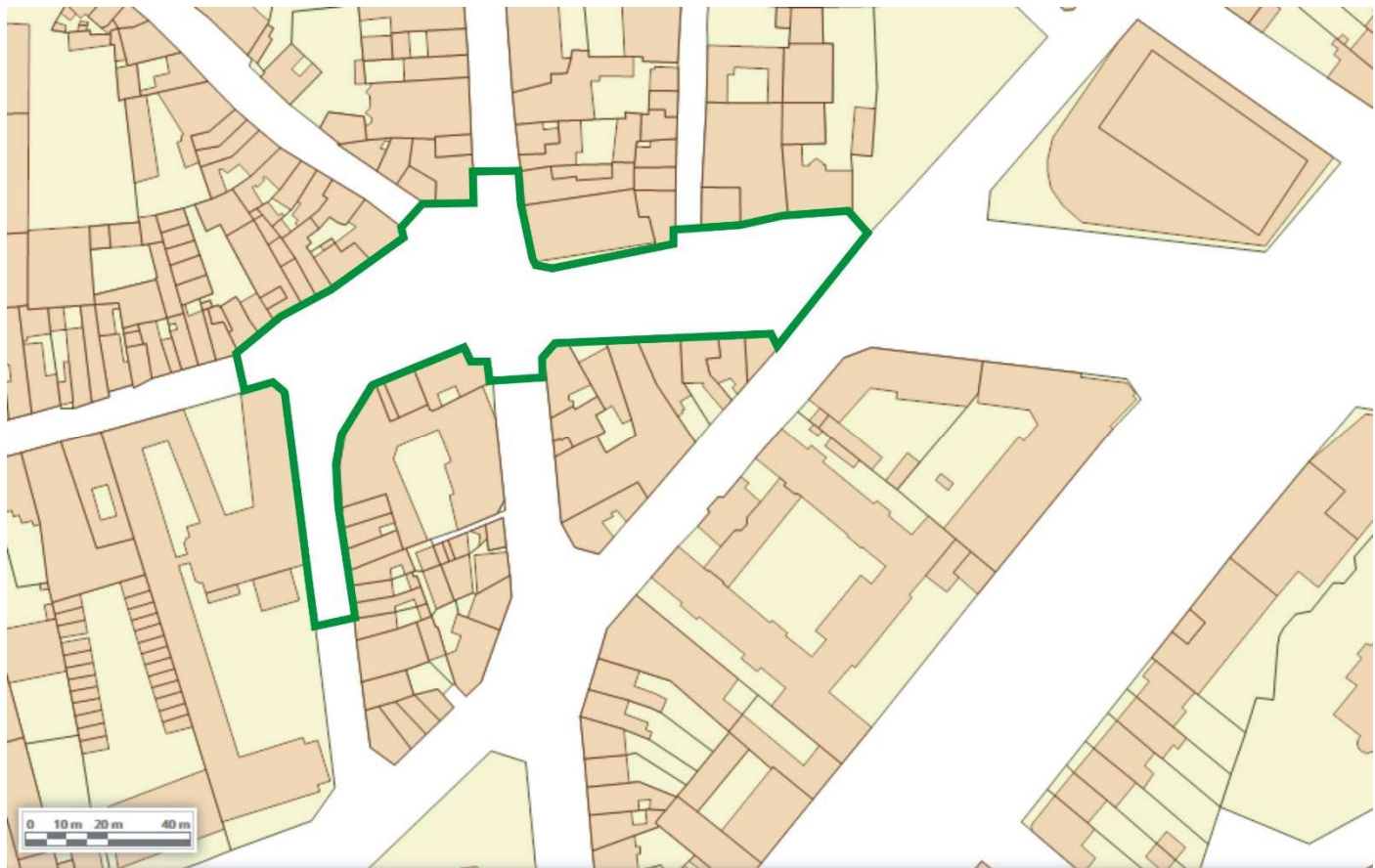
LOCALISATION :

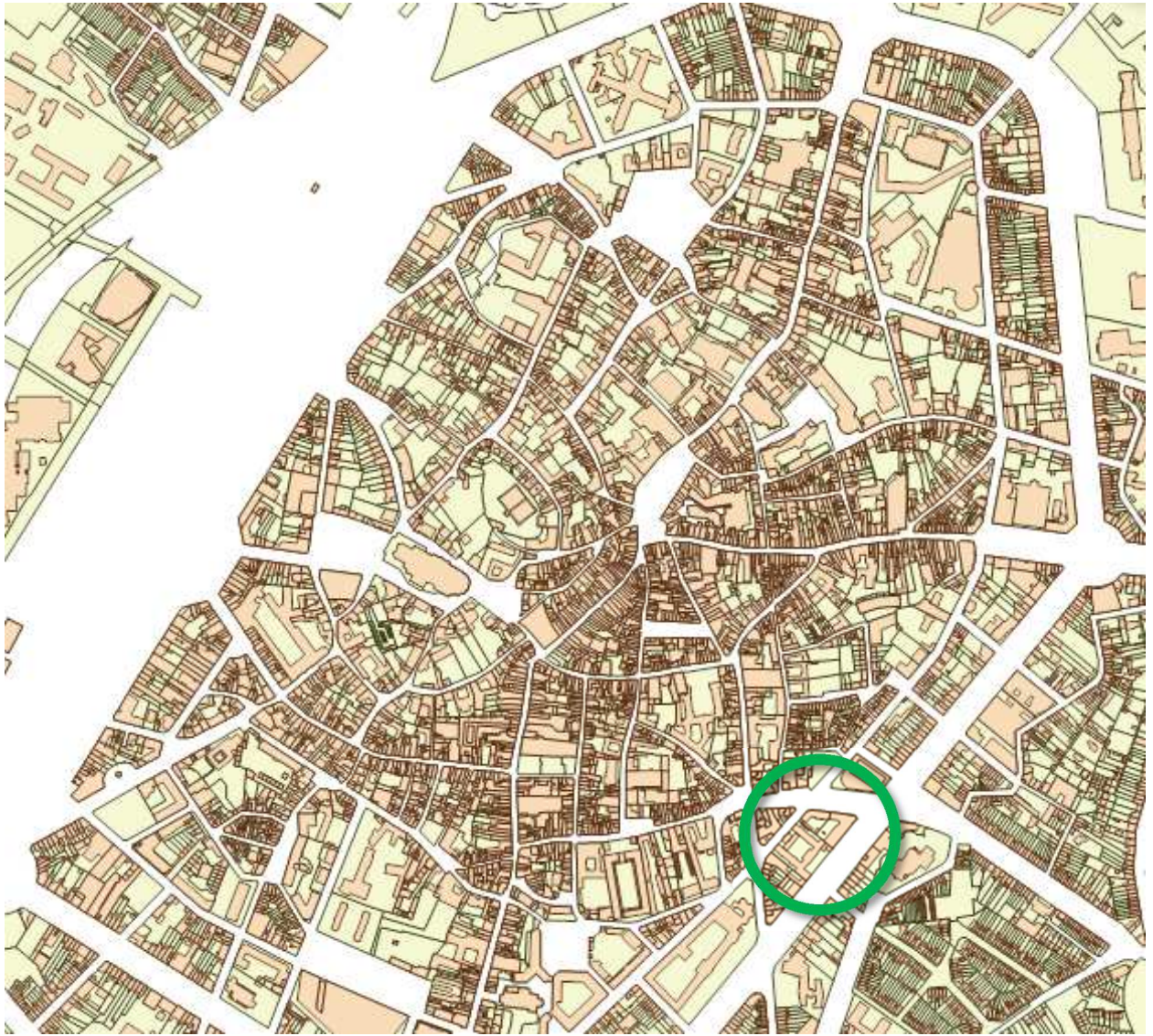
- Affectation au plan de secteur : Zone d'habitat d'intérêt culturel, historique et esthétique



- Affectations juridiques relevant de l'Aménagement du territoire :
 - Guide communal d'Urbanisme : Aire A, du centre historique
 - Schéma de Développement communal : zone d'habitat urbain de centre-ville, d'intérêt culturel, historique et/ou esthétique
 - Plan d'assainissement du sous-bassin hydrographique de la Haine

Espace de mise en œuvre :





Visualisation (plan, photos, esquisse, images pertinentes ...)

Illustration du type d'aménagement projeté (esquisse réalisée en interne)



Vues générales prises en 2018 et 2019





Indicateur(s) de mise en œuvre :

- Obtention du permis d'urbanisme
- Nombre de m² réaménagés
- Nombre d'arbres/végétaux plantés

FICHE ACTION N°10

Intitulé : Requalification du quartier de la Mutualité

Service(s) porteur(s) : Gestion territoriale + Services techniques

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Objectifs :

- Renforcer l'identité de ces lieux ;
- Améliorer la qualité paysagère du quartier ;
- Renforcer la cohésion sociale ;
- Créer un maillage d'espaces de respiration dans ce contexte urbain ;
- Réfection des voiries et des façades des immeubles ;
- Réalisation des aménagements permettant d'atteindre ces objectifs

Située dans le faubourg de Mons, la Cité du Foyer fut construite suite à l'essor de l'industrie sidérurgique sur le « sillon industriel » allant géographiquement de Mons jusqu'à Liège et Verviers, au début du XIXème siècle.

Elle se situe au sud-est de l'intramuros, au-delà du boulevard, dans la première couronne et présente une implantation singulière, en forme de « x », avec un point central au niveau de la rue de la Mutualité. Elle est perpendiculaire à la rue de l'Epargne (à l'Ouest) et à la rue du Joncquois (à l'Est). Elle se situe également à proximité de l'Avenue d'Hyon, à environ 2km du centre-ville.

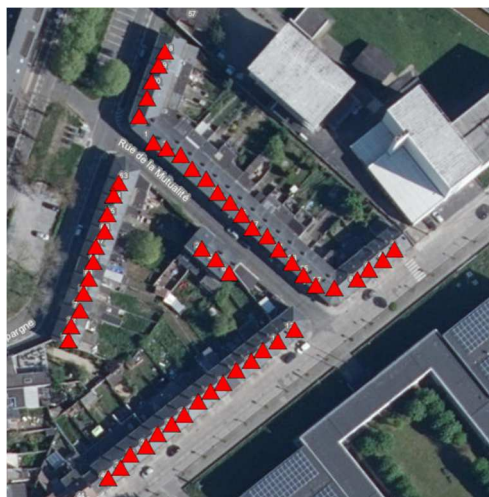
Eu égard à sa situation géographique, à immédiate proximité du centre-ville, elle présente un potentiel important en terme d'attractivité résidentielle de la périphérie. Son intérêt patrimonial pourrait, en outre, lui conférer un rôle d'effet vitrine de redynamisation d'un quartier social aux abords immédiats de la ville.

Il faut également souligner que les utilisateurs du quartier ne se limitent pas aux riverains. Le quartier se situe non loin d'un campus de l'université de Mons et est donc fréquenté par de nombreux étudiants, bien que ceux-ci ne semblent que traverser le site, sans profiter de ses atouts, et sans interaction avec ses habitants.

Une grande partie des maisons de la Cité du Foyer appartiennent au Centre Public d'Action Sociale, ce qui devrait faciliter le dialogue et dynamiser les rénovations :

- 12 des 17 maisons de la Rue de la Mutualité
- 15 des 27 maisons de la Rue du Joncquois
- 12 des 16 maisons de la Rue de l'Epargne

L'Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel reconnaît une qualité patrimoniale à l'ensemble architectural. Souvenir du passé industriel du paysage montois, la pérennisation de cette richesse est donc souhaitable.

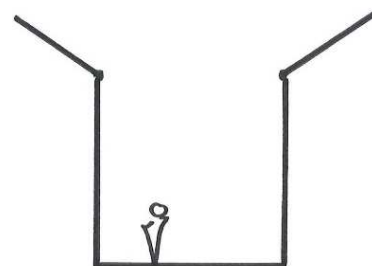


La cité du Foyer est également bordée par les locaux de l'école d'architecture de Polytech Mons. A l'ouest, la cité fait face à la rue de l'Epargne, rue dans laquelle les voies de circulation sont différenciées grâce à un terreplein central. La partie goudronnée de ce terreplein fait office de parking, le solde étant engazonné, sans réels aménagements.

Vu les dysfonctionnements mieux décrits ci-dessous, le présent projet prévoit les interventions suivantes :

1. Une voirie partagée en pavés dans la rue de la Mutualité

Cet espace sera pensé comme une zone de rencontre où la faible vitesse de circulation est nécessaire pour permettre la cohabitation entre les différents modes de circulation (piétons, cyclistes, voitures, etc) et, ainsi, permettre la réappropriation de la totalité de l'espace public par le piéton. Ce choix est également motivé par le statut de cet espace (voirie de quartier) qui sera renforcé par l'intervention rendant la voirie plus attractive et agréable pour ses riverains.



Profil de « plain-pied »
Création d'une zone de
rencontre.

Illustration de l'état de la rue de la Mutualité.



Illustration du type d'aménagement projeté (amorce de la Rue Chisaire)



2. Végétalisation de la cité du Foyer (pieds de façades/ sol)

Le projet prévoit de mettre en œuvre des plantations au pied des façades des immeubles afin de développer un maillage urbain vert. Ceci permettra d'enrichir la biodiversité, de réduire l'empreinte écologique des quartiers, de réduire le phénomène de chaleur des îlots urbains, d'améliorer la qualité de l'air mais également d'augmenter le caractère d'agrément des lieux.

Illustration



3. Réhabilitation des façades reprises à l'IPIC (+/-60)

Soit par leur nettoyage ou par leur mise en peinture type « Colore ma Ville », le tout en préservant l'identité architecturale des bâtiments, à savoir un arc cintré au-dessus des baies, un bandeau sous les fenêtres, des soupiraux anciens, ...

Illustration de deux façades, l'une nettoyée l'autre non



Illustrations



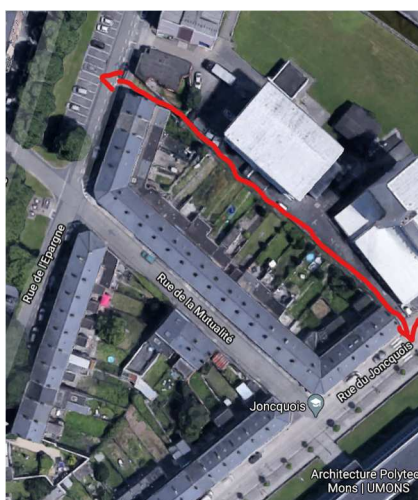
4. Amélioration énergétique des habitations

Cette amélioration se fera dans le respect des caractéristiques patrimoniales de cet ensemble architectural et pourra servir de laboratoire à l'expérimentation de techniques innovantes permettant de concilier impératifs thermiques et patrimoniaux.



5. Aménagement de la venelle située au Nord de la cité (représentée en rouge)

Recouvrir le sol de dolomie, mettre en place un éclairage le rendant accessible le soir et sécurisant. Son accès côté rue de l'Épargne pourrait être mis en valeur grâce à des fresques urbaines, d'autant que cet accès est bordé de deux murs de briques relativement austères.



6. Installation de fresques murales

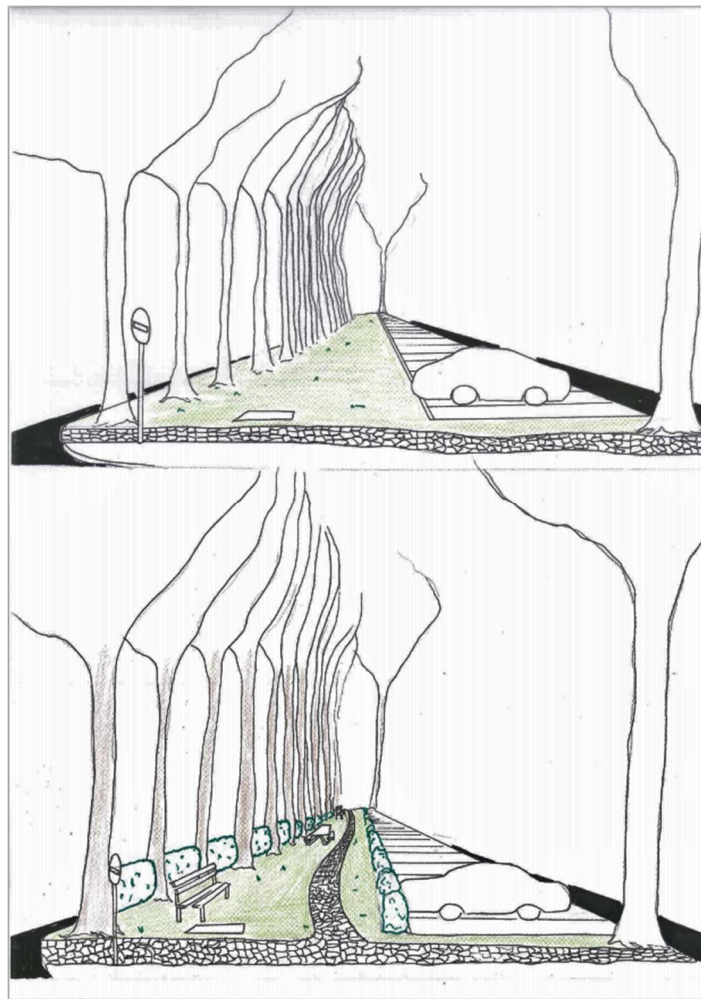
A l'image des fresques réalisées en intramuros ces dernières années, des fresques murales pourraient être réalisées et former des points d'appel positifs au sein de ce quartier.

Illustration



7. Parc urbain dans la rue de l'Épargne

Transformation des zones engazonnées sises au centre de la rue de l'Épargne en « parc urbain » agrémenté de végétation, de mobilier urbain, de jeux, boulodromes, ...



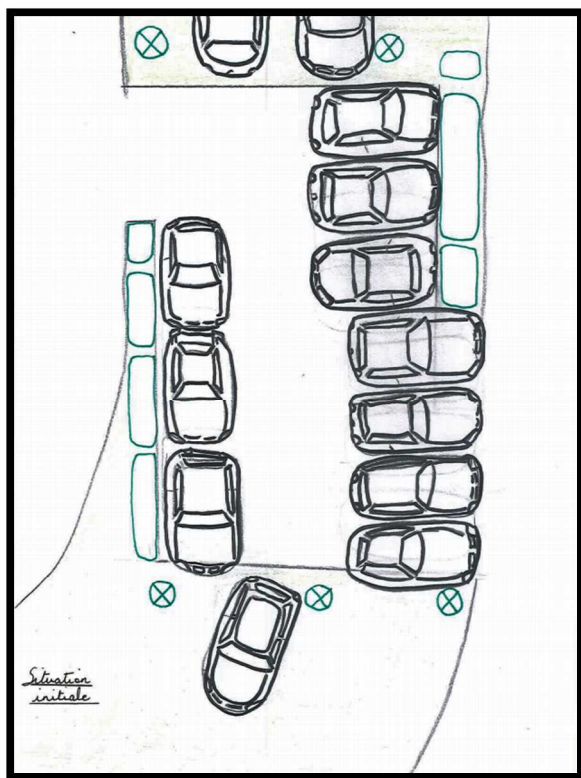
8. Structuration du parking au sud de la rue de l'Épargne et installation de parkings vélos



Restructuration de la poche de parkings située au sud de la Rue de l'Épargne via l'installation d'une signalisation ou encore de tracés au sol, évitant ainsi les stationnements sur les pelouses et/ou désordonnés.

Installation d'une boîte à vélo dans le parc urbain créé au niveau de la rue de l'Épargne afin d'inciter les habitants et utilisateurs du quartier à utiliser ce mode de déplacement.





9. Modernisation de l'éclairage rue de la Mutualité

Renouvellement de l'éclairage de la Rue de la Mutualité afin de le rendre plus esthétique et convivial.



PRIORISATION :

	2	
--	---	--

PLANNING DE MISE EN ŒUVRE (DATES CLES) :

Etapes de mise en œuvre	date	NON PERTINENT
Acquisitions (terrain, bâtiment...)	Domaine public pour partie Conventions de servitude à établir pour les fresques murales et la végétalisation des façades	
Etudes préalables :		
Année d'approbation de l'avant-projet	Fin 2022	
Année d'approbation du projet	Fin 2023	
Année de début des travaux	Courant 2024	
Année de fin des travaux	Courant 2025	

JUSTIFICATION**① Situé dans un quartier prioritaire : OUI**

Si oui, lequel ? Quartier PIVW (bas de la Ville de Mons)

3.1. Chaussée piétonne

Les deux trottoirs sont plutôt larges dans la rue de la Mutualité mais néanmoins en très mauvais état, affaissés en certains endroits (les trous doivent se gorger d'eau pendant les pluies). Il est impératif de regarder où l'on met les pieds si l'on ne veut pas tomber. En dehors de la détérioration de la voirie, l'aspect visuel est vieilli et abîmé.

3.2. Voirie et parkings

Route en sens unique avec stationnement en créneau côté habitations (rue de la Mutualité). Les espaces de stationnement semblent suffisants (ils sont gratuits) : terreplein rue de l'Epargne, contour de la cité du Foyer. Voirie elle aussi abîmée, bords fissurés. L'un des parkings centraux de la rue de l'Epargne n'est pas goudronné et s'affaisse en certains endroits (nid de poule à l'entrée).

3.3. Bâti

Cité ouvrière de type pavillonnaire (jardin individuels), forme en « x » particulièrement originale, logements mitoyens.

Les matériaux de parement sont principalement la brique et la pierre bleue.

La brique s'est assombrie avec le temps et mériterait d'être nettoyée. Certaines fenêtres sont en simple vitrage, mais la majorité des maisons est dotée de portes et de fenêtres modernes. La couleur des châssis est majoritairement neutre (allant du gris au marron clair, puis marron foncé) mais peu uniforme.

Ce bâti ouvrier s'insère dans des ensembles architecturaux plus modernes, et de gabarits beaucoup plus importants (effet carcan), comprenant les immeubles de la rue de l'Epargne et les locaux de la faculté d'architecture. Ceci crée une grande diversité architecturale dans le quartier, liée aux opérations successives de modernisation. La cité, au sein de ces équipements communautaires plus récents et d'échelles plus importantes, constitue donc un îlot original, un fragment parfaitement conservé des faubourgs ouvriers de la ville.

3.4 Espaces verts

Une rangée d'arbres (partiellement dédoublée) composée de Paulownia, Sophora et Ailantes occupe le terreplein central de la rue de l'Epargne. Pelouse sur une bande de 5m de large. Les deux terrepleins à hauteur de la cité du Foyer sont différents. Le premier (le plus au sud) abrite un petit parking de forme rectangulaire, le sol est recouvert de gravier et l'espace de stationnement est délimité par la présence de haies basses – pas de tracé au sol donc stationnement aléatoire (perte d'espace). Les extrémités nord et sud de cet espace sont recouvertes de pelouse et d'arbres, présence d'équipements liés à l'électricité. Le second terreplein est divisé en deux dans la longueur. Le terrain vert n'est pas accessible en cas de pluie (boue).

② Objectif(s) prioritaire(s) PST de la Ville de Mons concerné(s) :

	Objectif(s) du PST concerné(s)	
O.S. 1	Une administration exemplaire en termes de transparence, de participation citoyenne et de transition écologique	
O.S. 2	Une administration communale moderne, efficace orientée "citoyens"	
O.S. 3	Une ville qui conjugue harmonieusement sécurité publique et prévention	
O.S. 4	Une ville qui encourage et favorise le développement économique local, régional et durable	
O.S. 5	Une ville qui, avec son agglomération, s'affirme comme 3ème Métropole wallonne, innovante et connectée	
O.S. 6	Une ville qui assure la propreté et la salubrité de son espace public	
O.S. 7	Une ville qui favorise et renforce le droit au logement de qualité pour tous	
O.S. 8	Une ville qui encourage la solidarité et garantit la cohésion sociale	X
O.S. 9	Une ville qui ambitionne l'excellence de son enseignement en favorisant l'épanouissement de sa jeunesse	
O.S. 10	Une ville qui place les enjeux de mobilité au cœur de son développement	X
O.S. 11	Une ville qui répond aux enjeux climatiques et environnementaux	X
O.S. 12	Une ville qui offre un environnement convivial en améliorant le cadre de vie, la mixité sociale, le bien-être animal et la cohésion dans les quartiers	X
O.S. 13	Une ville festive, de sport et de loisirs	
O.S. 14	Une ville qui renforce son statut de Capitale culturelle wallonne	

③ Objectif(s) prioritaire(s) PDU de la Ville de Mons concerné(s) :

Poursuivre l'attractivité de la ville	
Encourager la solidarité et garantir la cohésion sociale	
Améliorer la qualité de vie du citoyen	X
Répondre aux enjeux climatiques et environnementaux	X

Objectif(s) régionaux concerné(s) par la PDU :

Rendre la ville plus accueillante	X
Faire de la ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité	X
Encourager la reconstruction de la ville sur la ville	
Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité	X
Offrir un réseau d'espaces publics attractifs	X
Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique	
Créer des grandes villes intelligentes	

Action 31 : Colore Ma Ville**④ Objectif(s) régionaux concerné(s) par la PIVW :**

Développement des quartiers prioritaires	X
Rénovation énergétique à l'échelle de la ville et/ou par quartiers	
Cohésion sociale	X
Politique de mobilité en ville	X
Animation et gestion commerciale des centres villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	X
Villes connectées	
Le tourisme et le Patrimoine en ville	
Le logement en Ville	
Réhabilitation de sites à réaménager situés dans les centralités des villes	

⑤ Lien avec des documents stratégiques préexistants sur lesquels le projet s'appuie :

Documents stratégiques de référence préexistants	Intitulé - date
Dossier de rénovation urbaine	/
Dossier de revitalisation urbaine	/
Plan de mobilité	/
Master Plan	/
Plan relatif à la rénovation énergétique	/
Autre :	/

⑥ Maitrise foncière et droits réels

Statut du/des bien(s) et du/des terrain(s) concerné(s) par le projet	OUI	NON
Bien appartenant à la Ville de Mons		
Bien appartenant au CPAS de Mons		
Bien appartenant à la Régie Foncière de Mons		
Autre : à préciser	Domaine public géré par la Ville de Mons	
Acquisition du bien en cours (CAI ou autre à préciser) + <u>date estimée de l'acte</u>		
Autre à préciser : Conventions à établir pour la réalisation de fresques et pour la végétalisation de façades.		Pas encore établi
Terrain appartenant à la Ville de Mons		
Terrain appartenant au CPAS de Mons		
Terrain appartenant à la Régie Foncière de Mons (je ne sais pas si c'est possible !!!)		
Acquisition du terrain en cours (CAI ou autre à préciser) + <u>date estimée de l'acte</u>		
Autre à préciser : -----		
Droit réel obtenu sur un terrain au profit de la Ville de Mons (+ mention de la date)		
Convention à signer entre le propriétaire du droit réel et la Ville de Mons (<u>au plus tard au CC du 14/09/21</u>)		

Autre statut : à préciser		
---------------------------	--	--

PROCESSUS PARTICIPATIF ACTUEL OU PROJETE + CALENDRIER ET METHODE

A FAIRE :

> Réunions citoyennes à programmer

BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT MOBILISEES

Le projet utilise-t-il des fonds PIVW ? **OUI** - ~~NON~~

Le projet bénéficie-t-il de subsides PDU ? ~~OUI~~ – **NON**

Le projet bénéficie-t-il d'autres subsides régionaux ? ~~OUI~~ – **NON**

Le projet bénéficie-t-il d'autres types de subsides (fédéraux, UE,) ? ~~OUI~~ – **NON**

a) FINANCEMENT HORS PIVW

Source(s) de financement :

Sources de financement	Montant
UE (FEDER, FSE, autre : à préciser)	/
Wallonie/FWB → préciser le type de subside (PDU, infrasport...)	/
Ville de Mons	/
TOTAL	/

b) FINANCEMENT PIVW

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
1/ Dépense globale (coût total du projet) :	2.300.000€
2/ Contribution Ville de Mons (30%) :	6910.000€
<u>MOINS Subsidés RW (hors PIVW)</u>	- 0€
3/ Montant total du droit de tirage utilisé (contribution SPW via la PIVW) :	1.610.000€
% Montant total en subside PIVW	70%

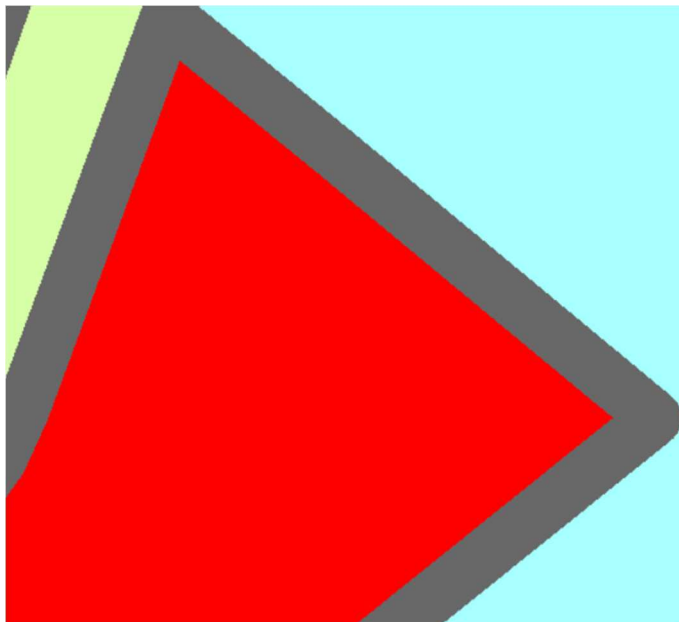
c) TYPES DE DÉPENSES FINANCÉES VIA LE SUBSIDE PIVW :

Types de dépenses	Montant	%
Frais de personnel (frais de fonctionnement) :	Oui (cf. fiche transversale)	
Autres frais de fonctionnement et/ou transfert (à préciser) :		NON
> Loyers :		
> Assurances :		
> Téléphonie :		
> Frais de déplacement :		
> Consommables informatiques :		
> Hébergement de sites Internet :		
> Matériel informatique :		
> Fournitures diverses :		
> Achats outillages :		

> prestations diverses (gardiennage, nettoyage...) :		
Frais d'investissement :		
> <u>Acquisitions</u> (biens meubles et immeubles) : / (Propriété de la Ville)		
> <u>Etudes</u> (5% MAX si externe – 3% MAX si interne) :		
> <u>Travaux</u> , dont :		
● voiries et égouttage : ±reconditionnement complet des bâtiments compte tenu des futures occupations : ± 2.000.000€		
● espaces verts + mobilier urbain : ± 200.000€		
● fresques (8) : ± 200.000€		
	TOT : 2.805.000€ estimés pour les travaux	
Montant total subsidy PIVW :	1.610.000€	70%

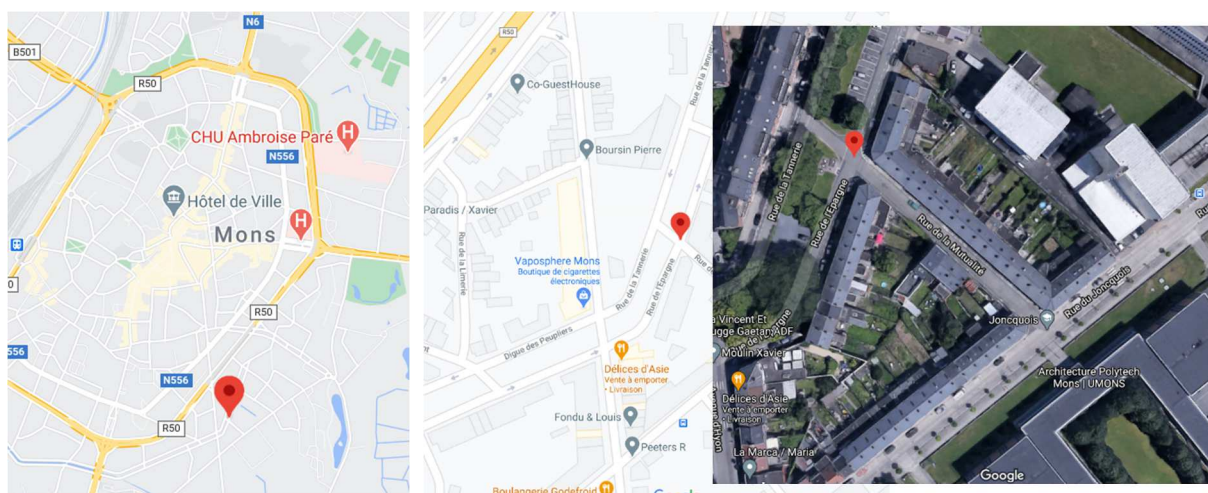
LOCALISATION :

- Affectation au plan de secteur : Zone d'habitat



- Affectations juridiques relevant de l'Aménagement du territoire :
 - Guide communal d'Urbanisme : Aire F, territoire des ensembles urbanistiques + Aire B, de la première couronne
 - Schéma de Développement communal : zone d'habitat urbain de première couronne + zone d'espace vert social
 - Plan d'assainissement du sous-bassin hydrographique de la Haine

Espace de mise en œuvre :



Visualisation (plan, photos, esquisse, images pertinentes ...)

Voir dans le descriptif des travaux.

Indicateur(s) de mise en œuvre :

- Nombre de m² réaménagés
- Nombre de m² d'espaces verts réaménagés
- Nombre d'arbres/végétaux plantés
- Nombre de façades rénovées

FICHE ACTION N°11

Intitulé : Aménagement d'espaces publics urbains au PARC sis rue LAMIR à Mons (Parc CPAS)

service(s) porteur(s) : Gestion territoriale + Services techniques

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Objectifs :

- Renforcer l'identité de ces lieux
- Améliorer la qualité paysagère du quartier
- Renforcer la cohésion sociale
- Créer un maillage d'espaces de respiration dans ce contexte urbain
- Réalisation des aménagements permettant d'atteindre ces objectifs

La Place Nervienne va prochainement faire l'objet de travaux subsidiés par le Feder.

"L'objectif est de redéfinir l'espace en zone de rencontre et de convivialité afin d'accueillir au mieux les événements qui s'y déroulent comme les marchés hebdomadaires, la foire de Messines ou les feux de la Saint-Jean, tout en améliorant la mobilité douce, en conservant le stationnement et l'ouverture à la circulation. La végétalisation sera conçue pour structurer l'espace et dissimuler les zones de stationnements. Il s'agira également d'intégrer des abris-vélos, des bornes de recharge pour vélo et voitures électriques, un aménagement central résistant au feu, des bornes foraines et maraîchères pour les branchements électriques, des toilettes publiques, des signalétiques touristiques ainsi que l'ouverture d'un accès vers le parc du CPAS." (Catherine Marneffe, novembre 2020).

La présente fiche vient donc compléter le projet de réaménagement de la place Nervienne. Ce parc constituera un poumon vert de qualité à son abord direct. Les terrains visés accueillant déjà de la végétation (et quelques arbres intéressants qui pourront être maintenus), les travaux nécessaires seront relativement raisonnables (entretien et réaménagement de la végétation, création d'un sentier, placement de mobilier urbain et d'éclairage, ...).

Un porche est par ailleurs présent côté Place Nervienne. Il conviendra de l'acheter (ainsi que la bande de terrain permettant de donner accès au parc du CPAS), de le rouvrir et de le rénover.

La création d'un parc à cet endroit permettra de pallier partiellement au manque d'espaces verts de proximité au sud de l'intramuros et plus particulièrement dans ce quartier qui constitue une zone d'habitat importante à l'échelle de l'intramuros.

Par ailleurs, une convention sera signée avec le CPAS, propriétaire d'une partie du futur parc mais également du bâtiment le longeant côté rue Lamir. Cette convention portera sur l'accès à donner au futur parc via leur porche côté rue Lamir. Cet accès permettra d'améliorer les connexions piétonnes au sein de l'intramuros et de favoriser la mobilité douce et d'agrément au sein de l'intramuros.

PRIORISATION :

1		
---	--	--

NIVEAU DE MATURITE DU PROJET ET PLANNING DE MISE EN ŒUVRE (DATES CLES) :

Etapes de mise en œuvre	Date	NON PERTINENT
Acquisitions (terrain, bâtiment...)	2022	
Etudes préalables : Esquisse réalisée en interne		
Année d'approbation de l'avant-projet	Fin 2022	
Année d'approbation du projet	Fin 2023	
Année de début des travaux	Courant 2024	
Année de fin des travaux	Fin 2024	

Niveau de maturité du projet (Foncier – Etudes – Impositions URB + CP - MP...) :

- Ebauche du projet

JUSTIFICATION**① Situé dans un quartier prioritaire : OUI**

Si oui, lequel ? Centre-Ville Historique/Quartier PIVW (bas de la Ville de Mons)

Situés au Sud de l'intramuros, la Place Nervienne et ses abords se situent dans une zone où le déficit d'espaces verts accessibles au public se fait sentir.

Hors, le CPAS dispose d'un parc à l'arrière de son bâtiment situé rue Lamir, 13. L'acquisition d'une bande de terrain de la parcelle voisine (7/11 rue Lamir) permettrait de le mettre en connexion directe avec la Place Nervienne.

② Objectif(s) prioritaire(s) PST de la Ville de Mons concerné(s) :

	Objectif(s) du PST concerné(s)	
O.S. 1	Une administration exemplaire en termes de transparence, de participation citoyenne et de transition écologique	
O.S. 2	Une administration communale moderne, efficace orientée "citoyens"	
O.S. 3	Une ville qui conjugue harmonieusement sécurité publique et prévention	
O.S. 4	Une ville qui encourage et favorise le développement économique local, régional et durable	
O.S. 5	Une ville qui, avec son agglomération, s'affirme comme 3ème Métropole wallonne, innovante et connectée	
O.S. 6	Une ville qui assure la propreté et la salubrité de son espace public	
O.S. 7	Une ville qui favorise et renforce le droit au logement de qualité pour tous	
O.S. 8	Une ville qui encourage la solidarité et garantit la cohésion sociale	X
O.S. 9	Une ville qui ambitionne l'excellence de son enseignement en favorisant l'épanouissement de sa jeunesse	
O.S. 10	Une ville qui place les enjeux de mobilité au cœur de son développement	

O.S. 11	Une ville qui répond aux enjeux climatiques et environnementaux	X
O.S. 12	Une ville qui offre un environnement convivial en améliorant le cadre de vie, la mixité sociale, le bien-être animal et la cohésion dans les quartiers	X
O.S. 13	Une ville festive, de sport et de loisirs	
O.S. 14	Une ville qui renforce son statut de Capitale culturelle wallonne	

③ Objectif(s) prioritaire(s) PDU de la Ville de Mons concerné(s) :

Poursuivre l'attractivité de la ville	
Encourager la solidarité et garantir la cohésion sociale	
Améliorer la qualité de vie du citoyen	X
Répondre aux enjeux climatiques et environnementaux	X

Objectif(s) régionaux concerné(s) par la PDU :

Rendre la ville plus accueillante	X
Faire de la ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité	X
Encourager la reconstruction de la ville sur la ville	
Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité	X
Offrir un réseau d'espaces publics attractifs	X
Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique	
Créer des grandes villes intelligentes	

④ Objectif(s) régionaux concerné(s) par la PIVW :

Développement des quartiers prioritaires	X
Rénovation énergétique à l'échelle de la ville et/ou par quartiers	
Cohésion sociale	X
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centres villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	X
Villes connectées	
Le tourisme et le Patrimoine en ville	
Le logement en Ville	
Réhabilitation de sites à réaménager situés dans les centralités des villes	

⑤ Lien avec des documents stratégiques préexistants sur lesquels le projet s'appuie :

Documents stratégiques de référence préexistants	Intitulé - date
Dossier de rénovation urbaine	Sans objet
Dossier de revitalisation urbaine	Sans objet
Plan de mobilité	Sans objet
Master Plan	Sans objet
Plan relatif à la rénovation énergétique	Sans objet
	Sans objet

⑥ Maitrise foncière et droits réels

Statut du/des bien(s) et du/des terrain(s) concerné(s) par le projet	OUI	NON
Bien appartenant à la Ville de Mons		
Bien appartenant au CPAS de Mons : Pour partie mais voir ci-dessous	X	
Bien appartenant à la Régie Foncière de Mons		
Autre : Bien appartenant à la Congrégation des Pauvres Sœurs de Mons	Pour partie	
Acquisition du bien en cours (CAI ou autre à préciser) + <u>date estimée de l'acte</u> : échange de terrain en cours avec la Ville de Mons qui l'aura donc prochainement dans son patrimoine. Au 03/08, notre Régie foncière est en attente d'un retour du CAI	X	
Autre à préciser :		
Terrain appartenant à la Ville de Mons		
Terrain appartenant au CPAS de Mons		
Terrain appartenant à la Régie Foncière de Mons (je ne sais pas si c'est possible !!!)		
Acquisition du terrain en cours (CAI ou autre à préciser) + <u>date estimée de l'acte</u>		
Autre à préciser : -----		
Droit réel obtenu sur un terrain au profit de la Ville de Mons (+ mention de la date)		
Convention à signer entre le propriétaire du droit réel et la Ville de Mons		
Autre statut : à préciser		

PROCESSUS PARTICIPATIF ACTUEL OU PROJETÉ + CALENDRIER ET METHODE

> Consultation citoyenne à prévoir

BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT MOBILISEES

Le projet utilise-t-il des fonds PIVW ? **OUI** - ~~NON~~

Le projet bénéficie-t-il de subsides PDU ? ~~OUI~~ – **NON**

Le projet bénéficie-t-il d'autres subsides régionaux ? ~~OUI~~ – **NON**

Le projet bénéficie-t-il d'autres types de subsides (fédéraux, UE,) ? **NON**

a) FINANCEMENT HORS PIVW

Source(s) de financement :

Sources de financement	Montant
UE (FEDER, FSE, autre : à préciser)	/
Wallonie/FWB → préciser le type de subside (PDU, infrasport...)	/
Ville de Mons	/
TOTAL	/

b) FINANCEMENT PIVW

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
1/ Dépense globale (coût total du projet) :	230.500 €
2/ Contribution Ville de Mons (30%) :	69.150€
<u>MOINS</u> Subsidés RW (hors PIVW)	- 0€
3/ Montant total du droit de tirage utilisé (contribution SPW via la PIVW) :	161.350 €
% Montant total en subside PIVW	70%

c) TYPES DE DÉPENSES FINANÇÉES VIA LE SUBSIDE PIVW :

Types de dépenses	Montant	%
Frais de personnel (frais de fonctionnement) :	Oui (cf. fiche transversale)	
Autres frais de fonctionnement et/ou transfert (à préciser) : > Loyers : > Assurances : > Téléphonie : > Frais de déplacement : > Consommables informatiques : > Hébergement de sites Internet : > Matériel informatique : > Fournitures diverses : > Achats outillages : > prestations diverses (gardiennage, nettoyage...) :		NON
Frais d'investissement : > <u>Acquisitions</u> (biens meubles et immeubles) > <u>Etudes</u> (5% MAX si externe – 3% MAX si interne) : / > <u>Travaux et équipements</u> , dont : ● engazonnement et entretien de la végétation (estimés à 100€/m²) : ±200.000€ ● mobilier urbain (bancs, poubelles, éclairage...): ±15.000€	15.500 € (voir rapport géomètre Meunier ci-joint) TOT : ± 215.000€ estimés pour les travaux et les équipements	
Montant total subside PIVW :	161.350€	70%

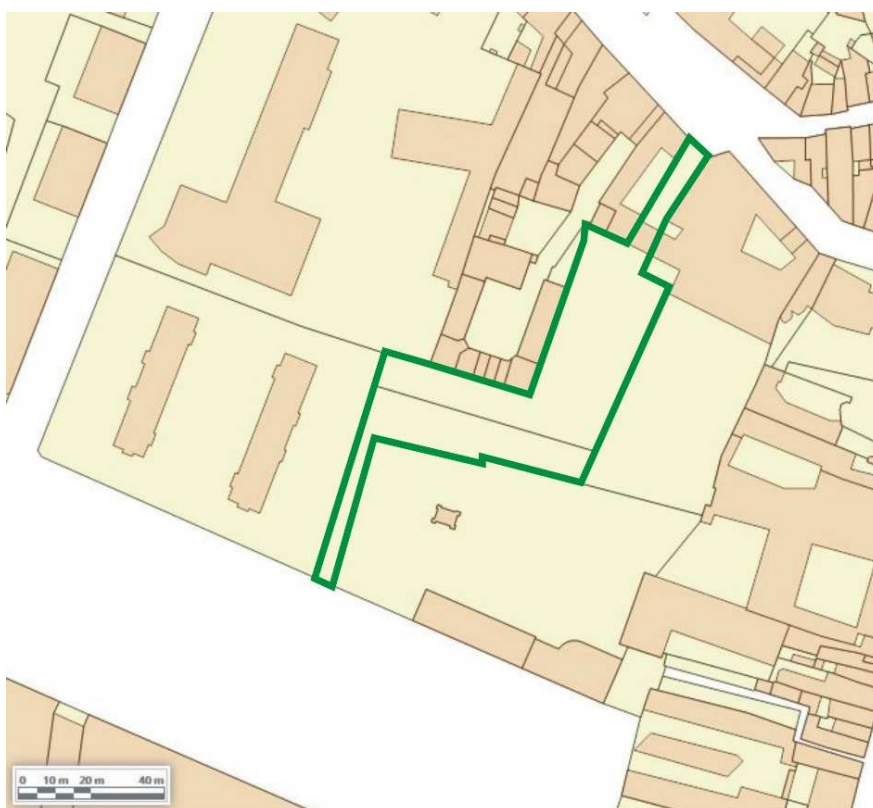
LOCALISATION :

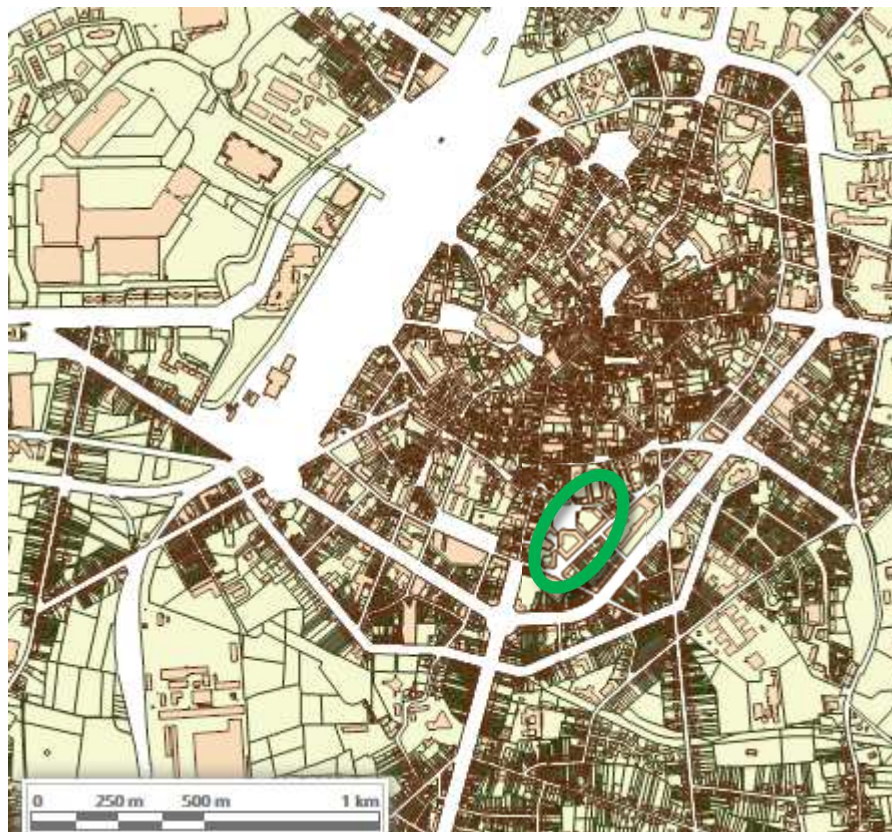
- Affectation au plan de secteur : Zone d'habitat d'intérêt culturel, historique et esthétique



- Affectations juridiques relevant de l'Aménagement du territoire :
 - Guide communal d'Urbanisme : Aire A, territoire du centre
 - Schéma de Développement communal : zone d'habitat urbain de centre-ville, d'intérêt culturel, historique et/ou esthétique
 - Plan d'assainissement du sous-bassin hydrographique de la Haine

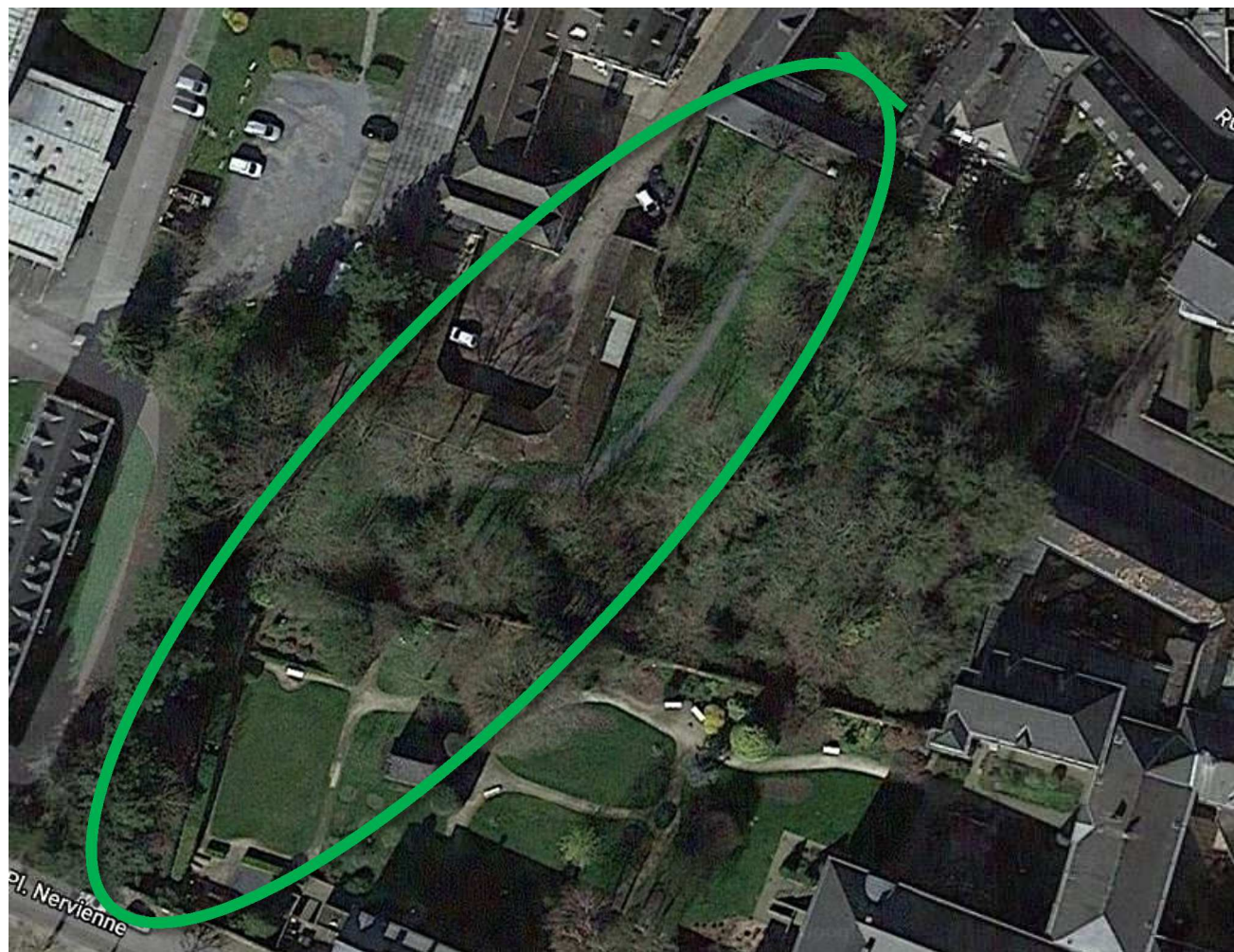
Espace de mise en œuvre :





Visualisation

Illustration du type d'aménagement projeté : Pas de visuel à ce stade



Vue générale du porche d'accès côté Place Nervienne prise en août 2019



Vue générale du porche d'accès côté Rue Lamir prise en mars 2021



Indicateur(s) de mise en œuvre :

- Nombre de m² réaménagés à titre d'agrément
- Nombre de nouvelles connexions établies en intramuros (Nombre attendu si projet réalisé : 1)

FICHE ACTION N°12

Intitulé : Requalification de la rue Masquelier

service(s) porteur(s) : Gestion territoriale + Services techniques

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Objectifs :

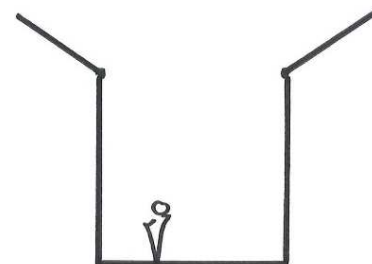
- Renforcer l'identité de ces lieux
- Améliorer la qualité paysagère du quartier
- Créer un maillage d'espaces de respiration dans ce contexte urbain densément bâti
- Réalisation des aménagements permettant d'atteindre ces objectifs

Les rues Fétiis, de l'Athénée et des Cinq Visages sont sur le point d'être rénovées (notamment via l'intervention des Fonds structurels européens et du SPW – programmation Wallonie-2020.EU). La Ville de Mons a décidé d'y modifier les profils en travers existants. Ce type de profil permettra d'une part, une amélioration des voiries au niveau tant fonctionnel qu'esthétique et d'autre part, d'agir sur la circulation et la vitesse et ce, afin de favoriser l'activité riveraine.

La place Louise qui constitue l'amorce de la rue Chisaire a également été repensée dans cet esprit il y a quelques années (également grâce à l'intervention régionale et européenne dans le cadre du programme Convergence 2007-2013).

Afin de prolonger dans la même philosophie la réfection des voiries dans ce quartier, nous optons pour cette voirie pour un réaménagement des voiries et trottoirs de plain-pied (avec deux filets d'eau structurant l'espace et démarquant la limite entre le trottoir et l'espace accessible aux véhicules).

La rue sera donc pensée comme une zone de rencontre où la faible vitesse de circulation est nécessaire pour permettre la cohabitation entre les différents modes de circulation (piétons, cyclistes, voitures, etc.) et, ainsi, permettre la réappropriation de la totalité de l'espace public par le piéton. Ce choix est motivé d'une part, par le statut de ces voiries (liaison interne au quartier) et leur gabarit et d'autre part, par la présence d'établissements scolaires dans les rues Fétiis et de l'Athénée.



Profil de « plain-pied »
Création d'une zone de rencontre.

La rue Masquelier bénéficie d'un gabarit plus large sur la majorité de son tracé. Elle constitue une entrée de ville et devra être traitée comme telle tout en conservant un profil de plain-pied. Elle permet également aux habitants du quartier de rallier le parc au pied de la Tour de Val des Ecoliers (qui sera prochainement réaménagé). Elle longe également le chantier Renouv'o, destiné prochainement à l'accueil d'environ 10.000m² de bureaux. En ce sens, il est notamment prévu d'y intégrer une bande cyclable et d'y augmenter la présence de végétation.

En l'état actuel, nous pouvons constater que cette rue présente aussi des matériaux disparates, placés au gré des réparations rendues nécessaires au fil du temps. Cette voirie est quasi-exclusivement

orientée vers la circulation automobile. Le projet permettra de la rendre praticable à tous les types d'usagers.

PRIORISATION :

	1	
--	----------	--

NIVEAU DE MATURITE DU PROJET ET PLANNING DE MISE EN ŒUVRE (DATES CLES) :

Etapes de mise en œuvre	date	NON PERTINENT
Acquisitions (terrain, bâtiment...)	Domaine public	
Etudes préalables : Esquisse réalisée en interne		
Année d'approbation de l'avant-projet	Fin 2022	
Année d'approbation du projet	Fin 2023	
Année de début des travaux	Courant 2024	
Année de fin des travaux	Courant 2025	

Niveau de maturité du projet (Foncier – Etudes – Impositions URB + CP - MP...) :

- Ebauche du projet

JUSTIFICATION

① Situé dans un quartier prioritaire : OUI

Si oui, lequel ? Centre-Ville Historique/ Quartier de la Gare /Périmètre RU (de la Gare)/ Quartier PIVW (bas de la Ville de Mons)

Le domaine public est en mauvais état et pas toujours très praticable dans le quartier de la Gare de Mons. Les trottoirs sont souvent de petite dimension, en pente vers la voirie ou leur revêtement en piteux état. Cette perte de qualité nuit fortement à la vie du quartier.

La rue Masquelier dispose cependant de trottoirs plus larges, mais la voirie y est particulièrement dégradée et déstructurée. Cette voirie se caractérise en outre par la multiplicité de ses fonctions : circulation, stationnement, accès aux logements, aux commerces, etc.

Il est indéniable que la voiture y a pris de plus en plus de place au détriment des autres usagers (particulièrement dans la portion centrale de la rue Masquelier). Or, à l'heure actuelle, il est logique de favoriser les autres modes de circulation tout en canalisant la voiture.

② Objectif(s) prioritaire(s) PST de la Ville de Mons concerné(s) :

	Objectif(s) du PST concerné(s)	
O.S. 1	Une administration exemplaire en termes de transparence, de participation citoyenne et de transition écologique	
O.S. 2	Une administration communale moderne, efficace orientée "citoyens"	
O.S. 3	Une ville qui conjugue harmonieusement sécurité publique et prévention	

O.S. 4	Une ville qui encourage et favorise le développement économique local, régional et durable	
O.S. 5	Une ville qui, avec son agglomération, s'affirme comme 3ème Métropole wallonne, innovante et connectée	
O.S. 6	Une ville qui assure la propreté et la salubrité de son espace public	x
O.S. 7	Une ville qui favorise et renforce le droit au logement de qualité pour tous	
O.S. 8	Une ville qui encourage la solidarité et garantit la cohésion sociale	x
O.S. 9	Une ville qui ambitionne l'excellence de son enseignement en favorisant l'épanouissement de sa jeunesse	
O.S. 10	Une ville qui place les enjeux de mobilité au cœur de son développement	X
O.S. 11	Une ville qui répond aux enjeux climatiques et environnementaux	X
O.S. 12	Une ville qui offre un environnement convivial en améliorant le cadre de vie, la mixité sociale, le bien-être animal et la cohésion dans les quartiers	X
O.S. 13	Une ville festive, de sport et de loisirs	
O.S. 14	Une ville qui renforce son statut de Capitale culturelle wallonne	

Action 5.4.8 : Aménager le quartier de la gare de part et d'autre de la passerelle

③ Objectif(s) prioritaire(s) PDU de la Ville de Mons concerné(s) :

Poursuivre l'attractivité de la ville	
Encourager la solidarité et garantir la cohésion sociale	
Améliorer la qualité de vie du citoyen	X
Répondre aux enjeux climatiques et environnementaux	X

Objectif(s) régionaux concerné(s) par la PDU :

Rendre la ville plus accueillante	X
Faire de la ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité	X
Encourager la reconstruction de la ville sur la ville	
Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité	X
Offrir un réseau d'espaces publics attractifs	X
Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique	
Créer des grandes villes intelligentes	

④ Objectif(s) régionaux concerné(s) par la PIVW :

Développement des quartiers prioritaires	X
Rénovation énergétique à l'échelle de la ville et/ou par quartiers	
Cohésion sociale	X
Politique de mobilité en ville	X
Animation et gestion commerciale des centres villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	X
Villes connectées	
Le tourisme et le Patrimoine en ville	X
Le logement en Ville	
Réhabilitation de sites à réaménager situés dans les centralités des villes	

⑤ Lien avec des documents stratégiques préexistants sur lesquels le projet s'appuie :

Documents stratégiques de référence préexistants	Intitulé - date
Dossier de rénovation urbaine	Gare – reconnu en 16/07/2020
Dossier de revitalisation urbaine	Sans objet
Plan de mobilité	Sans objet
Master Plan	Sans objet
Plan relatif à la rénovation énergétique	Sans objet

⑥ Maitrise foncière et droits réels

Statut du/des bien(s) et du/des terrain(s) concerné(s) par le projet	OUI	NON
Bien appartenant à la Ville de Mons		
Bien appartenant au CPAS de Mons		
Bien appartenant à la Régie Foncière de Mons		
Autre : à préciser	Domaine public géré par la Ville de Mons	
Acquisition du bien en cours (CAI ou autre à préciser) + <u>date estimée de l'acte</u>		
Autre à préciser : -----		
Terrain appartenant à la Ville de Mons		
Terrain appartenant au CPAS de Mons		
Terrain appartenant à la Régie Foncière de Mons (je ne sais pas si c'est possible !!!)		
Acquisition du terrain en cours (CAI ou autre à préciser) + <u>date estimée de l'acte</u>		
Autre à préciser : -----		
Droit réel obtenu sur un terrain au profit de la Ville de Mons (+ mention de la date)		
Convention à signer entre le propriétaire du droit réel et la Ville de Mons		
Autre statut : à préciser		

PROCESSUS PARTICIPATIF ACTUEL OU PROJETÉ + CALENDRIER ET METHODE

> Consultation citoyenne à prévoir

BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT MOBILISEES

Le projet utilise-t-il des fonds PIVW ? **OUI** - ~~NON~~

Le projet bénéficie-t-il de subsides PDU ? ~~OUI~~ – **NON**

Le projet bénéficie-t-il d'autres subsides régionaux ? ~~OUI~~ – **NON**

Le projet bénéficie-t-il d'autres types de subsides (fédéraux, UE,) ? **NON**

a) FINANCEMENT HORS PIVW

Source(s) de financement :

Sources de financement	Montant
UE (FEDER, FSE, autre : à préciser)	/
Wallonie/FWB → préciser le type de subside (PDU, infrasport...)	/
Ville de Mons	/
TOTAL	/

b) FINANCEMENT PIVW

Source(s) de financement et estimation des coûts :

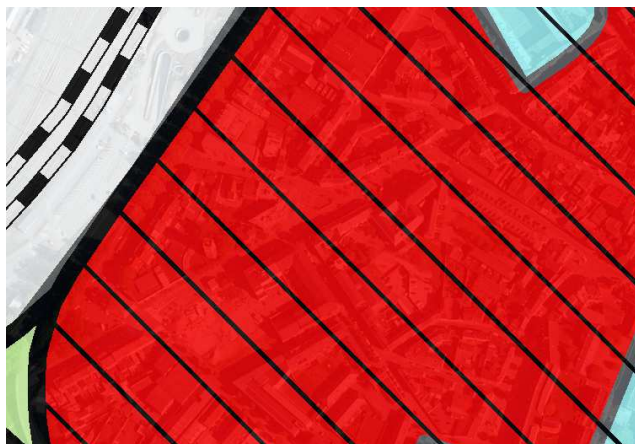
Sources de financement	Montant
1/ Dépense globale (coût total du projet) :	1.900.000 €
2/ Contribution Ville de Mons (30%) :	570.000 €
<i>MOINS Subsidés RW (hors PIVW)</i>	- 0€
3/ Montant total du droit de tirage utilisé (contribution SPW via la PIVW) :	1.330.000€
% Montant total en subside PIVW	70%

c) TYPES DE DÉPENSES FINANCÉES VIA LE SUBSIDE PIVW :

Types de dépenses	Montant	%
Frais de personnel (frais de fonctionnement) :	Oui (cf. fiche transversale)	
Autres frais de fonctionnement et/ou transfert (à préciser) :		NON
> Loyers : > Assurances : > Téléphonie : > Frais de déplacement : > Consommables informatiques : > Hébergement de sites Internet : > Matériel informatique : > Fournitures diverses : > Achats outillages : > prestations diverses (gardiennage, nettoyage...) :		
Frais d'investissement : > <u>Acquisitions</u> (biens meubles et immeubles) : / (Domaine public) > <u>Etudes</u> (5% MAX si externe – 3% MAX si interne) : → Appel à un auteur de projet pour la conception du projet > <u>Travaux</u> , dont : ● Réfection rue Masquelier : ±1.900.000€ (égout compris) (Etudes : intégrées à ces montants)	TOT : 1.900.000€ estimés pour les travaux	
Montant total subside PIVW :	1.900.500€	70%

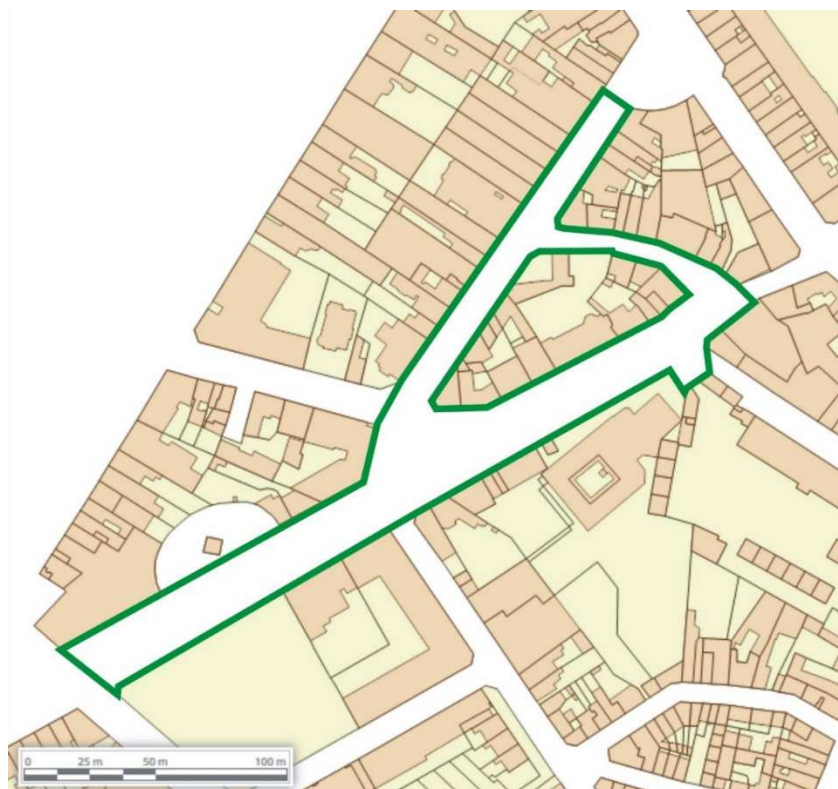
LOCALISATION :

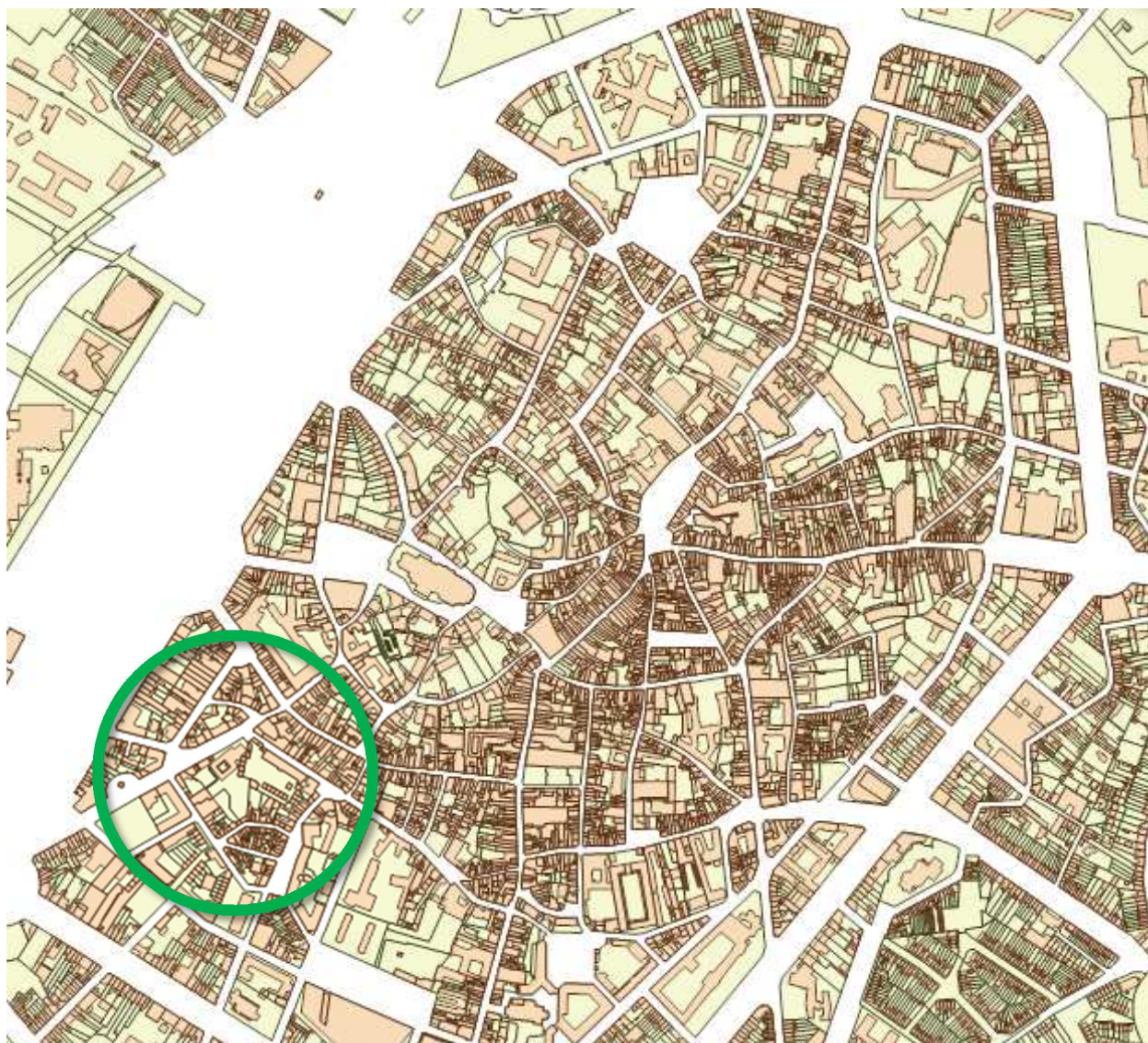
- Affectation au plan de secteur : Zone d'habitat d'intérêt culturel, historique et esthétique



- Affectations juridiques relevant de l'Aménagement du territoire :
 - Guide communal d'Urbanisme : Aire A, du centre historique
 - Schéma de Développement communal : zone d'habitat urbain de centre-ville, d'intérêt culturel, historique et/ou esthétique
 - Rénovation urbaine du quartier de la Gare : périmètre reconnu le 16/07/2020
 - Plan d'assainissement du sous-bassin hydrographique de la Haine

Espace de mise en œuvre :





Visualisation (plan, photos, esquisse, images pertinentes ...)

Illustration du type d'aménagement projeté (plateau au centre de la Rue Masquelier)



Vues générales prises en mars 2021 depuis l'Ouest de la Rue Masquelier vers l'Est de la rue





Indicateur(s) de mise en œuvre :

- Obtention du permis d'urbanisme
- Nombre de m² réaménagés
- Nombre d'arbres/de végétaux plantés

FICHE ACTION N°13

Intitulé : Requalification de la Place de Jemappes, de la rue du Flamand et de la Rue Réghem

Service(s) porteur(s) : Gestion territoriale + Services techniques

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Objectifs :

- Renforcer l'identité de ces lieux
- Renforcer la cohésion sociale
- Améliorer la qualité paysagère du quartier
- Créer un maillage d'espaces de respiration dans ce contexte urbain densément bâti
- Réfection du parking, des voiries, apport de végétation

Sur base des dysfonctionnements constatés et décrits ci-dessous, le projet vise à corriger les défauts d'aménagement de la Place de Jemappes. Le principe sera de repartir des aménagements existants et de les modifier *a minima* aux endroits nécessaires.

Ainsi, du stationnement sera maintenu sur la place mais dans une moindre mesure, de manière à retrouver de l'espace libre et dégagé de ses fonctions. L'accès à la zone de stationnement sera également modifié (pour s'éloigner des terrasses). De nouveaux bancs et de la végétation seront ajoutés de manière à renforcer la vie des lieux.

La rue du Flamand et la rue Réghem bénéficieront également de ces réaménagements légers et de réfections ponctuelles aux endroits ayant souffert.

En l'état actuel, le site est encombré et n'a plus le statut d'espace public central propice au rassemblement. Le projet permettra de lui rendre son statut de place publique.

PRIORISATION :

1		
---	--	--

NIVEAU DE MATURITE DU PROJET ET PLANNING DE MISE EN ŒUVRE (DATES CLES) :

Etapes de mise en œuvre	date	NON PERTINENT
Acquisitions (terrain, bâtiment...)	Domaine public	
Etudes préalables : Esquisse réalisée en interne	Juin 2021	
Année d'approbation de l'avant-projet	2022	
Année d'approbation du projet	Fin 2023	
Année de début des travaux	Courant 2024	
Année de fin des travaux	Courant 2025	

Niveau de maturité du projet (Foncier – Etudes – Impositions URB + CP - MP...) :

- Ebauche du projet

JUSTIFICATION

① Situé dans un quartier prioritaire : OUI

Si oui, lequel ? Jemappes/Périmètre RU (de Jemappes)/Quartier PIVW (Jemappes)/ZEC en cours d'étude

La Place de Jemappes est soumise à la contrainte forte de la présence de la nationale qui la longe et des nuisances que celle-ci génère. Par ailleurs, hormis l'ancienne maison communale, le front bâti la ceinturant ne présente que peu d'intérêt architectural et l'état du bâti tend à se dégrader.

La rénovation récente de la Place n'a malheureusement pas suffisamment permis de renforcer l'esprit du site.

Le revêtement de sol, avec ses tonalités sombres et ternes, qui rappelle la couleur du tarmac, ne contribue pas à l'animation de la zone. Le choix d'une brique comme matériaux de parement semble anecdotique et ne permet pas de conférer une assise nécessaire à l'espace, qui se fond avec la zone de voirie. L'espace est dilué, peu structuré. La Place souffre d'un déficit d'identité et ne parvient pas à jouer son rôle de pôle polarisant, écrasée par les contraintes lourdes auxquelles elle est sujette.

La place souffre également d'encombrement lié à la présence de diverses fonctions : principalement le stationnement mais également des terrasses.

Enfin, la quasi-absence de végétation renforce encore le côté froid, minéral et sans vie de cet espace. En effet, seul un arbre de belle hauteur mais assez peu étoffé anime les lieux.

② Objectif(s) prioritaire(s) PST de la Ville de Mons concerné(s) :

	Objectif(s) du PST concerné(s)	
O.S. 1	Une administration exemplaire en termes de transparence, de participation citoyenne et de transition écologique	
O.S. 2	Une administration communale moderne, efficace orientée "citoyens"	
O.S. 3	Une ville qui conjugue harmonieusement sécurité publique et prévention	
O.S. 4	Une ville qui encourage et favorise le développement économique local, régional et durable	
O.S. 5	Une ville qui, avec son agglomération, s'affirme comme 3ème Métropole wallonne, innovante et connectée	
O.S. 6	Une ville qui assure la propreté et la salubrité de son espace public	
O.S. 7	Une ville qui favorise et renforce le droit au logement de qualité pour tous	
O.S. 8	Une ville qui encourage la solidarité et garantit la cohésion sociale	
O.S. 9	Une ville qui ambitionne l'excellence de son enseignement en favorisant l'épanouissement de sa jeunesse	
O.S. 10	Une ville qui place les enjeux de mobilité au cœur de son développement	
O.S. 11	Une ville qui répond aux enjeux climatiques et environnementaux	

O.S. 12	Une ville qui offre un environnement convivial en améliorant le cadre de vie, la mixité sociale, le bien-être animal et la cohésion dans les quartiers	Action 12.3.4
O.S. 13	Une ville festive, de sport et de loisirs	
O.S. 14	Une ville qui renforce son statut de Capitale culturelle wallonne	

③ Objectif(s) prioritaire(s) PDU de la Ville de Mons concerné(s) :

Poursuivre l'attractivité de la ville	
Encourager la solidarité et garantir la cohésion sociale	
Améliorer la qualité de vie du citoyen	X
Répondre aux enjeux climatiques et environnementaux	X

Objectif(s) régionaux concerné(s) par la PDU :

Rendre la ville plus accueillante	X
Faire de la ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité	X
Encourager la reconstruction de la ville sur la ville	
Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité	
Offrir un réseau d'espaces publics attractifs	X
Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique	
Créer des grandes villes intelligentes	

④ Objectif(s) régionaux concerné(s) par la PIVW :

Développement des quartiers prioritaires	X
Rénovation énergétique à l'échelle de la ville et/ou par quartiers	
Cohésion sociale	X
Politique de mobilité en ville	X
Animation et gestion commerciale des centres villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	X
Villes connectées	
Le tourisme et le Patrimoine en ville	
Le logement en Ville	
Réhabilitation de sites à réaménager situés dans les centralités des villes	

⑤ Lien avec des documents stratégiques préexistants sur lesquels le projet s'appuie :

Documents stratégiques de référence préexistants	Intitulé - date
Dossier de rénovation urbaine	Jemappes – abrogé depuis le 08/12/2020. Nous envisageons de désigner un auteur de projet en 2021 pour l'étude de son renouvellement
Dossier de revitalisation urbaine	
Plan de mobilité	
Master Plan	
Plan relatif à la rénovation énergétique	
Zone d'enjeu communal	en cours d'étude

⑥ Maitrise foncière et droits réels

Statut du/des bien(s) et du/des terrain(s) concerné(s) par le projet	OUI	NON
Bien appartenant à la Ville de Mons		
Bien appartenant au CPAS de Mons		
Bien appartenant à la Régie Foncière de Mons		
Autre : à préciser	Domaine public géré par la Ville de Mons	
Acquisition du bien en cours (CAI ou autre à préciser) + <u>date estimée de l'acte</u>		
Autre à préciser : -----		
Terrain appartenant à la Ville de Mons		
Terrain appartenant au CPAS de Mons		
Terrain appartenant à la Régie Foncière de Mons (je ne sais pas si c'est possible !!!)		
Acquisition du terrain en cours (CAI ou autre à préciser) + <u>date estimée de l'acte</u>		
Autre à préciser : -----		
Droit réel obtenu sur un terrain au profit de la Ville de Mons (+ mention de la date)		
Convention à signer entre le propriétaire du droit réel et la Ville de Mons		
Autre statut : à préciser		

PROCESSUS PARTICIPATIF ACTUEL OU PROJETÉ + CALENDRIER ET METHODE

> Consultation citoyenne à prévoir

BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT MOBILISEES

Le projet utilise-t-il des fonds PIVW ? **OUI** - ~~NON~~

Le projet bénéficie-t-il de subsides PDU ? ~~OUI~~ – **NON**

Le projet bénéficie-t-il d'autres subsides régionaux ? ~~OUI~~ – **NON**

Le projet bénéficie-t-il d'autres types de subsides (fédéraux, UE,) ? **NON**

a) FINANCEMENT HORS PIVW

Source(s) de financement :

Sources de financement	Montant
UE (FEDER, FSE, autre : à préciser)	/
Wallonie/FWB → préciser le type de subside (PDU, infrasport...)	/
Ville de Mons	/
TOTAL	/

b) FINANCEMENT PIVW

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
1/ Dépense globale (coût total du projet) :	121.000 €
2/ Contribution Ville de Mons (30%) :	36.300 €
<i>MOINS Subsidés RW (hors PIVW)</i>	- 0€
3/ Montant total du droit de tirage utilisé (contribution SPW via la PIVW) :	84.700€
% Montant total en subside PIVW	70%

c) TYPES DE DÉPENSES FINANCÉES VIA LE SUBSIDE PIVW :

[illegible]

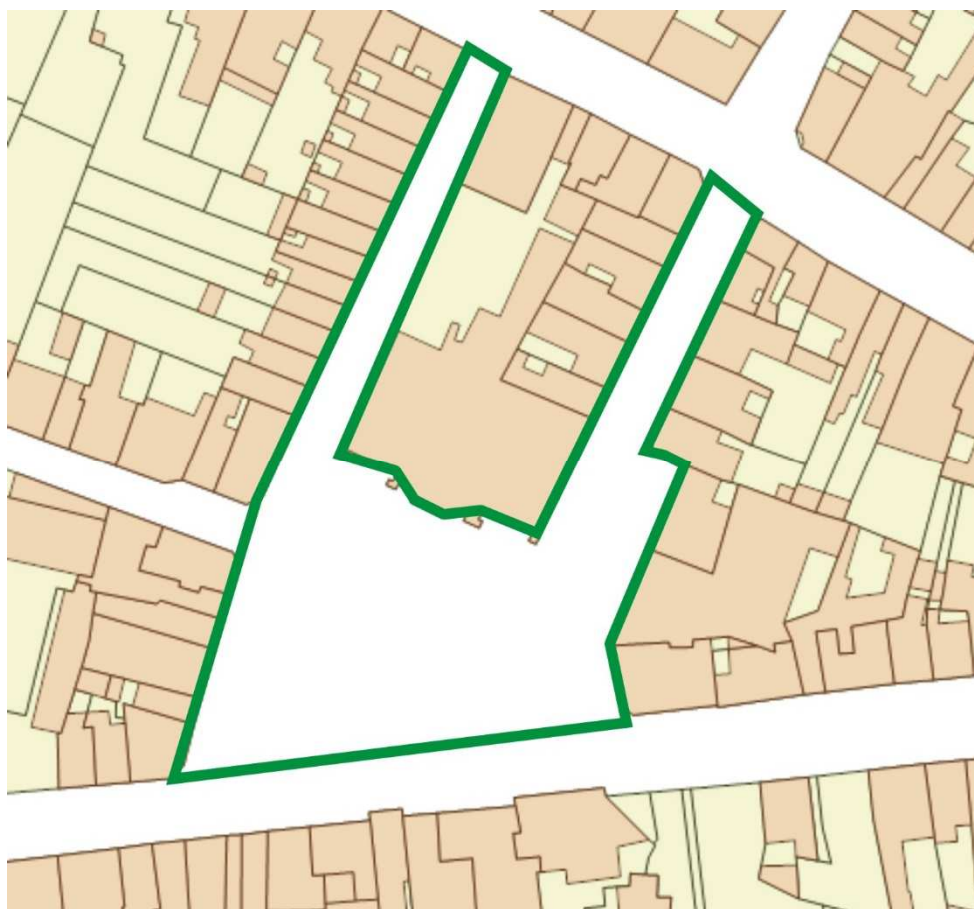
LOCALISATION :

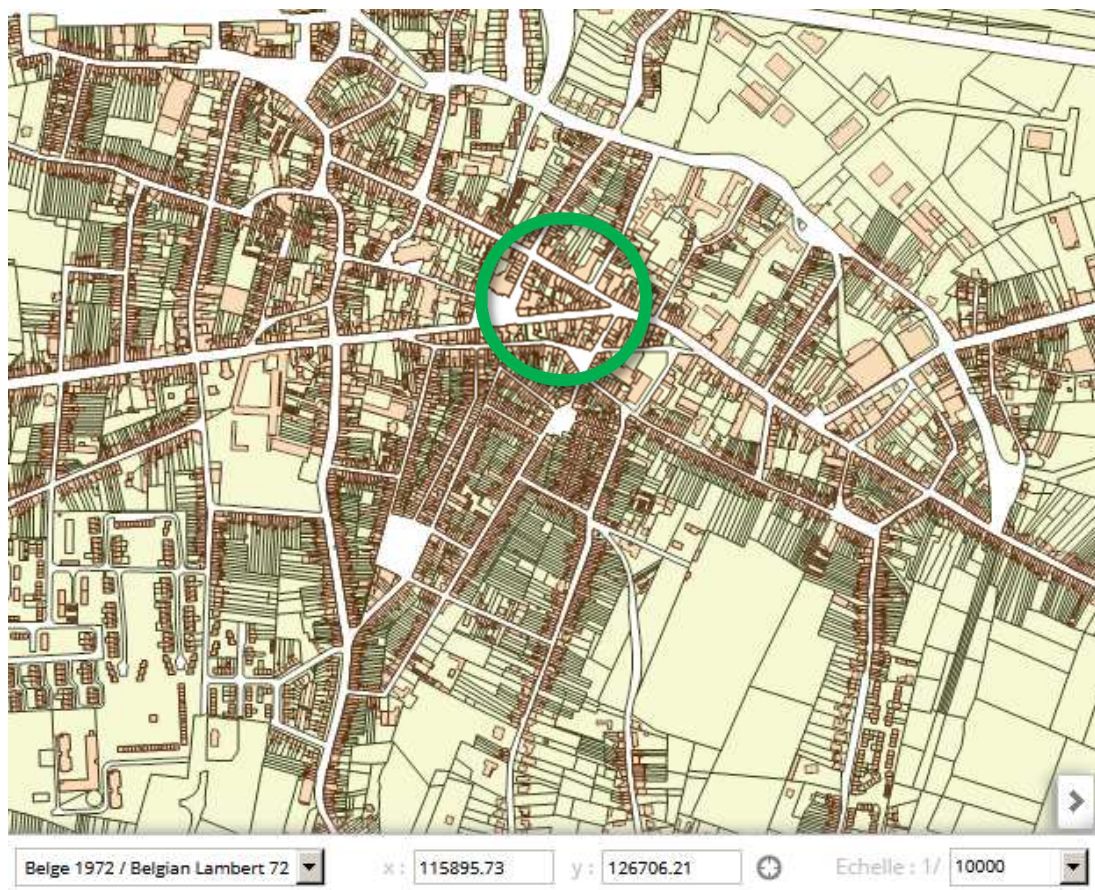
- Affectation au plan de secteur : Zone d'habitat. Zone d'enjeu communal en cours d'étude.



- Affectations juridiques relevant de l'Aménagement du territoire :
 - Guide communal d'Urbanisme : Aire B, de la première couronne
 - Schéma de Développement communal : zone d'habitat urbain de la première couronne
 - Rénovation urbaine de Jemappes : périmètre abrogé depuis le 08/12/2020
 - Plan d'assainissement du sous-bassin hydrographique de la Haine
- Affectations juridiques diverses: /

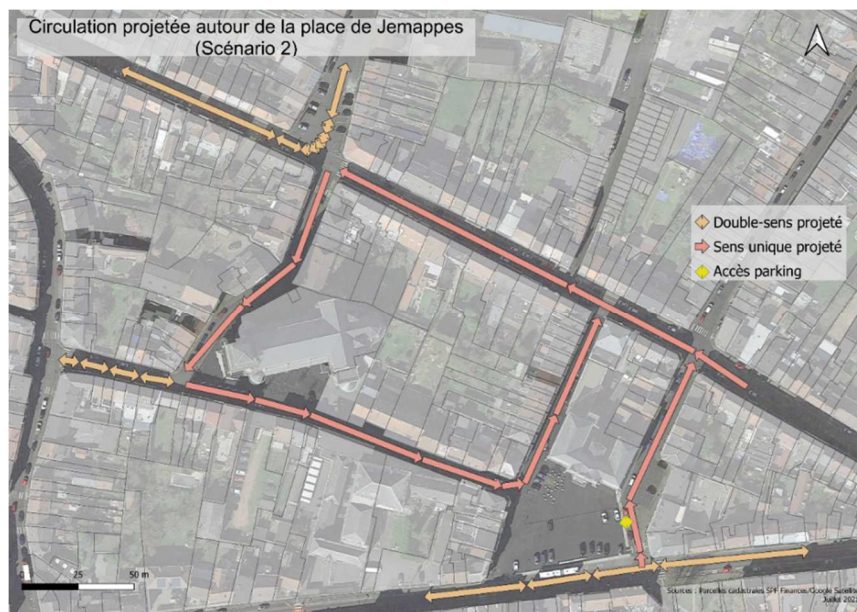
Espace de mise en œuvre :





Visualisation (plan, photos, esquisse, images pertinentes ...)





Vue depuis le Sud-Est



Vue depuis le Sud



Vue de la Rue du Flamand



Vue de la Rue Réghem



Indicateur(s) de mise en œuvre :

- Obtention du permis d'urbanisme
- Nombre de m² réaménagés

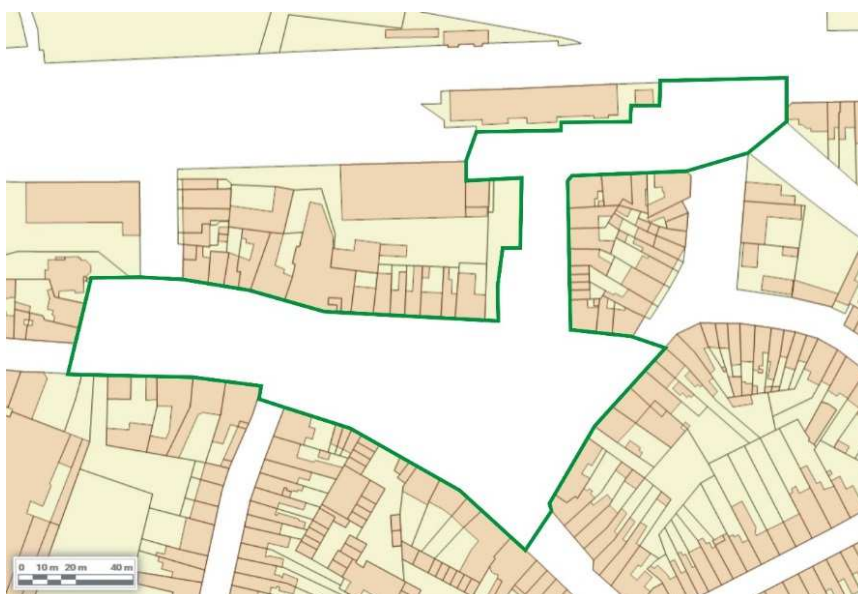
FICHE ACTION N°14

Intitulé : Requalification de la Place de Jéricho jusqu'à la gare et l'amorce de l'Avenue François André service(s) porteur(s) : Gestion territoriale + Services techniques

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Objectifs :

- Renforcer l'identité de ces lieux
- Renforcer la cohésion sociale
- Améliorer la qualité paysagère du quartier
- Créer un maillage d'espaces de respiration dans ce contexte urbain densément bâti
- Réfection des voiries
- Réaménagement des espaces verts



Il y a maintenant plusieurs années les espaces verts ont été améliorés sur la place de Jéricho avec, notamment, l'implantation de modules de jeux pour les enfants. Le projet visera donc à améliorer l'aménagement des espaces verts de cette zone en les modifiant a minima aux endroits nécessaires tout en procédant à la réfection complète des voiries.

Ainsi, les espaces verts resteront le point fort de cette zone. Afin de valoriser l'esthétique de cette place, les voiries seront pavées et les modes doux seront intégrés. Du stationnement pour les véhicules motorisés sera maintenu mais placé de manière à préserver l'harmonie générale des lieux.

La prolongation de l'espace public en direction de la gare (jusqu'à l'Avenue François André) sera intégrée à cette réfection et pensée dans le même esprit. Du stationnement sera également maintenu à proximité directe de la gare tant pour les véhicules motorisés que pour les cycles.

En l'état actuel, les espaces verts sont propices à l'agrément mais l'état particulièrement dégradé et déstructuré des voiries nuit fortement à cette perception de la qualité intrinsèque des lieux.

PRIORISATION :

2		
---	--	--

NIVEAU DE MATURITE DU PROJET ET PLANNING DE MISE EN ŒUVRE (DATES CLES) :

Etapes de mise en œuvre	date	NON PERTINENT
Acquisitions (terrain, bâtiment...)	Domaine public	
Etudes préalables :		
Année d'approbation de l'avant-projet	Fin 2022	
Année d'approbation du projet	Fin 2023	
Année de début des travaux	Courant 2024	
Année de fin des travaux	Courant 2025	

Niveau de maturité du projet (Foncier – Etudes – Impositions URB + CP - MP...) :

- Ebauche du projet

JUSTIFICATION**① Situé dans un quartier prioritaire : OUI**

Si oui, lequel ? Jemappes/Périmètre RU (de Jemappes)/Quartier PIVW (Jemappes)/ZEC en cours d'étude

La Place de Jéricho ainsi que son extension en direction de la gare constituent un des poumons verts de Jemappes. Néanmoins, l'état des voiries et des trottoirs ne contribuent pas à l'animation de la zone. Le choix d'un matériau plus noble que l'asphalte permettrait de valoriser les lieux.

② Objectif(s) prioritaire(s) PST de la Ville de Mons concerné(s) :

	Objectif(s) du PST concerné(s)	
O.S. 1	Une administration exemplaire en termes de transparence, de participation citoyenne et de transition écologique	
O.S. 2	Une administration communale moderne, efficace orientée "citoyens"	
O.S. 3	Une ville qui conjugue harmonieusement sécurité publique et prévention	
O.S. 4	Une ville qui encourage et favorise le développement économique local, régional et durable	
O.S. 5	Une ville qui, avec son agglomération, s'affirme comme 3ème Métropole wallonne, innovante et connectée	
O.S. 6	Une ville qui assure la propreté et la salubrité de son espace public	
O.S. 7	Une ville qui favorise et renforce le droit au logement de qualité pour tous	
O.S. 8	Une ville qui encourage la solidarité et garantit la cohésion sociale	X
O.S. 9	Une ville qui ambitionne l'excellence de son enseignement en favorisant l'épanouissement de sa jeunesse	
O.S. 10	Une ville qui place les enjeux de mobilité au cœur de son développement	
O.S. 11	Une ville qui répond aux enjeux climatiques et environnementaux	X
O.S. 12	Une ville qui offre un environnement convivial en améliorant le cadre de vie, la mixité sociale, le bien-être animal et la cohésion dans les quartiers	Action 12.3.4
O.S. 13	Une ville festive, de sport et de loisirs	
O.S. 14	Une ville qui renforce son statut de Capitale culturelle wallonne	

③ Objectif(s) prioritaire(s) PDU de la Ville de Mons concerné(s) :

Poursuivre l'attractivité de la ville	
Encourager la solidarité et garantir la cohésion sociale	
Améliorer la qualité de vie du citoyen	X
Répondre aux enjeux climatiques et environnementaux	X

Objectif(s) régionaux concerné(s) par la PDU :

Rendre la ville plus accueillante	X
Faire de la ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité	X
Encourager la reconstruction de la ville sur la ville	
Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité	X
Offrir un réseau d'espaces publics attractifs	X
Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique	
Créer des grandes villes intelligentes	

④ Objectif(s) régionaux concerné(s) par la PIVW :

Développement des quartiers prioritaires	X
Rénovation énergétique à l'échelle de la ville et/ou par quartiers	
Cohésion sociale	X
Politique de mobilité en ville	X
Animation et gestion commerciale des centres villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	X
Villes connectées	
Le tourisme et le Patrimoine en ville	
Le logement en Ville	
Réhabilitation de sites à réaménager situés dans les centralités des villes	

⑤ Lien avec des documents stratégiques préexistants sur lesquels le projet s'appuie :

Documents stratégiques de référence préexistants	Intitulé - date
Dossier de rénovation urbaine	Jemappes – abrogé depuis le 08/12/2020. Nous envisageons de désigner un auteur de projet en 2021 pour l'étude de son renouvellement
Dossier de revitalisation urbaine	
Plan de mobilité	
Master Plan	
Plan relatif à la rénovation énergétique	
Zone d'enjeu communal	en cours d'étude

⑥ Maitrise foncière et droits réels

Statut du/des bien(s) et du/des terrain(s) concerné(s) par le projet	OUI	NON
Bien appartenant à la Ville de Mons		
Bien appartenant au CPAS de Mons		
Bien appartenant à la Régie Foncière de Mons		
Autre : à préciser	Domaine public géré par la Ville de Mons	
Acquisition du bien en cours (CAI ou autre à préciser) + <u>date estimée de l'acte</u>		
Autre à préciser : -----		
Terrain appartenant à la Ville de Mons		
Terrain appartenant au CPAS de Mons		

Terrain appartenant à la Régie Foncière de Mons (je ne sais pas si c'est possible !!!)		
Acquisition du terrain en cours (CAI ou autre à préciser) + <u>date estimée de l'acte</u>		
Autre à préciser : -----		
Droit réel obtenu sur un terrain au profit de la Ville de Mons (+ mention de la date)		
Convention à signer entre le propriétaire du droit réel et la Ville de Mons		
Autre statut : à préciser		

PROCESSUS PARTICIPATIF ACTUEL OU PROJETE + CALENDRIER ET METHODE

> Consultation citoyenne à prévoir

BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT MOBILISEES

Le projet utilise-t-il des fonds PIVW ? **OUI** - ~~NON~~

Le projet bénéficie-t-il de subsides PDU ? ~~OUI~~ – **NON**

Le projet bénéficie-t-il d'autres subsides régionaux ? ~~OUI~~ – **NON**

Le projet bénéficie-t-il d'autres types de subsides (fédéraux, UE,) ? **NON**

a) FINANCEMENT HORS PIVW

Source(s) de financement :

Sources de financement	Montant
UE (FEDER, FSE, autre : à préciser)	/
Wallonie/FWB → préciser le type de subside (PDU, infrasport...)	/
Ville de Mons	/
TOTAL	/

b) FINANCEMENT PIVW

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
1/ Dépense globale (coût total du projet) :	2.600.000 €
2/ Contribution Ville de Mons (30%) :	780.000 €
<i>MOINS Subsidés RW (hors PIVW)</i>	- 0€
3/ Montant total du droit de tirage utilisé (contribution SPW via la PIVW) :	1.820.000€
% Montant total en subside PIVW	70%

c) TYPES DE DÉPENSES FINANCÉES VIA LE SUBSIDE PIVW :

Types de dépenses	Montant TVAC	%
Frais de personnel (frais de fonctionnement) :	Oui (cf. fiche transversale)	
Autres frais de fonctionnement et/ou transfert (à préciser) : > Loyers : > Assurances : > Téléphonie : > Frais de déplacement : > Consommables informatiques : > Hébergement de sites Internet : > Matériel informatique : > Fournitures diverses : > Achats outillages : > prestations diverses (gardiennage, nettoyage...) :		NON
Frais d'investissement : > <u>Acquisitions</u> (biens meubles et immeubles) : > <u>Etudes</u> (5% MAX si externe – 3% MAX si interne) : > <u>Travaux</u> , dont : ● réfection des espaces verts : ± 800.000€ ● réfection des de voirie (démolition, sous-fondation et fondation, revêtement et trottoirs, éléments linéaires, avaloires...) et aménagements de sécurité: ± 1.768.000€ (égouts compris) (Etudes : intégrées à ces montants)	/ (Domaine public) TOT : ± 2.600.000€ estimés pour les travaux et la réfection des espaces verts	
Montant total subsidy PIVW :	1.820.000€	70%

LOCALISATION :

- Affectation au plan de secteur : Zone d'habitat + Zone blanche. Zone d'enjeu communal en cours d'étude.

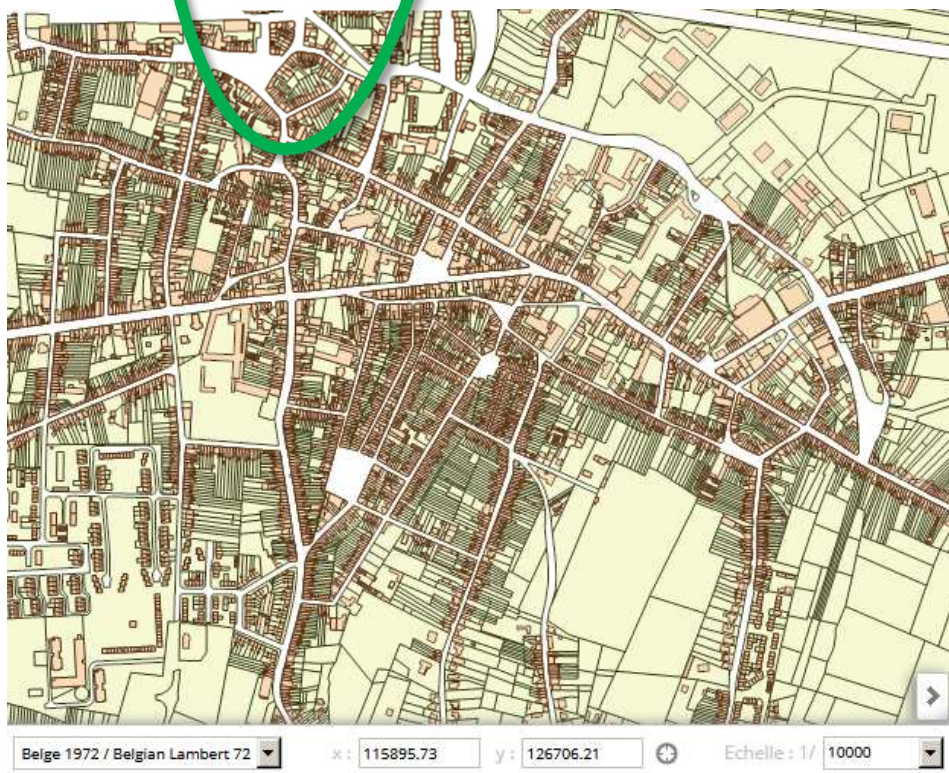


- Affectations juridiques relevant de l'Aménagement du territoire :
 - Guide communal d'Urbanisme : Aire B, de la première couronne + Aire H2, territoire des grands ensembles à usage collectif de la seconde couronne
 - Schéma de Développement communal : zone d'habitat urbain de la première couronne + zone de services publics et d'équipements communautaires
 - Rénovation urbaine de Jemappes : périmètre abrogé depuis le 08/12/2020

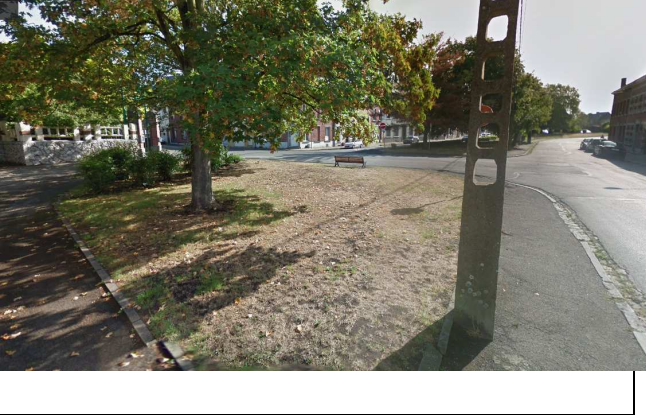
- Plan d'assainissement du sous-bassin hydrographique de la Haine
- Affectations juridiques diverses: /

Espace de mise en œuvre :





Visualisation (plan, photos, esquisse, images pertinentes ...)

Vues anciennes	Vue depuis la rue de Jéricho	
		
	<th data-bbox="753 1527 1407 1568">Vue depuis la rue Clémenceau</th>	Vue depuis la rue Clémenceau
		



Vue depuis l'Avenue
François André



Vue depuis la Gare



Vue depuis la Rue
du Grand Pont



Vue depuis la Rue
Lloyd George

Indicateur(s) de mise en œuvre :

- Nombre de m² réaménagés
- Nombre de m² réaménagés avec une affectation en espaces verts
- Nombre de m de nouveaux aménagements dédiés aux modes doux

FICHE ACTION N°15

Intitulé : Requalification de la Rue des Tuileries

Service(s) porteur(s) : Gestion territoriale + Services techniques

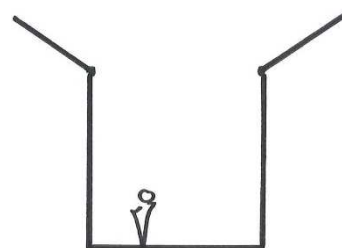
DESCRIPTION DE L'ACTION :

Objectifs :

- Renforcer l'identité de ces lieux
- Améliorer la qualité paysagère du quartier
- Valorisation des équipements culturels de la Ville (Théâtre du Manège)
- Réalisation des aménagements permettant d'atteindre ces objectifs

Afin de prolonger dans la même philosophie la réfection des voiries dans ce quartier, nous optons comme pour la rue des Marcottes et la rue Antoine Clesse pour un réaménagement des voiries et trottoirs en proposant de nouveaux profils en travers. Ceux-ci permettront d'une part, une amélioration des voiries au niveau tant fonctionnel qu'esthétique et d'autre part, d'agir sur la circulation et la vitesse et ce, afin de favoriser l'activité riveraine.

La rue des Tuileries sera donc pensée comme une zone de rencontre où la faible vitesse de circulation est nécessaire pour permettre la cohabitation entre les différents modes de circulation (piétons, cyclistes, voitures, etc.) et, ainsi, permettre la réappropriation de la totalité de l'espace public par le piéton, riverain direct ou en transit vers le Théâtre du Manège.



Profil de « plain pied »
Création d'une zone de rencontre.

En l'état actuel, cette rue est en mauvais état et quasi-exclusivement orientée vers la circulation automobile. Le projet permettra de rendre cette voirie praticable à tous les types d'usagers et de lui donner un statut de voirie « de quartier », par nature plus dissuasif pour les circulations utilisant l'intramuros pour court-circuiter les boulevards.

PRIORISATION :

1		
---	--	--

NIVEAU DE MATURITE DU PROJET ET PLANNING DE MISE EN ŒUVRE (DATES CLES) :

Etapes de mise en œuvre	date	NON PERTINENT
Acquisitions (terrain, bâtiment...)	Domaine public	
Etudes préalables : Esquisse réalisée en interne		
Année d'approbation de l'avant-projet	Fin 2022	
Année d'approbation du projet	Fin 2023	
Année de début des travaux	Courant 2024	
Année de fin des travaux	Courant 2025	

Niveau de maturité du projet (Foncier – Etudes – Impositions URB + CP - MP...) :

- Ebauche du projet

JUSTIFICATION**① Situé dans un quartier prioritaire :** OUI

Si oui, lequel ? Centre-Ville Historique/Périmètre RU (de la rue de Nimy)

Les rues adjacentes à la rue de Nimy, étroites, en sens unique, encombrées par le stationnement, ne permettent pas une circulation aisée. Actuellement, elles servent d'« apports » et d'« exutoires » à la rue de Nimy. Ces rues principalement résidentielles sont fortement sollicitées aux heures de pointe, elles permettent de court-circuiter les encombrements de la « petite ceinture » et des boulevards.

La rue des Tuileries n'échappe pas à la situation. Par ailleurs, le domaine public y est en mauvais état et pas toujours praticable. En effet, les trottoirs sont de petite dimension, en pente vers la voirie et leur revêtement en piteux état. Cette perte de qualité nuit fortement à la vie du quartier.

La voirie se caractérise par la multiplicité de ses fonctions : circulation, stationnement, accès aux logements, etc.

Il est indéniable que la voiture a pris de plus en plus de place au détriment des autres usagers. Or, à l'heure actuelle, il est logique de favoriser les autres modes de circulation tout en canalisant la voiture, comme cela s'est fait pour la rue des Marcottes et tout récemment pour la rue A. Clesse.

② Objectif(s) prioritaire(s) PST de la Ville de Mons concerné(s) :

	Objectif(s) du PST concerné(s)	
O.S. 1	Une administration exemplaire en termes de transparence, de participation citoyenne et de transition écologique	
O.S. 2	Une administration communale moderne, efficace orientée "citoyens"	
O.S. 3	Une ville qui conjugue harmonieusement sécurité publique et prévention	
O.S. 4	Une ville qui encourage et favorise le développement économique local, régional et durable	
O.S. 5	Une ville qui, avec son agglomération, s'affirme comme 3ème Métropole wallonne, innovante et connectée	
O.S. 6	Une ville qui assure la propreté et la salubrité de son espace public	
O.S. 7	Une ville qui favorise et renforce le droit au logement de qualité pour tous	
O.S. 8	Une ville qui encourage la solidarité et garantit la cohésion sociale	
O.S. 9	Une ville qui ambitionne l'excellence de son enseignement en favorisant l'épanouissement de sa jeunesse	
O.S. 10	Une ville qui place les enjeux de mobilité au cœur de son développement	X
O.S. 11	Une ville qui répond aux enjeux climatiques et environnementaux	
O.S. 12	Une ville qui offre un environnement convivial en améliorant le cadre de vie, la mixité sociale, le bien-être animal et la cohésion dans les quartiers	X
O.S. 13	Une ville festive, de sport et de loisirs	
O.S. 14	Une ville qui renforce son statut de Capitale culturelle wallonne	

③ Objectif(s) prioritaire(s) PDU de la Ville de Mons concerné(s) :

Poursuivre l'attractivité de la ville	
Encourager la solidarité et garantir la cohésion sociale	
Améliorer la qualité de vie du citoyen	X
Répondre aux enjeux climatiques et environnementaux	

Objectif(s) régionaux concerné(s) par la PDU :

Rendre la ville plus accueillante	X
Faire de la ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité	X
Encourager la reconstruction de la ville sur la ville	
Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité	X
Offrir un réseau d'espaces publics attractifs	X
Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique	
Créer des grandes villes intelligentes	

④ Objectif(s) régionaux concerné(s) par la PIVW :

Développement des quartiers prioritaires	X
Rénovation énergétique à l'échelle de la ville et/ou par quartiers	
Cohésion sociale	X
Politique de mobilité en ville	X
Animation et gestion commerciale des centres villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Le tourisme et le Patrimoine en ville	X
Le logement en Ville	
Réhabilitation de sites à réaménager situés dans les centralités des villes	

⑤ Lien avec des documents stratégiques préexistants sur lesquels le projet s'appuie :

Documents stratégiques de référence préexistants	Intitulé - date
Dossier de rénovation urbaine	Nimy – reconnu le 10/05/2012
Dossier de revitalisation urbaine	
Plan de mobilité	
Master Plan	
Plan relatif à la rénovation énergétique	

⑥ Maitrise foncière et droits réels

Statut du/des bien(s) et du/des terrain(s) concerné(s) par le projet	OUI	NON
Bien appartenant à la Ville de Mons		
Bien appartenant au CPAS de Mons		
Bien appartenant à la Régie Foncière de Mons		
Autre : à préciser	Domaine public géré par la Ville de Mons	
Acquisition du bien en cours (CAI ou autre à préciser) + <u>date estimée de l'acte</u>		
Autre à préciser : -----		
Terrain appartenant à la Ville de Mons		
Terrain appartenant au CPAS de Mons		
Terrain appartenant à la Régie Foncière de Mons (je ne sais pas si c'est possible !!!)		
Acquisition du terrain en cours (CAI ou autre à préciser) + <u>date estimée de l'acte</u>		
Autre à préciser : -----		
Droit réel obtenu sur un terrain au profit de la Ville de Mons (+ mention de la date)		
Convention à signer entre le propriétaire du droit réel et la Ville de Mons		
Autre statut : à préciser		

PROCESSUS PARTICIPATIF ACTUEL OU PROJETE + CALENDRIER ET METHODE

> Consultation citoyenne à prévoir

BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT MOBILISEES

Le projet utilise-t-il des fonds PIVW ? **OUI** - ~~NON~~

Le projet bénéficie-t-il de subsides PDU ? ~~OUI~~ – **NON**

Le projet bénéficie-t-il d'autres subsides régionaux ? ~~OUI~~ – **NON**

a) FINANCEMENT HORS PIVW

Sources de financement	Montant
UE (FEDER, FSE, autre : à préciser)	/
Wallonie/FWB → préciser le type de subside (PDU, infrasport...)	/
Ville de Mons	/
TOTAL	/

Source(s) de financement et estimation des coûts :

c) TYPES DE DÉPENSES FINANÇÉES VIA LE SUBSIDE PIVW :

161

(Etudes : intégrées à ces montants)		
Montant total subside PIVW :	211.750€	70%

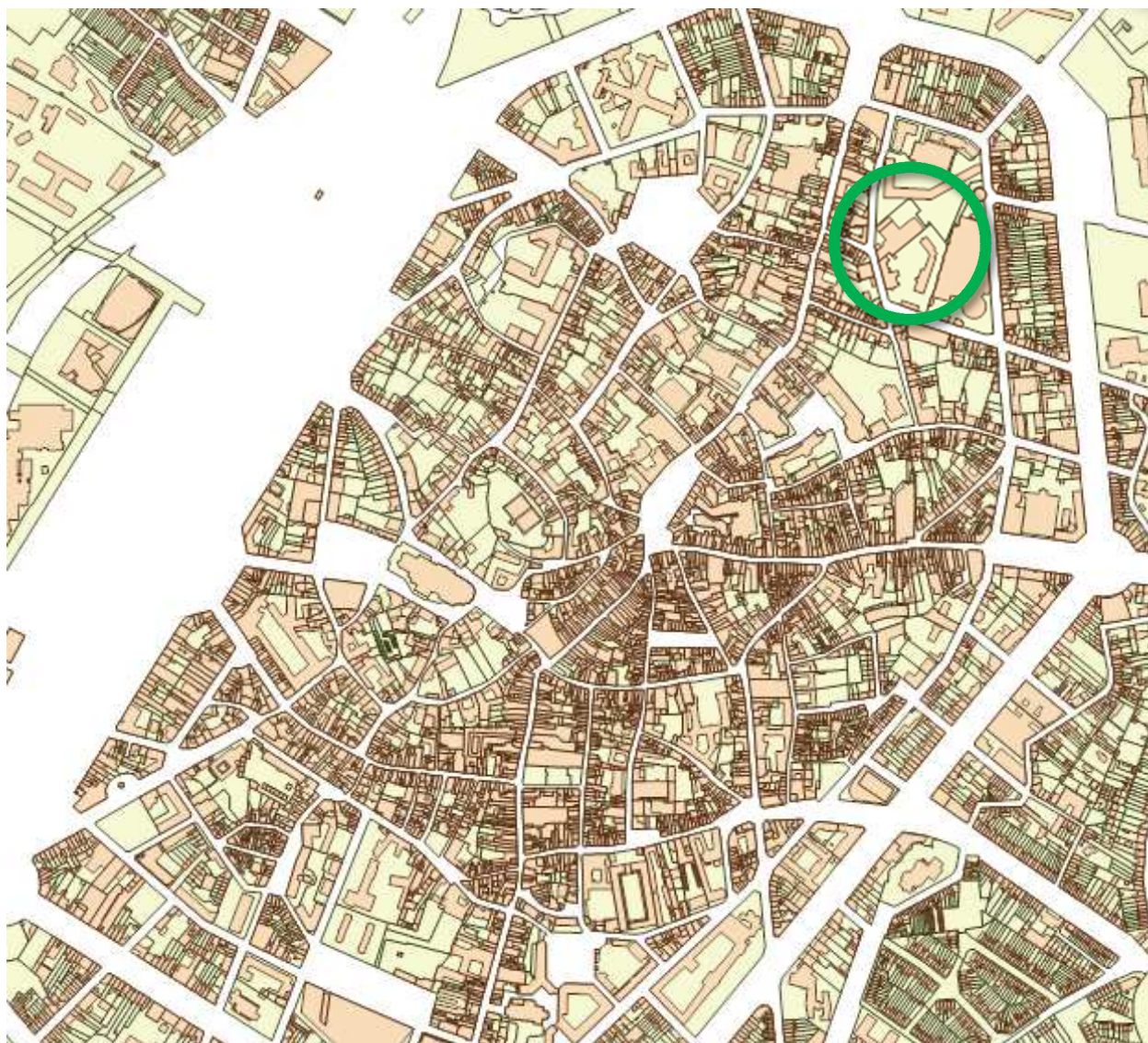
LOCALISATION :

- Affectation au plan de secteur : Zone d'habitat d'intérêt culturel, historique et esthétique



- Affectations juridiques relevant de l'Aménagement du territoire :
 - Guide communal d'Urbanisme : Aire A, du centre historique
 - Schéma de Développement communal : zone d'habitat urbain de centre-ville, d'intérêt culturel, historique et/ou esthétique
 - Rénovation urbaine du quartier de la Rue de Nimy: périmètre reconnu le 10/05/2012
 - Plan d'assainissement du sous-bassin hydrographique de la Haine

Espace de mise en œuvre :



Visualisation (plan, photos, esquisse, images pertinentes ...)

Illustration du type d'aménagement projeté (amorce de la Rue Chisaire)



Vue générale prise il y a quelques années



Indicateur(s) de mise en œuvre :

- Obtention du permis d'urbanisme
- Nombre de m² réaménagés

FICHE ACTION N°16

**Intitulé : Acquisitions/rénovation de logements et commerces à l'état de chancre
(principalement sur Jemappes et Cuesmes)**

Service(s) porteur(s) : Gestion territoriale + Services techniques

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Objectifs :

- Renforcer l'identité de ces lieux
- Renforcer la cohésion sociale
- Requalification de biens et de quartiers en perte de vitesse
- Eradication de chancres potentiels
- Améliorer la qualité paysagère du quartier

Notre territoire est ponctuellement en perte de vitesse. Ceci se ressent au niveau du cadre bâti : les logements insalubres sont trop nombreux, tout comme les cellules commerciales en déshérence.

De manière à éviter que ces chancres potentiels ne se multiplient par effet boule de neige, le projet vise l'acquisition d'immeubles en vue de les rénover et de les remettre dans le circuit.

Pour que cette mesure soit pleinement efficace et qu'elle puisse produire au mieux ses effets, il convient de la concentrer sur une portion du territoire relativement réduite (éviter le phénomène de dilution). Au vu des problématiques rencontrées sur Jemappes et Cuesmes, la Ville de Mons choisit de concentrer les moyens de cette action principalement sur le territoire de ces deux anciennes communes.

PRIORISATION :

1		
---	--	--

NIVEAU DE MATURITE DU PROJET ET PLANNING DE MISE EN ŒUVRE (DATES CLES) :

Etapes de mise en œuvre	date	NON PERTINENT
Acquisitions (terrain, bâtiment...)	2022-2023	
Etudes préalables :		
Années d'approbation des avant-projets (un par immeuble)	2022-2023-2024	
Années d'approbation des projets + permis d'urbanisme éventuels	2023-2024	
Année de début des travaux	Courant 2024	
Année de fin des travaux	Courant 2025	

Niveau de maturité du projet (Foncier – Etudes – Impositions URB + CP - MP...) :

- Ebauche du projet

JUSTIFICATION

① Situé dans un quartier prioritaire : OUI

Si oui, lequel ? Jemappes/Périmètre RU (Jemappes)/Quartier PIVW (Cuesmes – Jemappes)

Jemappes et Cuesmes forment des zones prioritaires pour la PIVW, ces zones connaissant plus de problématiques que le reste du territoire de la Ville de Mons.

Le centre de Jemappes a également fait l'objet d'une étude en matière de rénovation urbaine.

② Objectif(s) prioritaire(s) PST de la Ville de Mons concerné(s) :

	Objectif(s) du PST concerné(s)	
O.S. 1	Une administration exemplaire en termes de transparence, de participation citoyenne et de transition écologique	
O.S. 2	Une administration communale moderne, efficace orientée "citoyens"	
O.S. 3	Une ville qui conjugue harmonieusement sécurité publique et prévention	
O.S. 4	Une ville qui encourage et favorise le développement économique local, régional et durable	
O.S. 5	Une ville qui, avec son agglomération, s'affirme comme 3ème Métropole wallonne, innovante et connectée	
O.S. 6	Une ville qui assure la propreté et la salubrité de son espace public	X
O.S. 7	Une ville qui favorise et renforce le droit au logement de qualité pour tous	X
O.S. 8	Une ville qui encourage la solidarité et garantit la cohésion sociale	
O.S. 9	Une ville qui ambitionne l'excellence de son enseignement en favorisant l'épanouissement de sa jeunesse	
O.S. 10	Une ville qui place les enjeux de mobilité au cœur de son développement	
O.S. 11	Une ville qui répond aux enjeux climatiques et environnementaux	
O.S. 12	Une ville qui offre un environnement convivial en améliorant le cadre de vie, la mixité sociale, le bien-être animal et la cohésion dans les quartiers	X
O.S. 13	Une ville festive, de sport et de loisirs	
O.S. 14	Une ville qui renforce son statut de Capitale culturelle wallonne	

③ Objectif(s) prioritaire(s) PDU de la Ville de Mons concerné(s) :

Poursuivre l'attractivité de la ville	
Encourager la solidarité et garantir la cohésion sociale	X
Améliorer la qualité de vie du citoyen	X
Répondre aux enjeux climatiques et environnementaux	

Objectif(s) régionaux concerné(s) par la PDU :

Rendre la ville plus accueillante	X
Faire de la ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité	X
Encourager la reconstruction de la ville sur la ville	
Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité	X
Offrir un réseau d'espaces publics attractifs	
Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique	
Créer des grandes villes intelligentes	

④ Objectif(s) régionaux concerné(s) par la PIVW :

Développement des quartiers prioritaires	X
Rénovation énergétique à l'échelle de la ville et/ou par quartiers	
Cohésion sociale	X
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centres villes	X
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Le tourisme et le Patrimoine en ville	
Le logement en Ville	X
Réhabilitation de sites à réaménager situés dans les centralités des villes	

⑤ Lien avec des documents stratégiques préexistants sur lesquels le projet s'appuie :

Documents stratégiques de référence préexistants	Intitulé - date
Dossier de rénovation urbaine	Jemappes – abrogé depuis le 08/12/2020. Nous envisagions de désigner un auteur de projet en 2021 pour l'étude de son renouvellement
Dossier de revitalisation urbaine	
Plan de mobilité	
Master Plan	
Plan relatif à la rénovation énergétique	
Zone d'enjeu communal	en cours d'étude

⑥ Maitrise foncière et droits réels

Statut du/des bien(s) et du/des terrain(s) concerné(s) par le projet	OUI	NON
Bien appartenant à la Ville de Mons		
Bien appartenant au CPAS de Mons		
Bien appartenant à la Régie Foncière de Mons		
Autre : à préciser	Immeubles non choisis à ce stade	
Acquisition du bien en cours (CAI ou autre à préciser) + <u>date estimée de l'acte</u>		
Autre à préciser : -----		
Terrain appartenant à la Ville de Mons		
Terrain appartenant au CPAS de Mons		
Terrain appartenant à la Régie Foncière de Mons (je ne sais pas si c'est possible !!!)		
Acquisition du terrain en cours (CAI ou autre à préciser) + <u>date estimée de l'acte</u>		
Autre à préciser : -----		
Droit réel obtenu sur un terrain au profit de la Ville de Mons (+ mention de la date)		
Convention à signer entre le propriétaire du droit réel et la Ville de Mons		
Autre statut : à préciser		

PROCESSUS PARTICIPATIF ACTUEL OU PROJETE + CALENDRIER ET METHODE

> Consultation citoyenne à prévoir

BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT MOBILISEES

Le projet utilise-t-il des fonds PIVW ? **OUI** - ~~NON~~

Le projet bénéficie-t-il de subsides PDU ? ~~OUI~~ – **NON**

Le projet bénéficie-t-il d'autres subsides régionaux ? ~~OUI~~ – **NON**

Le projet bénéficie-t-il d'autres types de subsides (fédéraux, UE,) ? **NON**

a) FINANCEMENT HORS PIVW

Source(s) de financement :

Sources de financement	Montant
UE (FEDER, FSE, autre : à préciser)	/
Wallonie/FWB → préciser le type de subside (PDU, infrasport...)	/
Ville de Mons	/
TOTAL	/

b) FINANCEMENT PIVW

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
1/ Dépense globale (coût total du projet) :	3.000.000 €
2/ Contribution Ville de Mons (30%) :	900.000 €
<i>MOINS Subsides RW (hors PIVW)</i>	- 0€
3/ Montant total du droit de tirage utilisé (contribution SPW via la PIVW) :	2.100.000€
% Montant total en subside PIVW	70%

c) TYPES DE DÉPENSES FINANCÉES VIA LE SUBSIDE PIVW :

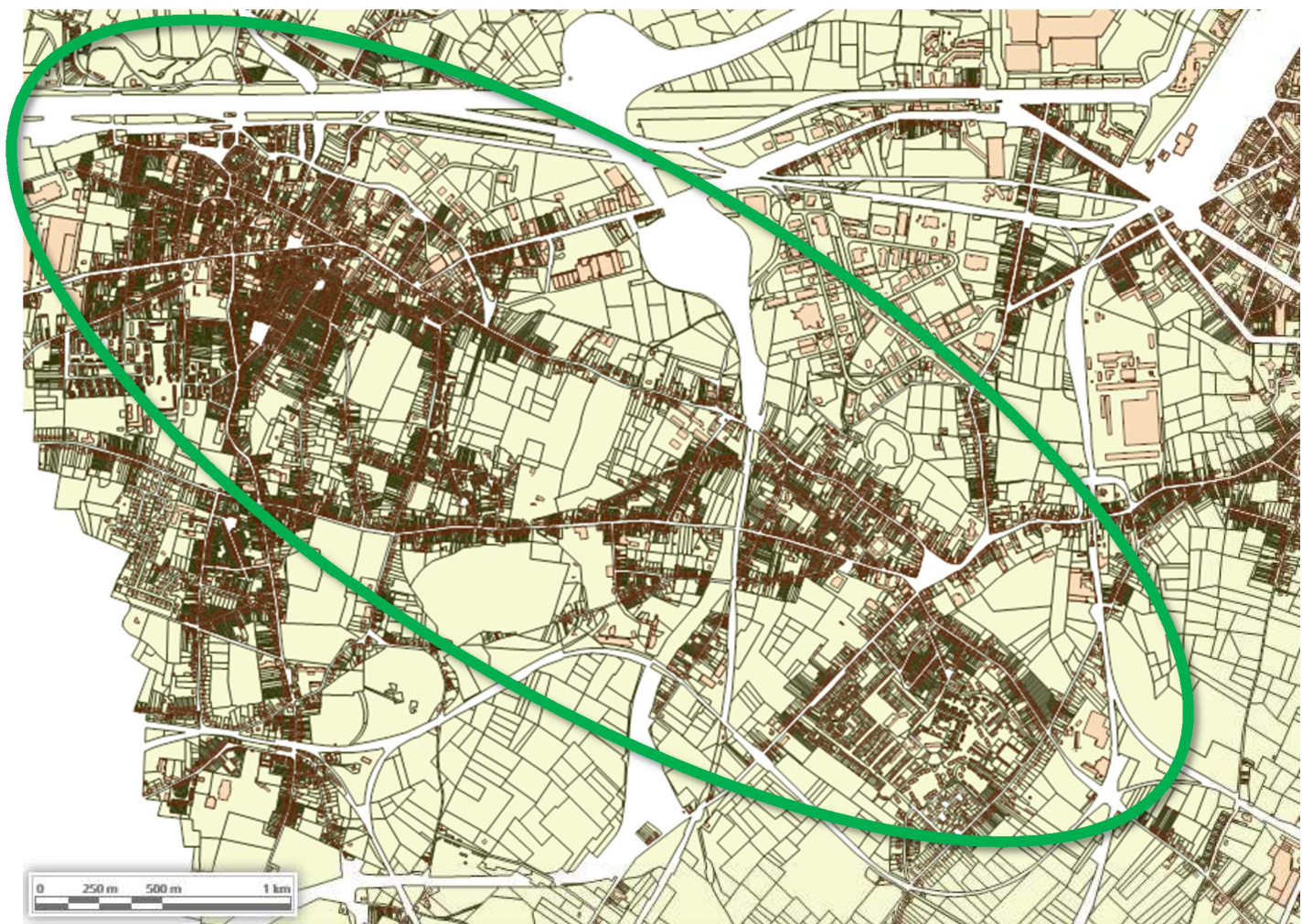
Types de dépenses	Montant TVAC	%
Frais de personnel (frais de fonctionnement) :	Oui (cf. fiche transversale)	
Autres frais de fonctionnement et/ou transfert (à préciser) :		NON
> Loyers :		
> Assurances :		
> Téléphonie :		
> Frais de déplacement :		
> Consommables informatiques :		
> Hébergement de sites Internet :		
> Matériel informatique :		
> Fournitures diverses :		
> Achats outillages :		
> prestations diverses (gardiennage, nettoyage...) :		

Frais d'investissement : > <u>Acquisitions</u> (biens meubles et immeubles) : > <u>Etudes</u> (5% MAX si externe – 3% MAX si interne) : > <u>Travaux</u> , dont : (Etudes : intégrées à ces montants)	A déterminer au fur et à mesure des acquisitions	
Montant total subside PIVW :	2.100.000e	70%

LOCALISATION :

- Affectation au plan de secteur : A déterminer lorsque les immeubles seront connus.
- Affectations juridiques relevant de l'Aménagement du territoire : Idem

Espace de mise en œuvre :





Visualisation (plan, photos, esquisse, images pertinentes ...) : néant à ce stade.

Indicateur(s) de mise en œuvre :

- Nombre de biens acquis
- Nombre de m² rénovés
- Nombre de m² réutilisés

S.A.R.

Fiches-Actions de la Ville de Mons



FICHE DESCRIPTIVE : SAR N°1

OPERATEUR : VILLE DE MONS

DÉNOMINATION (Nom du site) : Rue Dr Liénard, 4

A. Localisation :

- Province : Hainaut
- Commune : Mons (Jemappes)
- Adresse : rue du Dr Liénard, 4 et Avenue Foch, 705 B
- + localisation sur extrait de carte 1/10.000ème



Belge 1972 / Belgian Lambert 72 ▼

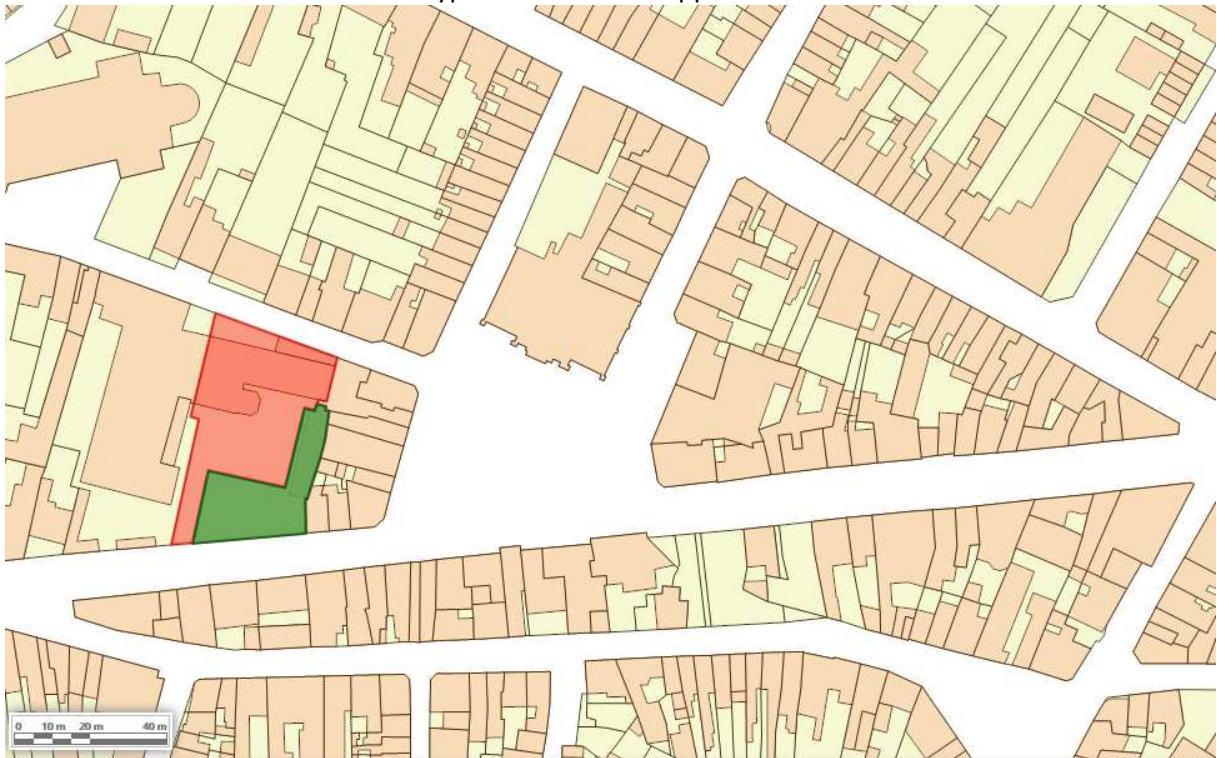
x : 116656.75

y : 126403.97



Echelle : 1/ 10000 ▼

- localisation à l'échelle de l'hyper centre de Jemappes



B. Site repris ou non à l'inventaire des SAR :

- Numéro du site : /

C. Statut des propriétés (maîtrise foncière) :

- Nom du ou des propriétaire(s) : Voir tableau ci-dessous
- Adresse : Voir tableau ci-dessous
- Références cadastrales (+extrait) : Mons 22^{ème} Div. Section B 770 p, 770 s



Parcelle cadastrale												
Situation patrimoniale	Commune administrative	Division cadastrale	Situation	N° de parcelle (capakey)	Radical	Exposant lettre	Nature cadastrale	Section	Numéro de parcelle	Numéro	Numero de partition	Date situation
36249566	MONS	MONS 22 DIV/JEMAPPES/	AV FOCH	53043B0770/00P000	770	P	ENTREPOT	B	770P	705 +	P0000	01/01/2020 00:00:00

Propriétaire																		
N° de parcelle (capakey)	Situation patrimoniale	Ordre	Description type de titulaire	Nom	Prénom	Nom complet	Droit réel (traduction)	Droit réel	Identifiant	Rue NL	Commune	partner_uid	Rue	Code Postal	Pays	Numéro rue	Boite Postale	Personne Physique Id Officiel
53043B0770/00P000	36249566	1	En communauté	Decoster	Luc	Decoster Luc	-VE 1/1-	-PP 1/1-	64092418121	Groenekeitse	ENGHIEN	32962	Verte Cache	7850	BE	1	b	68081308440

Parcelle cadastrale												
Situation patrimoniale	Commune administrative	Division cadastrale	Situation	N° de parcelle (capakey)	Radical	Exposant lettre	Nature cadastrale	Section	Numéro de parcelle	Numéro	Numero de partition	Date situation
36249569	MONS	MONS 22 DIV/JEMAPPES/	R DU DOCTEUR LIENARD	53043B0770/00S000	770	S	MAISON COMMERCE	B	770S	4	P0000	01/01/2020 00:00:00

Propriétaire																		
N° de parcelle (capakey)	Situation patrimoniale	Ordre	Description type de titulaire	Nom	Prénom	Nom complet	Droit réel (traduction)	Droit réel	Identifiant	Rue NL	Commune	partner_uid	Rue	Code Postal	Pays	Numéro rue	Boite Postale	Personne Physique Id Officiel
53043B0770/00S000	36249569	1	En communauté	Decoster	Luc	Decoster Luc	-VE 1/1-	-PP 1/1-	64092418121	Groenekeitse	ENGHIEN	32962	Verte Cache	7850	BE	1	b	68081308440

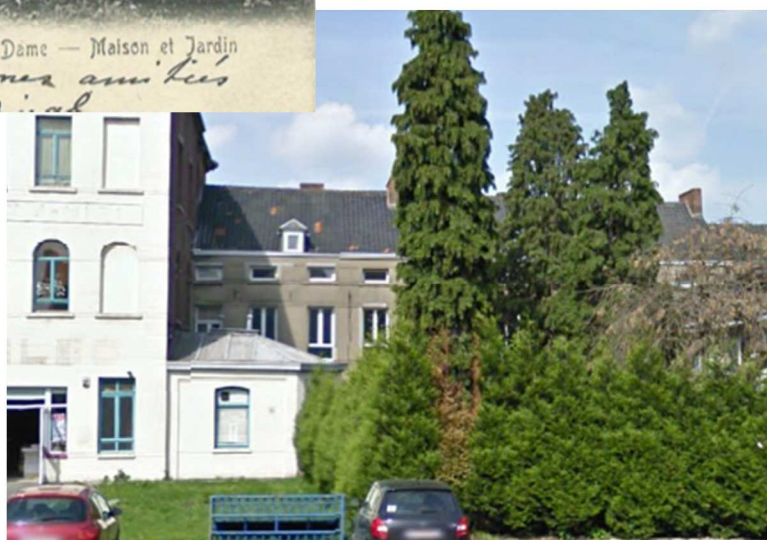
D. Situation juridique :

- Site reconnu par arrêté ministériel : NON
 - Date de l'arrêté* : /
 - N° du site* : /
- Affectation au plan de secteur : Zone d'habitat. Zone d'enjeu communal en cours d'étude.
- Affectations juridiques relevant de l'Aménagement du territoire :
 - Guide communal d'Urbanisme : Aire B, de la première couronne
 - Schéma de Développement communal : zone d'habitat urbain de la première couronne
 - Rénovation urbaine de Jemappes : périmètre abrogé depuis le 08/12/2020
 - Plan d'assainissement du sous-bassin hydrographique de la Haine
- Affectations juridiques diverses: /

E. Caractéristiques physiques :

- Description des anciennes activités :

Initialement dédié au couvent des Sœurs de Notre-Dame, cet immeuble disposait, comme le démontre cette carte postale ancienne, d'un grand jardin.



Ensuite, la propriété fut morcelée dans le courant du 20^{ème} siècle.

La parcelle située à la gauche des deux parcelles concernées par la présente abrite encore à l'heure actuelle une activité en lien avec cet ancien couvent, l'institut Notre-Dame (école libre du niveau maternel et primaire).



Pour les deux parcelles qui nous concernent, celles-ci ont abrité diverses activités. Celles qui nous sont connues sont les suivantes :

- De petits logements qui se sont dégradés au fil du temps pour devenir finalement insalubres inhabitables et être vidés de leurs occupants
 - TOUTELEC : magasin de fourniture de matériel électrique probablement établi en 1992, ayant fait faillite en 2018. Date de fin d'activités : après 2004.
 - ARGOT CONSTRUCT : magasin de fourniture de matériel de chauffage et sanitaire implanté sur la même parcelle depuis au moins 2009 et jusque maximum 2016 (date à laquelle l'entreprise a délocalisé ses activités à Quaregnon).
 - ARGOT IMMO : société ayant ses activités dans la promotion immobilière et qui exercerait sur la parcelle 770 p depuis le 19/07/2012. Aucune enseigne commerciale n'est visible.
- Description du site et reportage photographique (démontrer que le maintien du site proposé dans son état actuel est contraire au bon aménagement des lieux et/ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé) :

Le site constitue un ensemble de deux parcelles bâties à l'état de chancre avec au centre un espace asphalté dédié au parking dont l'état est également dégradé.

Cet ensemble se situe le long de la nationale reliant Mons à Quaregnon, au sein d'une zone densément urbanisée, en plein cœur d'une zone dédiée à l'habitat, au parcellaire serré et à une trentaine de mètres de la Place de Jemappes.

Son impact visuel est donc fort et déstructurant tant pour les automobilistes qui traversent Jemappes que pour les jemappiens eux-mêmes qui subissent ce chancre depuis maintenant de nombreuses années en plein cœur de leur hyper centre et à un jet de pierre seulement de la place principale de cette commune de plus de 5000 habitants. Vu leur état d'abandon, les lieux vont même jusqu'à dévaloriser l'image générale de cette portion du territoire.

Depuis le départ du TOUTELEC, les lieux se sont rapidement dégradés, tant pour la surface commerciale que pour la partie dédiée au logement.

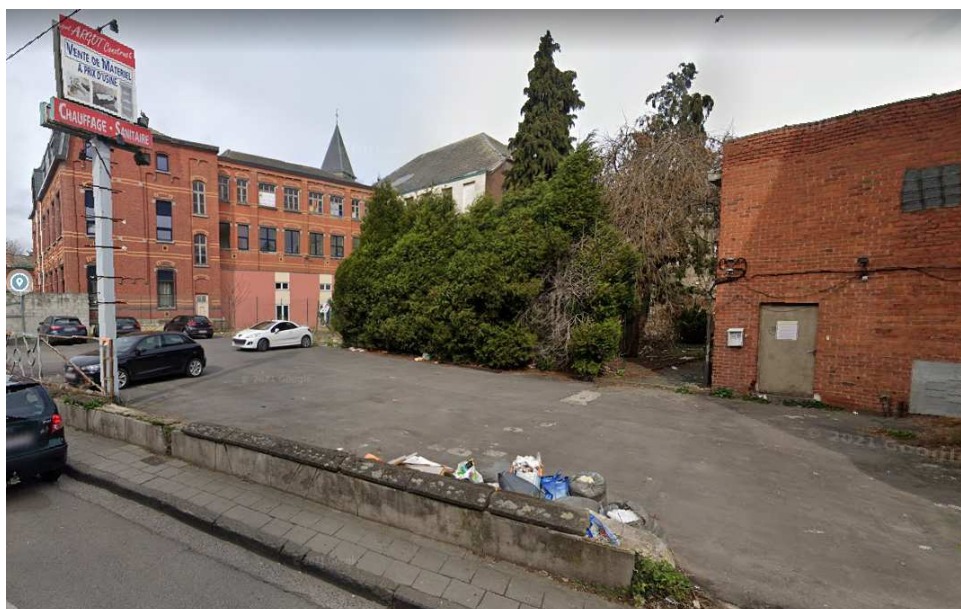
Un permis d'urbanisme portant les références AB27512 a été octroyé en 2015 à l'actuel propriétaire des lieux. Celui-ci visait le réaménagement des lieux pour y installer 9 logements de plus de 30m². Ce permis est aujourd'hui périmé, le propriétaire ne l'ayant pas mis en œuvre.

Cet état de chancre ainsi que la dégradation rapide des lieux renforcent le sentiment d'insécurité.

Vue côté Avenue Foch en 2004



Vue côté Avenue Foch en 2021

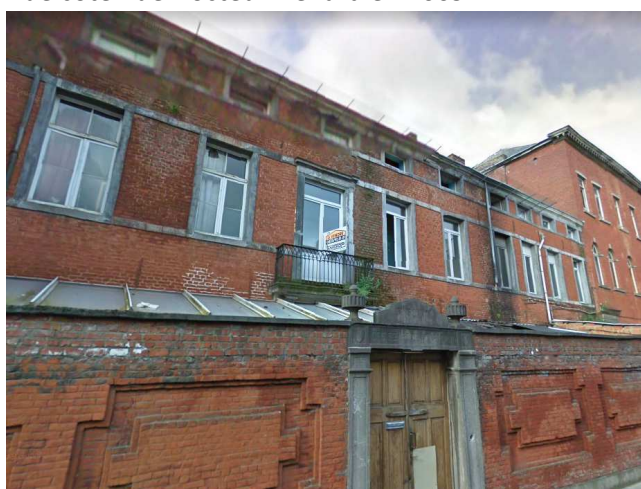




Google
Vue côté Rue Docteur Liénard en 2004



Vue côté Rue Docteur Liénard en 2009



Vue côté Rue Docteur Liénard en 2018



- Superficie :
 - Des bâtiments (emprise au sol) : +/-659m²
 - Des espaces non bâtis : +/-1192m²
 - Superficie totale : 1851 m²
- Risque de pollution :
 - Existence d'une étude CHST/ISSEP, SPAQuE ou autre : NON
➔ En cas de réponse positive, communiquer les références : /
 - Risque de pollution : Banque de Données de l'Etat des Sols : /
 - Analyse de sol : Néant

F. la description du projet et son planning :

- Description du projet :

Réhabilitation de l'immeuble principal en logement + création d'un espace vert public.

La structure des lieux, tout comme sa localisation sont propices à une reconversion partielle en parc public.

L'étude de l'opération de rénovation urbaine de Jemappes a pu, dès 2005, pointer le manque d'espaces verts publics à Jemappes. Ainsi, une enquête, diffusée en toutes boîtes dans le périmètre de la rénovation urbaine, avait pu pointer que 84% des personnes interrogées n'étaient pas d'accord pour dire que Jemappes était très verte (47% n'étaient même pas du tout d'accord). Plus du tiers des répondants estimaient d'ailleurs que la question des espaces verts était l'un des points sur lesquels travailler en priorité pour revaloriser l'image de Jemappes.

Cette thématique est à nouveau ressortie de manière importante lors des marches exploratoires réalisées dans le cadre du projet Colore ma Ville mené depuis fin 2018 à Jemappes.

Par ailleurs, ces parcelles bénéficient d'une localisation unique, à deux pas de la Place de Jemappes, ce qui offre une garantie suffisante quant au potentiel d'utilisation d'un espace vert à cet endroit.

Par contre, le flanc Est de la parcelle est bordé par les fonds de parcelles de la Place de Jemappes. Il conviendra donc de réserver un traitement adéquat à cette zone.

Ainsi, le projet prévoit tout d'abord l'acquisition des parcelles, l'aménagement de logements dans les parties bâties, la démolition des aménagements extérieurs présents (parking) avec évacuation des matériaux et dépollution éventuelle des terres.

Ensuite, la Ville de Mons pourra y implanter un espace vert de belle taille mais à destination principale de ses riverains directs et des habitants du centre de Jemappes. Les aménagements à y réaliser devront permettre de renforcer la cohésion sociale au sein de cette zone densément peuplée, où les habitations sont de petites dimensions et où les espaces verts publics sont assez rares et excentrés. Ils permettront également de renforcer la qualité paysagère et la biodiversité de Jemappes tout en augmentant les connexions dédiées aux modes doux, favorisant les liens entre les quartiers.

- Impact du projet (démontrer les impacts négatifs du maintien site):

En l'état actuel, le site semble complètement vidé de ses activités. Seul le parking accueille ponctuellement des véhicules (se rendant probablement dans les commerces voisins). La végétation tend à se développer, y compris sur les bâtiments. Si une intervention n'est pas rapidement réalisée sur les constructions, il deviendra très difficile et coûteux de les maintenir pour une utilisation future.

En l'état actuel, le site contribue notamment à un sentiment général d'insécurité et constitue un chancre en plein cœur de ville.

- Planning du projet :
 - Niveau d'avancement du dossier (Arrêté, etc...) :
 - Etapes et modalités de mise en œuvre restantes :
Acquisition des parcelles (expropriation éventuelle) : 2022
Approbation de l'avant-projet : 2023
Approbation du projet : fin 2024
Travaux : courant 2025
Fin des travaux courant 2026

G. le budget du projet et son financement:

- Budget acquisition* :
 - Valeur du bien immobilier telle qu'évaluée conformément à l'article R.V.19-2 du CoDT : 800.000€
- Budget travaux (TVA comprise) :
 - Estimation des travaux d'assainissement visés à l'article R.V.1-2 du CoDT : Démolition et évacuation des décombres : 200.000€ HTVA.
 - Estimation des travaux de rénovation visés à l'article R.V.1-3 du CoDT : 1.600.000 HTVA

➔ Coût global (acquisition + travaux) : 2.600.000€ HTVA

H. Annexes:

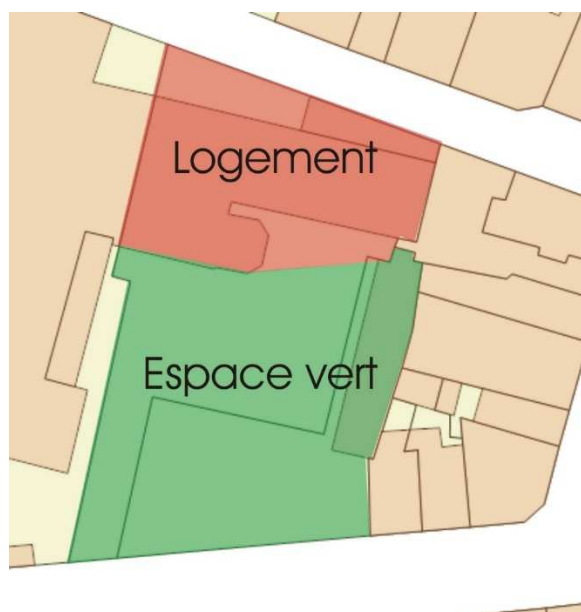
- carte de localisation de la zone concernée par le projet : OUI (présent au sein de ce document)
- carte relative au plan de secteur de la zone concernée : OUI (voir ci-après)
- carte de localisation des actes/travaux envisagés : OUI (voir ci-après)
- reportage photographique : OUI
- tableau reprenant les coûts, en précisant les coûts unitaires et globaux et en distinguant selon la nature des dépenses : NON
- étude CHST/ISseP, SPAQuE : NON
- estimation du bien* : NON
- annexe(s) diverse(s) :
Copie du permis d'urbanisme portant référence AB 27512

J. Divers: /

Extrait du plan de secteur



Localisation des actes/travaux envisagés (la limite entre les zones pourra encore sensiblement évoluer)



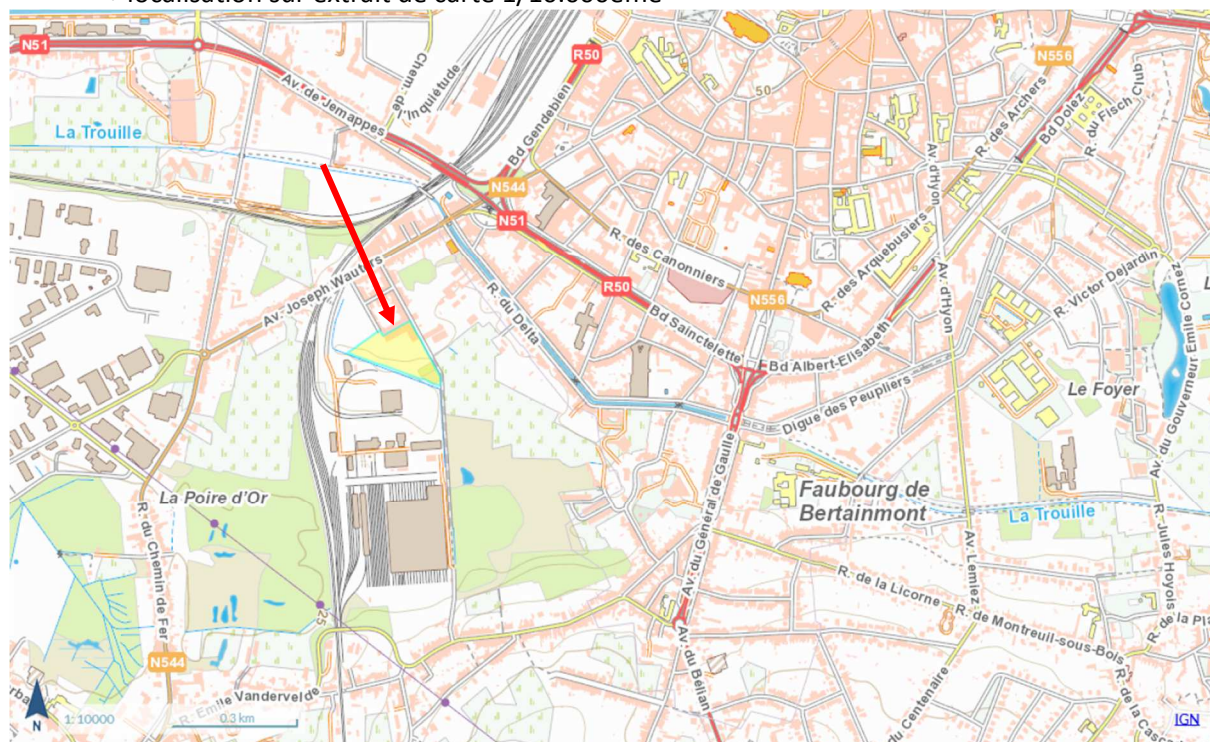
FICHE DESCRIPTIVE : SAR N°2

OPERATEUR : CPAS DE MONS

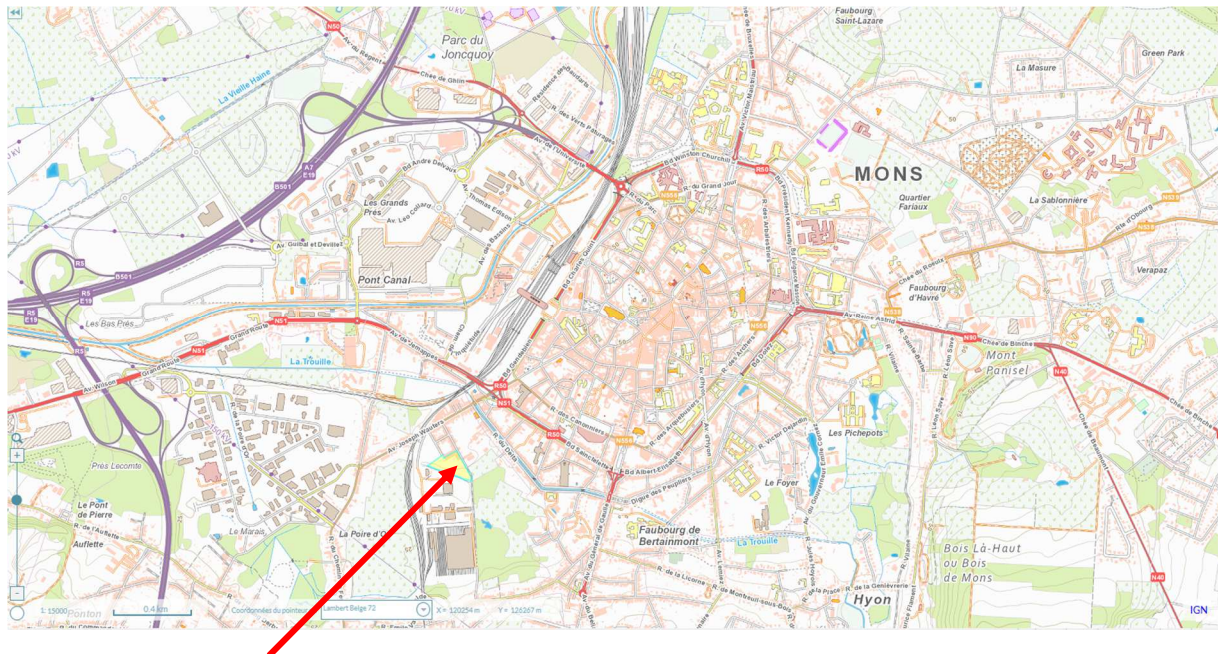
DÉNOMINATION (Nom du site) : CISP « Le Plein Air » Ex-Atelier Communal

A. Localisation :

- Province : Hainaut
- Commune : Mons (Cuesmes)
- Adresse : rue du Travail n°52
- + localisation sur extrait de carte 1/10.000ème



- localisation à l'échelle de l'entité de Mons

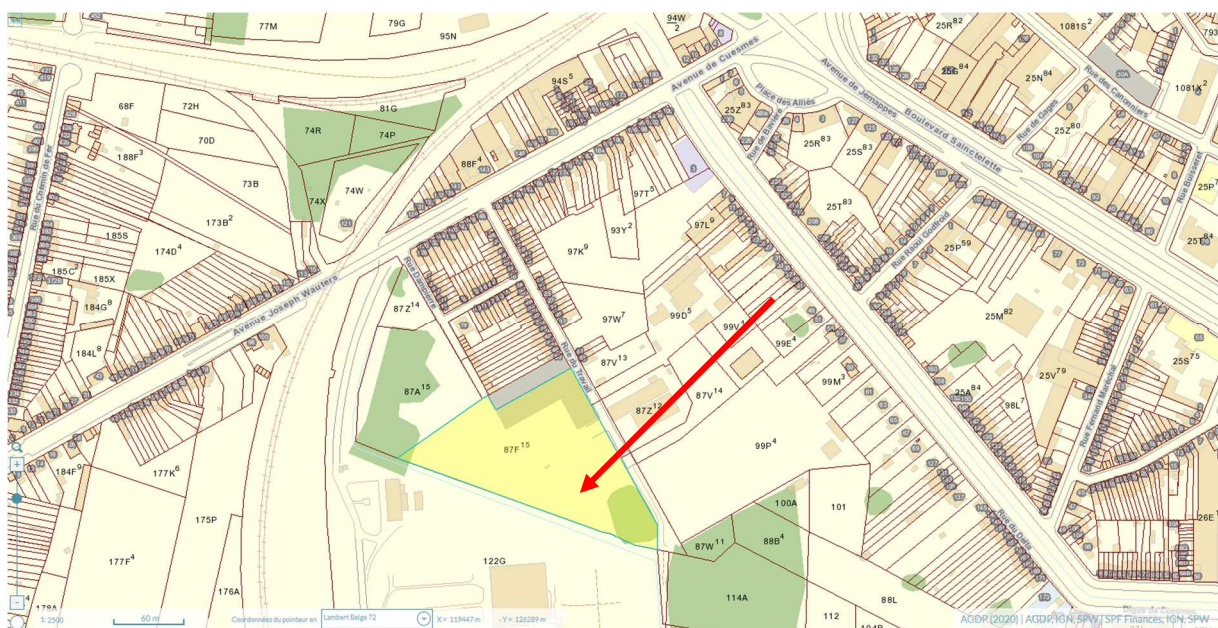


B. Site repris ou non à l'inventaire des SAR :

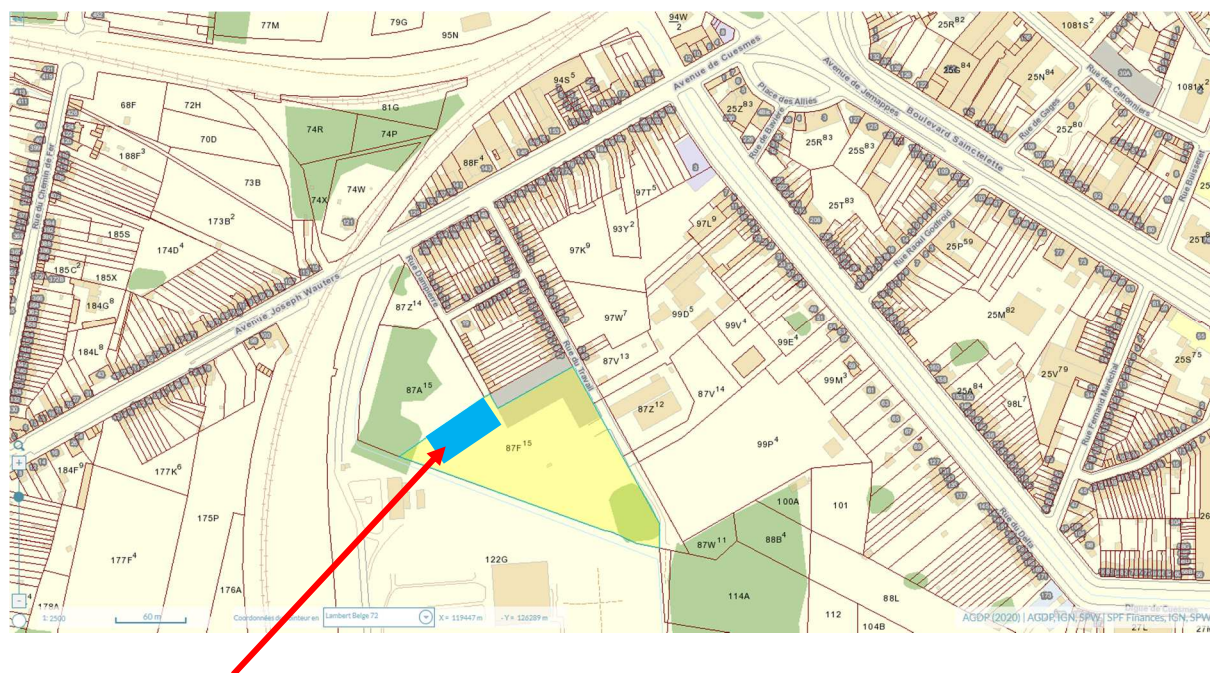
- Numéro du site : SAR/MB284

C. Statut des propriétés (maîtrise foncière) :

- Nom du ou des propriétaire(s) : CPAS DE MONS
- Adresse : 1, rue de Bouzanton – 7000 Mons
- Références cadastrales (+extrait) : Mons 6^{ème} Div. Section A 87 F15



Localisation de la construction envisagée :



D. Situation juridique :

- Site reconnu par arrêté ministériel : OUI
 - Date de l'arrêté* : 03/05/2021 (provisoire)
 - N° du site* : SAR/MB284
- Affectation au plan de secteur : Zone semi urbaine - Zone d'activités économiques
- Affectations juridiques relevant de l'Aménagement du territoire :
Schéma de Développement communal : Zone d'activités économiques mixtes
Règlement communal d'Urbanisme : Aire E, territoire à vocation industrielle
- Affectations juridiques diverses: /

E. Caractéristiques physiques :

- Description des anciennes activités :

Un permis autorisant l'exploitation d'une station-service par la Ville de Mons a été délivré en 1980. Auparavant, le terrain abritait un dépôt de meubles ainsi qu'une pisciculture dont les bassins se situaient au niveau du parking actuel.

Les pompes reprises sous P1 et P2 sur les documents en annexe ont été démantelées vers 1983 et de nouvelles pompes (P3, P4 et P5 aux annexes) ont été installées au sud du terrain. Ces nouvelles pompes sont raccordées aux réservoirs enterrés R1, R2 et R3.

Les citernes reprises sous R4 et R5 sur les documents en annexe n'ont jamais été utilisées.

En 2013-2014, ce service communal a transféré ses activités sur une autre implantation regroupant plusieurs activités (Caserne Cabuy).

L'association Mons 2015 a été la dernière à occuper les lieux et les a quittés en mars 2016.

- Description du site et reportage photographique (démontrer que le maintien du site proposé dans son état actuel est contraire au bon aménagement des lieux et/ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé) :

Les parcelles concernées sont situées au centre du territoire de la Ville de Mons, à proximité directe de l'intramuros et à moins de 1,5km de la Grand'Place de Mons.

Le bien se situe à front de la rue du Travail, voie sans issue, à environ 380m au sud du ring de Mons. La ligne de chemin de fer n°96 (Bruxelles-Nord – Quévy) passe à 280m à l'ouest du site.

Le site accueille un immeuble composé d'un hangar (garage de véhicules automobiles) et d'une partie accueillant les sanitaires, salles de réunion et bureaux.

La station-service se situait sur l'actuelle cour asphaltée et se composait de :

- deux îlots de pompes : l'un le long de l'immeuble de bureaux (pompes démantelées), l'autre au sud de la cour, face à l'entrée du site,
- cinq citernes enfouies : au centre du parking dont trois sont raccordées aux trois pompes encore existantes et deux ne sont raccordées à aucune pompe et n'ont jamais été utilisées.

Cette activité a occasionné des pollutions sur le site qui handicapent aujourd'hui sa reconversion. En effet, la dépollution des lieux est une étape obligatoire avant de pouvoir introduire toute demande de permis ou avant de vendre ce bien. Le maintien du site dans son état actuel conduirait donc à moyen terme à l'établissement d'un chancre.

Le reportage photographique est joint en annexe.

- Superficie :
 - Des bâtiments (emprise au sol) : environ 3130m²
 - Des espaces non bâtis : environ 13990m²
 - Superficie totale : environ 17120m²
- Risque de pollution :
 - Existence d'une étude CHST/ISSEP, SPAQuE ou autre : OUIEn cas de réponse positive, communiquer les références :

..1. Etude indicative

Références du dossier : rapport GEOSAN n°GEIN05.6388 – Octobre 2005

Motivation de l'étude : cessation des activités de la station-service

..2. Etude de caractérisation

Références du dossier : rapport GEOSAN n°GEDC05.6679 – Janvier 2007

Motivation de l'étude : mise en évidence à l'issue de l'étude indicative de pollutions du sol et de l'eau souterraine

..3. Plan d'assainissement de la station-service de l'atelier communal de la Ville de Mons implanté rue du Travail
Références du dossier : rapport ACENIS n°ACE/11-479/DCH – Juin 2011

..4. Offre de prix de réactualisation du plan d'assainissement reçue en août 2017.

- Risque de pollution : risque que la pollution existante soit plus étendue que la situation actuellement connue. Ceci induit l'obligation de mise à jour du plan d'assainissement de 2011.
- Analyse de sol : voir figures 6 et 7 du plan d'assainissement établi par Acenis en 2011.

o Pollutions du sol

On distingue trois auréoles de pollution, l'une située au droit des événements et des anciennes pompes P1 et P2 (auréole « Nord »), la seconde à proximité de la zone de remplissage des citernes (auréole « centrale ») et la troisième au droit des pompes P4 et P5 (auréole « Sud »). Les polluants rencontrés sont les suivants :

- huiles minérales au droit des auréoles « Nord » et « centrale »,
- benzo(a)pyrène au droit de l'auréole « Sud ».

Le volume estimé de sol pollué pour l'ensemble des trois zones est de 1509m³.

o Pollutions de l'eau souterraine

On distingue deux auréoles de pollution, l'une située au droit des événements et des anciennes pompes P1 et P2 (auréole « Nord ») et la seconde à proximité de la zone des citernes (auréole « centrale »). Les polluants rencontrés sont les suivants :

- huiles minérales et HAO au droit de l'auréole « Nord »,
- huiles minérales et MTBE au droit de l'auréole « centrale ».

Le volume estimé d'eau souterraine polluée pour les deux zones est de 768m³.

o Sources de pollution

Les pollutions du sol et de l'eau souterraine pourraient s'expliquer par des débordements ou des épanchements de carburants au niveau des chambres de visite non étanches lors des opérations de remplissage, par des pertes de carburant au niveau des pompes de distribution ou encore par les remontées de carburant dans les anciennes conduites des pompes P1 et P2.

F. la description du projet et son planning :

- Description du projet :

Dans le cadre du ramassage des encombrants des habitants de l'entité montoise par le service « La RECYCLERIE », il sera indispensable de construire un espace de stockage - zone tampon entre le tri / la valorisation et la vente.

Ce projet s'inscrit dans l'un des axes majeurs du P.S.T. de la Ville de Mons, à savoir l'objectif stratégique 6. « Une ville qui assure la propreté et la salubrité de son espace public » et notamment l'amélioration de l'offre à la population en matière de collecte des déchets (Action 6.2.5).

Concrètement, il s'agira d'accueillir dans cet espace de stockage les objets réutilisables captés auprès des habitants de l'entité montoise.

Cet espace de stockage (hangar) sera construit dans le prolongement des bâtiments de Recytroc et de la Recyclerie.

Ce hangar de stockage permettra d'accueillir les objets dans les meilleures conditions (captage préservant) et de réaliser un premier tri avant d'intégrer la Recyclerie.

Le CPAS de Mons, via son expérience dans la recyclerie, mais également dans le cadre de son Entreprise d'économie sociale le CISP « le Plein air » et de son magasin social, a pu constater une demande de plus en plus forte des citoyens pour une collecte à domicile d'encombrants. Il s'agit donc d'un service gratuit de collecte à domicile des encombrants sur l'entité montoise. Le CPAS et ses partenaires sont chargés de récupérer les biens confiés par la population par ces deux voies, de les reconditionner et de les mettre en vente dans ses magasins sociaux à prix réduits (à destination de personnes qui en ont besoin ou qui ont fait le choix d'un autre mode de consommation).

Les objectifs du projet global sont donc :

- réduire la pression sur les ressources naturelles et la quantité d'encombrants à éliminer par incinération,
 - démarche d'économie sociale en créant et en offrant des emplois variés et pérennes aux personnes en difficulté (valoriste, vendeur, logisticien, magasinier, chauffeur, e-commerce, ...),
 - démarche d'insertion et d'accompagnement des personnes précarisées dans un parcours professionnalisant,
 - création d'infrastructures et équipements afin d'accueillir des activités de tri, de récupération, de réparation, de valorisation et de commercialisation d'objets réutilisables dont les citoyens souhaitent se débarrasser,
 - captage sélectif de biens réutilisables via les Ecoparcs où un tri s'effectue entre les biens récupérables ou non,
 - mise en place d'une collecte gratuite d'encombrants à domicile.
- Potentiel de reconversion à des fins de logements : NON
 - Justification (zone agglomérée, etc...) : Bien que se trouvant en bordure de zone d'habitat, les parcelles se trouvent en zone d'activité économique mixte au Plan de Secteur. Par ailleurs, les constructions existantes ne sont pas adaptées à l'accueil d'une fonction telle que le logement alors qu'elles sont adéquates pour le projet tel que présenté.

- Potentiel de reconversion à des fins économiques : OUI
 - Justification (accessibilité, équipement , etc...) : Le site se trouve à proximité directe de l'intramuros montois et plus généralement au cœur d'une zone fortement urbanisée, localisation judicieuse pour la collecte d'encombrants à domicile. Par ailleurs, le site sera positionné de manière centrale par rapport à l'implantation des trois Ecoparcs existants sur le territoire montois (moins de 3km de celui de Cuesmes, 6km de celui de Jemappes et 10km de celui d'Obourg).

Les constructions existantes, bien que nécessitant des travaux de rénovation, se prêtent adéquatement à une activité de valorisation d'objets réutilisables au vu de l'importance des volumes disponibles.

- Impact du projet (démontrer les impacts négatifs du maintien site):

En l'état actuel, le site n'est que partiellement occupé, les installations y sont sous-utilisées par manque de capacité de stockage.

- Planning du projet :
 - Niveau d'avancement du dossier (Arrêté, etc...) :
Site arrêté comme SAR provisoire au 03/05/2021 (SAR/MB284)
 - Etapes et modalités de mise en œuvre restantes :
Lancement de l'avant-projet : 2022
Approbation du projet et permis d'urbanisme : 2023
Travaux : courant 2023
Fin des travaux courant 2024

G. le budget du projet et son financement:

- Budget acquisition* : sans objet
- Budget travaux (TVA comprise) :
 - Estimation des travaux de rénovation visés à l'article R.V.1-3 du CoDT : Construction d'un espace de stockage couvert : 500.000€ TVAC
- Coût global (étude + travaux) : 500.000€ TVAC

H. Annexes:

- carte de localisation de la zone concernée par le projet : OUI (voir 1°)
- carte relative au plan de secteur de la zone concernée : OUI (voir 1°)
- carte de localisation des actes/travaux envisagés : OUI
- reportage photographique : OUI
- tableau reprenant les coûts, en précisant les coûts unitaires et globaux et en distinguant selon la nature des dépenses : NON

- étude CHST/ISSeP, SPAQuE : NON
- estimation du bien* : NON
- annexe(s) diverse(s) :
Arrêté ministériel du 03/05/2021 arrêtant provisoirement que le site n°SAR/MB284 dit « Ex-Atelier communal » à Mons (Cuesmes) doit être réaménagé

J. Divers:

Sans objet

FICHE DESCRIPTIVE : SAR N°3

OPERATEUR : VILLE DE MONS

DÉNOMINATION (Nom du site) : Centre commercial Aldi (Eurounic)

A. Localisation :

- Province : Hainaut
- Commune : Mons (Jemappes)
- Adresse : rue de l'Heaume
- + localisation sur extrait de carte 1/10.000ème



Belge 1972 / Belgian Lambert 72

x :

116656.75

y :

126403.97



Echelle : 1/

10000

- localisation à l'échelle de l'entité de Jemappes

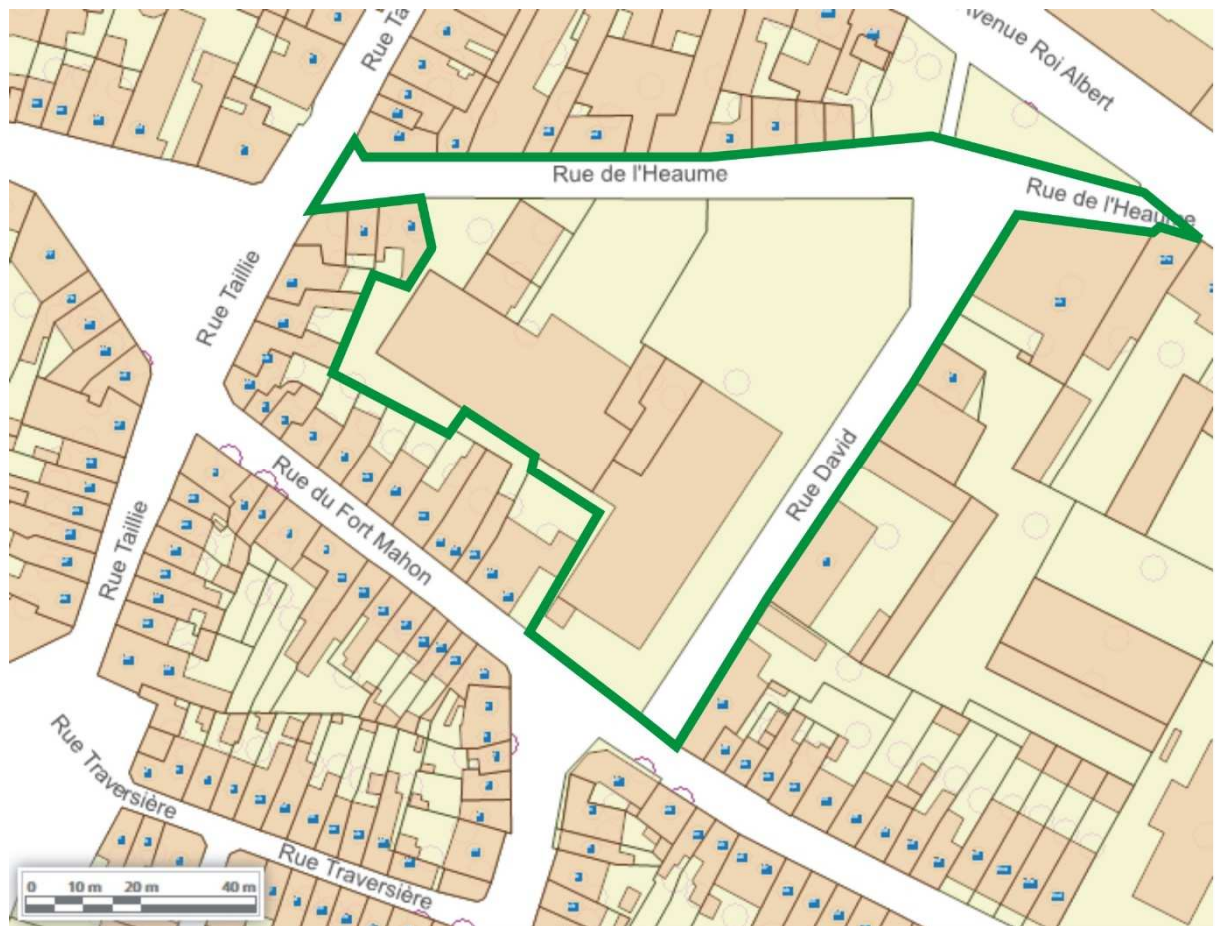


B. Site repris ou non à l'inventaire des SAR :

- Numéro du site : SAR/MB274

C. Statut des propriétés (maîtrise foncière) :

- Nom du ou des propriétaire(s) : Voir tableau ci-dessous
- Adresse : Voir tableau ci-dessous
- Références cadastrales (+extrait) : Mons 22^{ème} Div. Section B 552 c 2, 552 d 2, 552 e 2, 552 f 2, 552 g 2, 552 h 2, 552 k 2



Parcelle cadastrale													
Situation patrimoniale	Commune administrative	Division cadastrale	Situation	N° de parcelle (capakey)	Radical	Exposant lettre	Nature cadastrale	Section	Exposant chiffre	Numéro de parcelle	Numéro	Numero de partition	Date situation
206095046	MONS	MONS 22 DIV/JEMAPPES/	R DE L HEAUME	53043B0552/00F002	552	F	ENTREPOT	B	2	552F-2	11+	P0000	01/01/2020 00:00:00
36248017	MONS	MONS 22 DIV/JEMAPPES/	R DE L HEAUME	53043B0552/00G002	552	G	GRAND MAGASIN	B	2	552G-2		P0000	01/01/2020 00:00:00
36248013	MONS	MONS 22 DIV/JEMAPPES/	R DE L HEAUME	53043B0552/00E002	552	E	MAISON COMMERCE	B	2	552E-2		P0000	01/01/2020 00:00:00
206095043	MONS	MONS 22 DIV/JEMAPPES/	R DE L HEAUME	53043B0552/00C002	552	C	ENTREPOT	B	2	552C-2	11+	P0000	01/01/2020 00:00:00
206095045	MONS	MONS 22 DIV/JEMAPPES/	R DE L HEAUME	53043B0552/00H002	552	H	ENTREPOT	B	2	552H-2	11+	P0000	01/01/2020 00:00:00
206095044	MONS	MONS 22 DIV/JEMAPPES/	R DE L HEAUME	53043B0552/00D002	552	D	ENTREPOT	B	2	552D-2	11+	P0000	01/01/2020 00:00:00
36248019	MONS	MONS 22 DIV/JEMAPPES/	R DE L HEAUME	53043B0552/00K002	552	K	TERRAIN	B	2	552K-2		P0000	01/01/2020 00:00:00

Propriétaire															
N° de parcelle (capakey)	Situation patrimoniale	Ordre	Description type de titulaire	Nom	Prénom	Nom complet	Droit réel (traduction)	Droit réel	Identifiant	Rue NL	Commune	Rue	Code Postal	Pays	Numéro rue
53043B0552/00F002	206095046	1	Personne physique	Boutachidis	Nicolas	Boutachidis Nicolas	-VE 1/1-	-PP 1/1-	55100311352	Rue des Puits (G.)	MONS	Rue des Puits (G.)	7011	BE	41
53043B0552/00G002	36248017	1	Personne morale	BUILD 4 U			-VE 1/1-	-PP 1/1-	0472902813	Korte Zoutstraat	ALOST	Korte Zoutstraat	9300	BE	45
53043B0552/00E002	36248013	1	Personne morale	BUILD 4 U			-VE 1/1-	-PP 1/1-	0472902813	Korte Zoutstraat	ALOST	Korte Zoutstraat	9300	BE	45
53043B0552/00C002	206095043	1	Personne physique	Boutachidis	Nicolas	Boutachidis Nicolas	-VE 1/1-	-PP 1/1-	55100311352	Rue des Puits (G.)	MONS	Rue des Puits (G.)	7011	BE	41
53043B0552/00H002	206095045	1	Personne physique	Boutachidis	Nicolas	Boutachidis Nicolas	-VE 1/1-	-PP 1/1-	55100311352	Rue des Puits (G.)	MONS	Rue des Puits (G.)	7011	BE	41
53043B0552/00D002	206095044	1	Personne physique	Boutachidis	Nicolas	Boutachidis Nicolas	-VE 1/1-	-PP 1/1-	55100311352	Rue des Puits (G.)	MONS	Rue des Puits (G.)	7011	BE	41
53043B0552/00K002	36248019	1	Personne morale	IMWO- INVEST			-VE 1/1-	-PP 1/1-	0405034881	Kapelanielaan	TAMISE	Kapelanielaan	9140	BE	9

D. Situation juridique :

- Site reconnu par arrêté ministériel : OUI
 - Date de l'arrêté* : 24/10/2013 (provisoire)
 - N° du site* : SAR/MB274
- Affectation au plan de secteur : Zone d'habitat. Zone d'enjeu communal en cours d'étude.
- Affectations juridiques relevant de l'Aménagement du territoire :
 - Guide communal d'Urbanisme : Aire B, de la première couronne
 - Schéma de Développement communal : zone d'habitat urbain de la première couronne
 - Rénovation urbaine de Jemappes : périmètre abrogé depuis le 08/12/2020
 - Plan d'assainissement du sous-bassin hydrographique de la Haine
- Affectations juridiques diverses: /

E. Caractéristiques physiques :

- Description des anciennes activités :
Ensemble de la zone
 - De 1988 ou 1989 jusqu'après mai 2009 : 6 cellules commerciales occupées par Aldi, Renmans, Eurounic, un coiffeur (permis d'urbanisme références Ville de Mons : AB 6141).

Parcelle 552 g 2

- De 2002 à 2006 : Salle Calva bis utilisée par la Ville de Mons
- De octobre 2007 à mai 2009 au plus tôt : Tout à 1€, 2€ ou 3€
- De fin 2009 au plus tôt à minimum avril 2012 : Supermarché du Nord : commerce de type multi rayonnage
- De décembre 2016 à mars 2020 mais déclaré en faillite en septembre 2018 : Food Universe : vente de produits alimentaires
- Depuis le 04/07/2018 jusqu'à aujourd'hui : Brico Sanimat : Commerce de détail de quincaillerie et d'outils en magasin spécialisé

Parcelle 552 h 2

- 2009 : déménagement du Aldi vers sa nouvelle implantation à moins de 700m de son emplacement initial.
 - Dans le courant des années 2010 a été utilisée comme parking couvert et gardé par Le Mystik (bar-discothèque voisin)
- Description du site et reportage photographique (démontrer que le maintien du site proposé dans son état actuel est contraire au bon aménagement des lieux et/ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé) :

Le site constitue un ensemble de six cellules commerciales entouré d'une zone de parking construit fin des années 80. Cet ensemble commercial se trouve à deux pas de la nationale reliant Mons à Quaregnon via Jemappes, au sein d'une zone densément urbanisée, en plein cœur d'une zone dédiée à l'habitat, au parcellaire serré.

Il a une superficie totale de 5058m² (dont environ 2180m² bâtis au sol). Les espaces non bâtis forment un grand espace de parking minéralisé quasi non utilisé où presque toute végétation a été supprimée (en dehors d'une haie de laurier bordant le site côté rue de l'Heaume et de végétation spontanée sur le parking). Les lieux donnent donc une impression de minéralité importante.

Depuis le départ du Aldi, en 2009, la zone est en perte de vitesse.

Les seuls travaux postérieurs à la construction qui nous sont connus datent d'après 2009 et visaient l'évacuation de trois petites vérandas sur les parcelles 552 c 2 et d 2.

Les cellules commerciales vides ou à occupation précaire renforcent le sentiment d'insécurité.

La configuration générale des lieux (sur une butte) forme enfin une limite au sein même du quartier, créant un effet de barrière entre les riverains des différentes voiries concernées.

- Superficie :
 - Des bâtiments (emprise au sol) : 2177m²
 - Des espaces non bâtis : 2881m²
 - Superficie totale : 5058 m²
- Risque de pollution :
 - Existence d'une étude CHST/ISSEP, SPAQuE ou autre : NON
➔ En cas de réponse positive, communiquer les références : /
 - Risque de pollution : Site potentiellement pollué suivant la Banque de Données de l'Etat des Sols (BDES) – mention faite au 24/10/2013
 - Analyse de sol : Néant

F. la description du projet et son planning :

- Description du projet :

Construction de logement + création d'un espace vert public.

La structure des lieux, tout comme sa localisation sont propices à une reconversion partielle en parc public.

L'étude de l'opération de rénovation urbaine de Jemappes a pu, dès 2005, pointer le manque d'espaces verts publics à Jemappes. Ainsi, une enquête, diffusée en toutes boîtes dans le périmètre de la rénovation urbaine, avait pu pointer que 84% des personnes interrogées n'étaient pas d'accord pour dire que Jemappes était très verte (47% n'étaient même pas du tout d'accord). Plus du tiers des répondants estimaient d'ailleurs que la question des espaces verts était l'un des points sur lesquels travailler en priorité pour revaloriser l'image de Jemappes.

Cette thématique est à nouveau ressortie de manière importante lors des marches exploratoires réalisées dans le cadre du projet Colore ma Ville mené depuis fin 2018 à Jemappes.

Néanmoins, l'îlot dans lequel s'insère le site connaît une structure particulière : de l'habitat est présent sur ses flancs sud et ouest. Il s'avérerait donc indispensable de prévoir un écran végétal important afin d'éviter des vues directes sur les fonds de jardin de la rue Taillie et de la rue du Fort Mahon.

Ainsi, le projet prévoit tout d'abord l'acquisition des parcelles, la démolition des aménagements présents avec évacuation des matériaux et dépollution éventuelle des terres.

Ensuite, la Ville de Mons pourra y implanter un espace vert de belle taille mais à destination principale de ses riverains directs et des habitants du centre de Jemappes. Les aménagements à y réaliser devront permettre de renforcer la cohésion sociale au sein de cette zone densément peuplée, où les habitations sont de petites dimensions et où les espaces verts publics sont assez rares et excentrés. Ils permettront également de renforcer la qualité paysagère et la biodiversité de Jemappes tout en augmentant les connexions dédiées aux modes doux, favorisant les liens entre les quartiers.



Esquisse

- Impact du projet (démontrer les impacts négatifs du maintien site):

En l'état actuel, le site n'est que partiellement occupé, le parking est y sous-utilisé, ce qui contribue notamment à un sentiment général d'insécurité. Le type de construction ne s'intègre que très peu au sein du contexte bâti.

- Planning du projet :
 - Niveau d'avancement du dossier (Arrêté, etc...) :
Site arrêté comme SAR provisoire au 24/10/2013 (SAR/MB274)
 - Etapes et modalités de mise en œuvre restantes :
Acquisition des parcelles (expropriation éventuelle) : 2022
Approbation de l'avant-projet : 2023
Approbation du projet : fin 2024
Travaux : courant 2025
Fin des travaux courant 2026

G. le budget du projet et son financement:

- Budget acquisition* :
 - Valeur du bien immobilier telle qu'évaluée conformément à l'article R.V.19-2 du CoDT : 1.500.000€
- Budget travaux (TVA comprise) :
 - Estimation des travaux d'assainissement visés à l'article R.V.1-2 du CoDT : Démolition et évacuation des décombres : 420.000€ HTVA.
 - Estimation des travaux de rénovation visés à l'article R.V.1-3 du CoDT : 2.015.000 HTVA
- Coût global (acquisition + travaux) : 3.935.000€ HTVA

H. Annexes:

- carte de localisation de la zone concernée par le projet : OUI (voir 1°)
- carte relative au plan de secteur de la zone concernée : OUI (voir 1°)
- carte de localisation des actes/travaux envisagés : OUI
- reportage photographique : OUI
- tableau reprenant les coûts, en précisant les coûts unitaires et globaux et en distinguant selon la nature des dépenses : NON
- étude CHST/ISSeP, SPAQuE : NON
- estimation du bien* : NON
- annexe(s) diverse(s) :
Arrêté ministériel du 24/10/2013 arrétant provisoirement que le site n°SAR/MB274 dit « Centre commercial Aldi, Eurounic » à Mons (Jemappes) doit être réaménagé
Extrait du plan Popp
Extrait de la carte Ferraris
Extrait de la carte de Vander Maelen
Esquisse du projet

J. Divers: Sans Objet

FICHE DESCRIPTIVE : SAR N°4 (priorité N°2)

OPERATEUR : Ville de Mons

DÉNOMINATION (Nom du site) : Anciens Laminoirs de Jemappes.

A. Localisation :

- Province : Hainaut
- Commune : Mons (Jemappes)
- Adresse : Avenue Maréchal Foch

Le site est localisé sur le territoire de la Ville de Mons, à la sortie de la localité de Jemappes, à la limite de la commune de Quaregnon.

Les rues ceinturant le site sont les rues des Laminoirs, des Préelles et Richebé et les avenues Demerbe et Maréchal Foch. Le site est longé, au nord, par la voie de chemin de fer Tournai-Mons, par la dérivation de la Haine à environ 100 mètres et par l'autoroute E42.

- + localisation sur extrait de carte 1/10.000ème (voir annexe).



B. Site repris ou non à l'inventaire des SAR :

- Numéro du site : 53053_M_001

C. Statut des propriétés (maîtrise foncière) :

- Nom du ou des propriétaire(s) : Voir annexe
- Adresse : voir annexe.
- Références cadastrales (+ extrait) : voir annexe

D. Situation juridique :

- Site reconnu par arrêté ministériel : Inventaire de fait et de droit (arrêté de désaffectation du 31/05/1989, arrêté de désaffectation du 14/07/1989, arrêté de rénovation du 02/04/1990).
- Affectation au plan de secteur : zone d'activité économique industrielle et zone d'activité économique mixte.
- Affectations juridiques relevant de l'Aménagement du territoire :
 - Guide communal d'Urbanisme : Aire B, de la première couronne
 - Schéma de Développement communal : zone d'habitat urbain de la première couronne
 - Rénovation urbaine de Jemappes : périmètre abrogé depuis le 08/12/2020
 - Plan d'assainissement du sous-bassin hydrographique de la Haine
- Affectations juridiques diverses: /

E. Caractéristiques physiques :

- Description des anciennes activités :

Le site a accueilli une activité sidérurgique de **1869 à 1980** et une fabrique de vitres incolores de **1866 à 1946**, dans sa partie sud. A la fin des activités, la plupart des bâtiments ont été démolis à l'exception des halls de laminage à froid, toujours existants aujourd'hui.

- Description du site et reportage photographique (démontrer que le maintien du site proposé dans son état actuel est contraire au bon aménagement des lieux et/ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé) :

Le site des Laminoirs est situé sur la section de Jemappes appartenant à la commune de Mons. Localisé à l'extrémité ouest du territoire montois, le site est limitrophe du zoning de Quaregnon. C'est un site stratégique car il constitue une porte d'entrée pour la commune depuis le Borinage, mais aussi plus largement depuis la France, via la N51. On observe aussi la présence d'axes structurants du territoire à proximité du site tels que l'autoroute A7 E19 E42, la N545 ou encore la voie ferrée.



Au Nord des Laminoirs, on constate la présence d'un foncier principalement entre mains publiques (IDEA 59%, SPAQuE 32%, Ville de Mons 9%) d'une superficie relativement élevée (10,2ha). Cette zone se présente aujourd'hui majoritairement comme une friche industrielle/urbaine, autrefois intégrée au contexte urbain.

Au Sud des Laminoirs, on constate la présence d'un foncier principalement entre mains privées. Cette zone se présente aujourd'hui également comme une friche industrielle/urbaine, autrefois intégrée au contexte urbain.

Pour le reportage photographique : voir annexes.

- Superficie :
 - Des bâtiments (emprise au sol) : cf. annexes
 - Des espaces non bâtis : cf. annexes
 - Superficie totale : +/- 23 hectares
- Risque de pollution :

OUI mais uniquement sur une partie du site (principalement partie Sud):

Existence d'une étude CHST/ISSEP, SPAQuE ou autre :

- ➔ En cas de réponse positive, communiquer les références : Site "Verrerie de Jemappes" à Mons - Ht5105-005

L'évolution du projet

- Risque de pollution : OUI.
- Analyse de sol : réalisée uniquement sur une partie de la zone.

F. la description du projet et son planning :

- Description du projet :

Le territoire de Jemmapes fait actuellement l'objet de la création d'une Zone d'Enjeu Communale (ZEC) afin de redynamiser la commune en favorisant une densification appropriée, une mixité des fonctions et une amélioration du cadre de vie. C'est dans le cadre de ce projet de territoire global qu'une proposition d'aménagement est portée au sein du périmètre. Plus précisément, ce projet vise à :

- Proposer de nouvelles affectations pour le site, intégrant la création d'espaces publics et de nouvelles voiries.
- Proposer de nouvelles fonctions
- Améliorer l'aspect paysager du site
- effacer l'effet de rupture créé par le site au sein du territoire.

La proximité avec la gare (1km), le futur tracé du BHNS ainsi que le Ravel rendent le site stratégiquement situé d'un point de vue de la mobilité. Concernant le volet économique, la zone d'activité économique de Quaregnon qui jouxte le site constitue également un potentiel de développement non négligeable.

Le projet vise à réhabiliter la zone en proposant un programme mixte intégré au tissu urbain existant.

Description du projet.

1) Affectation des sols

Initialement, le développement d'une zone industrielle était projeté dans le plan de secteur mais cette affectation ne semble aujourd'hui plus opportune du fait notamment de la localisation de cet espace. En effet, les nuisances engendrées par des activités de production industrielle paraissent incompatibles avec la proximité d'habitations. C'est pourquoi, la réaffectation de cette zone permettrait l'aménagement de cet espace en continuité avec l'environnement existant tout en proposant une mixité des fonctions et des activités. Cette démarche s'inscrit d'ailleurs dans la vision du Schéma de Développement Communal (SDC) de 2000 qui stipule dans la partie 3.3 relative à Jemappes, la nécessité de « développer sur le site des laminoirs [...] une mixité d'activités : accueil d'activités artisanales, tertiaires, maintien du logement existant, développement du pôle sportif, aménagement d'un espace vert public ».

2) Logique quartier

La logique de développement sous forme de quartier participe à la vie du territoire en atteignant une forme d'équilibre social, économique et environnemental. En effet, la création d'un nouveau quartier permet de créer un véritable lieu de vie pour tous, aujourd'hui inexistant sur le site. Cette image de quartier, repose sur la diversité des espaces publics, les ambiances, les dessertes, les densités variées ainsi que la qualité des aménagements.

3) Rationalisation des ressources foncières

L'intérêt de cette diversité des fonctions réside dans la rationalisation des ressources foncières. La mutualisation de certains espaces et notamment des parkings apparaît en effet pertinente. La Mons.arena présentant des besoins ponctuels en stationnement (le soir ou le week-end par exemple) alors que le village artisans requiert une demande davantage axée en semaine et en journée, une mutualisation des parkings semble donc envisageable et pertinente dans cette optique de rationalisation de l'espace foncier.

4) Mixité des fonctions

4.1. Micro-fabrication/ Cellules dédiées aux artisans

A l'inverse d'une zone d'activité classique, tournée uniquement vers l'aspect économique, le projet se veut respectueux d'une certaine mixité des fonctions et de complémentarité des usages. C'est pourquoi, trois grands types d'activités sont projetés.

Tout d'abord, des espaces seront dédiés à la micro-fabrication permettant ainsi de ramener des activités et de proposer de nouvelles fonctions dans le contexte urbain.

Comme évoqué précédemment, il existe un engouement certain pour les activités de l'artisanat. Leur développement au sein du projet se traduit par un ensemble de cellules qui permettra aux différents artisans de réaliser leurs activités. Ces cellules pourront être modulables afin de s'adapter aux différents besoins des artisans. Elles seront également ouvertes vers l'extérieur dans le but d'exposer les pratiques de travail des artisans et ainsi favoriser un effet vitrine.

4.2. Espaces dédiés à la mutualisation des moyens

Ensuite, des synergies entre les artisans pourront être développées au sein du village artisan. À ce titre, des espaces partagés, tels une ressourcerie, permettront une mutualisation d'outils parfois onéreux et compliqués à posséder individuellement. Ces espaces pourront favoriser la coopération entre les différents occupants à travers un partage de connaissances et de compétences. Des espaces de formation pour les artisans pourraient également être prévus afin de les former aux différents outils présents sur le site et plus largement à diverses thématiques dans le but de développer leur activité. Ces synergies pourraient également se traduire par une mutualisation de l'énergie pour le chauffage avec l'utilisation commune de certains locaux. Ces formations pourront se faire en coopération avec le futur centre de formation aux nouvelles technologies, proche de la gare de Jemappes, à travers des

projets portés en étroite collaboration. Par ailleurs, un effort pourra être réalisé afin de garantir l'emploi de personnel en réinsertion professionnelle ou handicapé.

4.3. Espace dédié à la mise en valeur de la production sur site

Enfin, un espace (une cellule ou au sein d'une halle) sera dédié à la mise en valeur et à la vente de la production des différents artisans du quartier. Cette gestion pourra se faire via une coopérative dont la finalité est de fédérer les artisans et organiser une exposition commune de leur production. Ainsi, cela permettra de décharger les artisans de cette activité qui peut s'avérer complexe et ou chronophage.

Outres ces cellules spécifiquement dédiées à l'artisanat, d'autres seront à destination d'entrepreneurs plus classiques afin de contribuer à garder une forme de diversité des fonctions au sein de cet espace.

4.4. Logement

Ensuite, dans l'objectif de maximiser l'attrait pour ce site et la diversité des fonctions, les cellules pourront être doublées à l'étage de logements. Ceci visera également à garantir une continuité et une forme de cohérence avec le bâti de l'espace environnant qui comporte d'ores-et-déjà une certaine densité d'habitat. Une partie de ces logements pourra servir aux artisans et ainsi renforcer l'effet « village artisanale ». Un certain nombre de logement pourront aussi être dédiés au parc de logements sociaux puisqu'aujourd'hui, une très faible part de logements à usage social est présent au sein du périmètre (à peine 2% des logements présents). Cela permettra donc de contribuer à la diversité des profils des habitants du quartier mais aussi de permettre au plus grand nombre de bénéficier des avantages de l'urbanité, compte tenu des atouts de la zone concernée (proximité du centre-bourg, gare...). La production de logements publics sera ainsi renforcée.

4.5. Espaces publics

Il est aujourd'hui constaté un manque manifeste d'espaces publics à disposition des habitants du quartier au sein du périmètre d'étude. Les espaces publics se limitent en effet à la voirie. Par ailleurs, le SDC élaboré en 2000 soulignait déjà l'importance d'inclure des espaces publics de qualité aux prescriptions du PCA. Il apparaît donc essentiel d'intégrer de nouveaux espaces publics au projet afin de constituer un environnement de qualité à ce nouveau quartier et un cadre de vie convivial profitant à l'ensemble des usagers.

4.6. Halle, atelier de réparation (vocation pédagogique) ...

Le premier de ces espaces est un bâtiment de type « halle » permettant d'intégrer un certain nombre d'activités. Il s'agira avant tout d'un lieu de convivialité réunissant à la fois les riverains, les nouveaux habitants et les artisans. Les connaissances et le savoir-faire des artisans pourront en effet être partagés avec les habitants autour d'ateliers de formations/découverte des métiers de l'artisanat sur l'exemple de nombreux tiers-lieux ayant déjà expérimentés cette pratique et qui semble très porteuse et appréciée. Dans la même optique de développer la dimension pédagogique au sein du quartier artisanal, un atelier de réparation et de bricolage où les citoyens pourront venir faire réparer leurs

vélos ou faire restaurer leurs meubles permettra de mettre en avant l'esprit solidaire et convivial de cet espace. Ce lieu permettra également la tenue d'évènements culturels avec la réalisation de concerts ou la tenue d'expositions par exemple.

Finalement, la future « halle » est un lieu qui apparaît comme central dans l'animation du quartier par la diversité des activités qu'il propose mais aussi par le lien qu'il tisse entre les artisans, les habitants et visiteurs du site.

4.7. Une nouvelle place

Toujours dans la perspective de pallier le manque d'espaces publics, la réalisation d'une place ouverte à tous permettra d'offrir aux riverains et futurs habitants un espace de détente et améliorer le cadre de vie du quartier. L'un des enjeux est également de ne pas isoler les futurs aménagements de ceux existants tel que précisé dans le SDC : « aménager une place publique de qualité urbaine [...] créant une interface entre les logements, le pôle de basket et les nouveaux bâtiments de bureaux et de services ». L'agencement et la localisation de cette place veillera donc à établir une connexion avec les activités présentes sur le site telles que la Mons.arena et ainsi relier des secteurs dédiés à divers usages.

4.8. HoReCa

L'implantation d'HoReCa répondrait également aux objectifs précédemment évoqués en animant le quartier tout au long de la semaine et profiterait de l'affluence de la salle de Basket lors de jours de match en week-end par exemple. Cette mutualisation permettra en outre une économie de ressource foncière.

4.9. Nouvelles voiries et les pistes cyclables

On relève également un manque de lisibilité et de hiérarchisation de la voirie au sein du site des Laminoirs. Plus particulièrement, certaines voiries telles que les rues Victor Demerbe et la partie nord de la rue Richebé sont des impasses. Ce constat renvoie aux remarques formulées dans le SDC qui stipulent le besoin de « créer une voirie structurante sur l'assise de la rue Demerbe reliant la rue des Laminoirs et l'av. Foch ».

Il est également à déplorer le manque de pistes cyclables sur le site des Laminoirs. Malgré la présence du Ravel bordant le nord du site, la connexion à l'entité de Jemappes n'est pas aisée et ne permet pas de bénéficier de cet axe reliant diverses entités du territoire. Les cyclistes doivent en effet emprunter un passage souterrain de la SNCB mal adapté. Une liaison cyclo-piétonne, rue de Jéricho, permet de relier le centre de Jemappes au site des Laminoirs mais n'est pas carrossable pour permettre un passage aisé d'usagers. L'enjeu ici est donc de redonner une place de choix aux cyclistes et piétons, conformément au principe STOP, en développant le réseau de pistes cyclables et de chemins piétons. Dans ce sens, la priorité de circulation au sein du quartier artisan peut être réservé aux piétons. Enfin, il faudra veiller à connecter le quartier artisanal au centre de Jemappes et au Ravel, notamment via une connexion adaptée aux mobilités douces dans la rue de Jéricho.

4.10. Mobilier urbain

Le diagnostic révèle aussi l'inexistence de mobilier urbain sur la quasi-totalité du site. Une attention particulière devra être portée sur l'instauration d'éléments publics. Le but est d'apporter de la convivialité et favoriser la cohésion sociale. Il est également question à travers le choix du mobilier urbain d'affirmer l'identité du lieu à travers une recherche esthétique et fonctionnelle.

4.11. Identité du site

L'histoire du site est riche et portée par le passé industriel des lieux. Le site a néanmoins peu à peu perdu son identité à travers les démolitions des bâtiments historiques. À ce jour, seul un bâtiment subsiste dont l'inscription « laminoirs de Jemappes » sur sa façade rappelle l'histoire du lieu. L'architecture et l'agencement du quartier devront donc s'attacher à réaffirmer l'identité du site en s'attachant notamment à maintenir le patrimoine existant et à le remettre en valeur, conformément aux recommandations du SDC. L'architecture contemporaine et soignée apportée au quartier contribuera à établir un véritable effet vitrine en veillant à garder une cohérence des formes bâties, des volumétries, des choix de couleur et de matériaux. Cette architecture vise à redonner une nouvelle identité au quartier et même au-delà, à la commune toute entière tel le SDC le préconise.

Outre l'aspect esthétique et identitaire, l'architecture devra constituer une réponse au besoin de mixité des fonctions. La composition et l'agencement des formes bâties seront réfléchis de façon à favoriser les synergies entre les artisans.

4.12. Sport

Un certain nombre d'installations sportives sont présentes sur le site à ce jour mais elles ne sont pour la plupart pas en libre accès. Les terrains de football et la Mons.arena constituent en effet des installations structurantes et intéressantes mais ne permettent pas aux habitants de pouvoir en profiter quand ils le souhaitent. Dès lors, la création d'un espace sportif urbain libre d'accès s'insérant dans les installations sportives existantes complétera l'offre sur la commune. Un skate-park ou un terrain de basketball apporteront une animation en dehors des heures d'activité du quartier artisan et contribueront à l'amélioration du cadre de vie. Ce lieu de rencontre supplémentaire dans le quartier s'intégrera à l'amorce d'équipements déjà en place et va dans le sens du SDC qui préconise « l'aménagement d'infrastructures [...] accessibles au public, autour des équipements professionnels existants. ». La création d'infrastructures à destination première des jeunes de type terrain multisport ou panneaux de basket est également soulignée dans ce document.

Par exemple, un espace industriel réhabilité à Bordeaux, nommé Darwin, qui regroupe de nombreuses activités (bureaux, espaces de co-working, HoReCa, ...), propose également des activités sportives (skate-park, bike-polo), associées à l'art du Street art qui s'intègre parfaitement à l'ambiance post-industrielle des lieux.

4.13. Abords

On relève au sein du périmètre, mais aussi plus largement à l'échelle de la commune de Jemappes, un manque d'espaces végétalisés de qualité. Seule la place de Jéricho présente des espaces paysagers mais dont la mise en valeur est toute relative. Sur le site des Laminoirs, la seule végétation observée

est une végétation sauvage, implantée sur des friches urbaines. A la vue de ces éléments, il semble donc judicieux d'implanter un espace vert accessible à tous les usagers du site, tel que suggéré dans le SDC. Cet espace public pourrait, par exemple, prendre la forme d'une forêt urbaine. Au-delà de contribuer à l'amélioration du cadre de vie du quartier et à l'attractivité du site, elle répondrait également aux problématiques de plus en plus prégnantes de rafraîchissement des espaces urbains lors des épisodes de fortes chaleurs en été. Cet aménagement s'inscrit aussi dans l'objectif de ramener davantage de biodiversité dans le tissu urbain. Enfin, son rôle serait de limiter l'impact visuel du nouveau quartier sur le bâti existant.

- Impact du projet (démontrer les impacts négatifs du maintien site):

S'il est maintenu tel quel, le site continuera à engendrer à une rupture dans le tissu urbain de Jemappes, formant un « no man's land » dans le continuum urbain. Par ailleurs, le vieillissement du bâti confère une image négative à cette portion du territoire, laquelle constitue cependant une entrée du territoire communal.

L'absence d'activités sur une large portion de la zone engendre des phénomènes d'insécurité par manque de contrôle social ainsi que des nuisances tels que des dépôts sauvages.

Eu égard à sa taille, seul un projet cohérent, à l'échelle de la zone permettrait de redéployer, sur le site, une vision d'aménagement urbain cohérente.

- Planning du projet :
 - Niveau d'avancement du dossier (Arrêté, etc...) :

Elaboration d'un Master Plan.

- Etapes et modalités de mise en œuvre restantes :
 - Acquisitions
 - Dépollution
 - Mise en œuvre du master plan

G. le budget du projet et son financement:

Le coût global de réhabilitation de la zone peut être estimé, acquisition et assainissement compris, à +/- 30.000.000,00€.

Le montant sollicité dans le cadre de la PIVW a pour objectif de contribuer à l'effort global de mise en œuvre des objectifs identifiés pour cette portion du territoire.

Un montant de 1.768.144,411 sollicité dans le cadre de la PIVW sera affecté au budget d'acquisition de parcelles privées situées au sein du périmètre et indispensable à la mise en œuvre des objectifs.

H. Annexes:

- carte de localisation de la zone concernée par le projet : OUI
- carte relative au plan de secteur de la zone concernée : OUI
- carte de localisation des actes/travaux envisagés : OUI
- reportage photographique : OUI
- tableau reprenant les coûts, en précisant les coûts unitaires et globaux et en distinguant selon la nature des dépenses
- étude CHST/ISSEP, SPAQuE :
- estimation du bien* :
- annexe(s) diverse(s) :

.....

.....

.....

J. Divers:

Néant

.....

.....

.....

.....

.....